



Deuxième amendement au Document d'enregistrement universel 2025

SOMMAIRE

1	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3	2
1.1	Indicateurs clés (EU KM1)	3
1.2	Facteurs de risque (EU OVA)	5
1.3	Fonds propres	13
1.4	Indicateurs prudentiels	21
1.5	Risque de crédit	26
1.6	Risque de contrepartie (EU CCRA)	78
1.7	Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)	95
1.8	Titrisation (EU SECA)	102
1.9	Risque des activités de marché (EU MRA)	108
1.10	Risque de gestion de bilan	109
1.11	Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	113
2	CAPITAL ET INFORMATIONS JURIDIQUES	132
2.1	Capital social	133
3	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	135
3.1	Documents accessibles au public	136
3.2	Responsable de l'information financière	136
3.3	Responsable du document	137
3.4	Responsables du contrôle des comptes	137
3.5	Tables de concordance	138

Deuxième amendement au Document d'enregistrement universel 2025

Ce document de présentation globale est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières et de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (qui offre une vision économique complète des activités du groupe) et celles de la BFCM (l'émetteur). Ce document sera utile à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM (*Programme Euro Medium-Term Notes ; U.S. Medium-Term Notes Program ; Euro Commercial Paper ; Titres de créances négociables*).

Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2026 sous le numéro D.26-0233.

Premier amendement au document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 août 2026 sous le numéro D.26-0233-A01.

Deuxième amendement au document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 septembre 2026 sous le numéro D.26-0233-A02.



Ce deuxième amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 29 septembre 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.



Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3

INTRODUCTION	3	1.8 TITRISATION (EU SECA)	102
1.1 INDICATEURS CLÉS (EU KM1)	3	1.9 RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA)	108
1.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)	5	1.10 RISQUE DE GESTION DE BILAN	109
1.3 FONDS PROPRES	13	1.10.1 La gestion du risque de taux (EU IRRBBA)	109
1.3.1 Composition des fonds propres	13	1.10.2 La gestion du risque de liquidité (EU LIQA)	110
1.3.2 Exigences de fonds propres	20	1.11 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	113
1.4 INDICATEURS PRUDENTIELS	21	1.11.1 Modèle 1 : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	114
1.4.1 Ratio de solvabilité	21	1.11.2 Modèle 2 : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétiques des sûretés	122
1.4.2 Ratio de levier (EU LRA)	23	1.11.3 Modèle 3 : Paramètres d'alignement	124
1.5 RISQUE DE CRÉDIT	26	1.11.4 Modèle 4 : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	125
1.5.1 Qualité de crédit des actifs	26	1.11.5 Modèle 5 : Expositions soumises à un risque physique	126
1.5.2 Approche standard (EU CRD)	34		
1.5.3 Systèmes de notations internes (EU CRE)	38		
1.6 RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)	78		
1.7 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)	95		

INTRODUCTION

En application de l'article 13 du règlement (UE) n°575/2013 relatif aux exigences de publication sur base consolidée et à la surveillance complémentaire, la BFCM, incluse dans la consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion.

De ce fait, toutes les données qui sont présentées dans ce chapitre portent sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le Pilier 3 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à fournir des informations destinées à compléter les dispositions réglementaires minimales relatives aux fonds propres et aux risques telles que demandées dans les Piliers I et II des accords de Bâle via des données complémentaires relatives aux fonds propres et aux risques. Ces compléments répondent notamment aux orientations relatives aux exigences de publication au titre de la 8e partie du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 ainsi qu'aux règlements (UE) n° 2019/876 (CRR2) et n° 2024/1623 (CRR3) modifiant le règlement (UE) n° 575/2013.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale au travers de son Pilier 3 fournit des informations réglementaires normées et pertinentes, cohérentes et comparables, à l'intention des parties intéressées. Ceci dans le respect des cinq principes édictées par le Comité de Bâle : des informations claires, exhaustives, pertinentes pour les utilisateurs, cohérentes dans le temps et comparables d'une banque à l'autre.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit sa dynamique prudentielle en renforçant ses fonds propres et sa capacité à résister à toute crise quelle que soit son origine : financière, économique, sanitaire... Cela se traduit notamment par un renforcement constant du dispositif de mesure et de surveillance des risques comme l'attestent les éléments présentés dans cette partie "Pilier 3".

Ce chapitre intègre notamment les informations demandées par la norme IFRS 7 "Informations à fournir sur les instruments financiers" sur les risques de crédit, des activités de marché et de gestion de bilan.

Les tableaux suivants intègrent les encours de l'entité Oldenburgische Landesbank (OLB), entrée dans le périmètre de consolidation prudentiel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis le 2 janvier 2026.

1.1 INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

Actualisation du tableau 2 du Document d'enregistrement universel 2025 page 500

TABEAU 2 : INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

(en millions d'euros ou en pourcentage)

30/06/2026 31/03/2026 31/12/2025 30/09/2025 30/06/2025

FONDS PROPRES DISPONIBLES

1 - Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	65 100	62 282	63 028	60 714	60 750
2 - Fonds propres de catégorie 1	65 160	62 344	63 082	60 767	60 803
3 - Fonds propres totaux	72 920	70 213	70 825	67 801	67 939

ACTIFS PONDÉRÉS

4 - Montant total des actifs pondérés	335 022	334 381	320 012	312 723	312 606
4a - Montant total des expositions au risque pré-plancher	335 022	334 381	320 012	312 723	312 606

RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)

5 - Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	19,4 %	18,6 %	19,7 %	19,4 %	19,4 %
5b - Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	19,4 %	18,6 %	19,7 %	19,4 %	19,4 %
6 - Ratio de fonds propres de catégorie 1	19,5 %	18,6 %	19,7 %	19,4 %	19,5 %
6b - Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	19,5 %	18,6 %	19,7 %	19,4 %	19,5 %
7 - Ratio de fonds propres totaux	21,8 %	21,0 %	22,1 %	21,7 %	21,7 %
7b - Ratio de fonds propres totaux par rapport au TREA sans application du plancher (%)	21,8 %	21,0 %	22,1 %	21,7 %	21,7 %

EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU SREP (PILIER 2 EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)

EU 7d - Exigences de fonds propres Pilier 2	1,9 %	1,9 %	1,8 %	1,8 %	1,8 %
EU 7e - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
EU 7f - dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,3 %	1,3 %
EU 7g - Exigences totales de fonds propres SREP	9,9 %	9,9 %	9,8 %	9,8 %	9,8 %

EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)

8 - Coussin de conservation de fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
EU 8a - Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (en %)	—	—	—	—	—
9 - Coussin de fonds propres contracyclique (en %)	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,9 %
EU 9a - Coussin pour le risque systémique (en %)	—	—	—	—	—
10 - Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (en %)	—	—	—	—	—
EU 10a - Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (en %)	—	—	—	—	—
11 - Exigence globale de coussin	3,4 %	3,4 %	3,4 %	3,4 %	3,4 %
EU 11a - Exigences globales de fonds propres totaux	13,3 %	13,2 %	13,2 %	13,1 %	13,1 %
12 - Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP ⁽¹⁾	11,9 %	11,1 %	12,3 %	11,9 %	12,0 %

RATIO DE LEVIER

13 - Mesure totale de l'exposition	851 499	846 948	797 026	800 307	786 524
14 - Ratio de levier	7,7 %	7,4 %	7,9 %	7,6 %	7,7 %

EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DE LEVIER)

EU 14a - Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif	—	—	—	—	—
EU 14b - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	—	—	—	—	—
EU 14c - Exigences de ratio de levier SREP totales	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

EXIGENCES DE COUSSIN LIÉES AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER)

EU 14d - Exigence de coussin lié au ratio de levier	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
EU 14e - Exigence de ratio de levier globale	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR) ⁽²⁾

15 - Actifs liquides totaux (HQLA)	103 078	102 269	103 966	107 997	110 956
EU 16a - Sorties de trésorerie	88 317	86 319	86 284	86 850	88 022
EU 16b - Entrées de trésorerie	22 800	23 107	23 276	23 194	22 802
16 - Sorties de trésorerie nettes totales	65 517	63 212	63 009	63 655	65 220
17 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	158,5 %	163,0 %	165,9 %	170,2 %	170,6 %

RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR)

18 - Financement stable disponible total	572 915	567 958	537 441	536 702	537 218
19 - Financement stable requis total	492 401	493 846	465 097	458 288	457 767
20 - Ratio de financement stable net (NSFR)	116,4 %	115,0 %	115,6 %	117,1 %	117,4 %

(1) L'EBA recommande de retenir pour cette ligne le capital minimum disponible après couverture des exigences SREP de fonds propres CET1, T1 ou totaux. Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale le minimum est en couverture des fonds propres totaux.

(2) Nombre de dates utilisées dans le calcul des moyennes : 12.

1.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé "le groupe"), regroupe l'ensemble des entités du "périmètre réglementaire" composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du "périmètre consolidé BFCM" constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de

capital-investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

1.2.1 Risques liés aux activités de bancassurance du groupe

1.2.1.1 Risques de crédit

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes - bilan, hors bilan, dérivés et pensions -, soumises quasi exclusivement au risque de crédit représentent près de 995 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 32 "Expositions performantes et non-performantes et provisions associées - EU CR1" et 28 "Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité - EU CQ5" du Pilier 3 du document d'enregistrement universel 2025 et actualisé dans le présent amendement au 30 juin 2026.

Compte tenu de la structure de ses expositions, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est fortement exposé à la dégradation de la conjoncture. Ainsi, une dégradation de la conjoncture plus forte qu'anticipée pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit :

- a. La succession de crises depuis 2020 (Covid, conflit Russie-Ukraine, crise énergétique, crise climatique, crise politique en France) a entraîné une forte hausse des défaillances d'entreprises en France et en Allemagne, les deux principaux marchés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'amplification de la crise pourrait générer **un accroissement des défauts lié à l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles qui nécessiterait une augmentation sensible de l'effort de provisionnement dans le compte de résultat**. Ainsi, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a atteint 3,3 % au 30 juin 2026 stable par rapport au 31 décembre 2025. Rapporté aux encours de crédits bruts et retraités des effets techniques liés à la première consolidation d'OLB, le coût du risque s'est élevé à 39 points de base au 30 juin 2026 contre 33 points de base fin 2025. Le groupe dispose d'un matelas de provisions sur encours sain ou en défaut de 12,1 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 11,5 milliards d'euros fin 2025 (11,1 milliards fin 2024) qui pourrait donc s'avérer insuffisant.
- b. Les crédits immobiliers résidentiels représentent 50 % des crédits nets à la clientèle, soit 283 milliards d'euros au 30 juin 2026 contre 268 milliards d'euros au 31 décembre 2025, principalement en France. Dans un contexte d'entrée en vigueur de la réglementation sur les passoires thermiques et de risques climatiques accrus (inondations plus fréquentes...), la valeur des biens donnés en garantie pourrait être défavorablement affectée et se retrouver largement insuffisante pour couvrir le montant du capital et des intérêts dus sur les crédits en difficulté et nécessiter des compléments de provisions significatifs. Le coût du risque sur les crédits habitat du réseau France s'est élevé à 0,04 % au 30 juin 2026 contre 0,02 % en 2025 et a pu atteindre jusqu'à 0,10 % lors de précédentes crises.
- c. **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité**. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur des États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e.

des prêts garantis par l'État). Ces contreparties, empruntant majoritairement à taux variable, pourraient être affectées par la hausse des taux d'intérêt et la dégradation du contexte économique et faire face à des difficultés de remboursement. Sur les États et assimilés, soit 182 milliards d'euros d'expositions brutes au 30 juin 2026 (173 milliards d'euros d'expositions brutes fin 2025), le groupe est principalement exposé sur la France à hauteur de 129 milliards d'euros, majoritairement sur la Banque de France (57 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des dépôts et consignations (plus de 54 milliards d'euros, assimilés à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 30 juin 2026, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros soit moins de 10 % du résultat net, représentaient 6,8 milliards d'euros sur les banques pour 9 contreparties et près de 48 milliards d'euros sur les entreprises pour 70 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

- d. Une hausse des **risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité**. Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 64 % des expositions totales au risque de crédit dépendent notamment de notes internes dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille, liée à une forte détérioration de la conjoncture, pourrait donc entraîner une réduction des ratios de solvabilité du groupe.

1.2.1.2 Risques liés aux activités d'assurance

En tant que bancassureur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à une surveillance complémentaire au titre de la directive 2002/87/CE relative à la surveillance des conglomerats financiers (FICOD).

Le Groupe des Assurances de Crédit Mutuel (GACM) est la holding du groupe détenant les filiales d'assurances qui distribuent leurs produits d'assurance vie et non-vie principalement *via* les réseaux bancaires du groupe.

Le poids des activités d'assurances dans le groupe est susceptible, en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier, d'affecter la rentabilité et la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le GACM dispose d'une politique de gestion des risques qui édicte les principes que le GACM et ses entités d'assurances françaises et étrangères doivent appliquer dans le respect des réglementations locales, en cohérence avec le système de gouvernance et la stratégie globale du GACM et de ses entités.

Les risques principaux liés aux activités d'assurances sont les suivants :

a. Risques de souscription

Le risque de souscription concerne les activités d'épargne, de retraite, d'assurance-emprunteur, de prévoyance, d'assurance non-vie et de santé. Selon les activités, il peut recouvrir des risques variés :

- risques de souscription vie : mortalité, rachat, longévité, catastrophe, frais, révision et incapacité/invalidité ;
- risques de souscription non-vie : sous-évaluation de la sinistralité, catastrophe et rachat ;
- risques de souscription santé : incapacité/invalidité, longévité, frais médicaux/hospitalisation, rachat, mortalité, catastrophe, frais et révision.

La concentration du risque est faible pour le GACM, celui-ci gérant un portefeuille principalement constitué de particuliers.

L'ensemble de ces risques est géré finement à travers des processus de gestion des risques de tarification et de provisionnement, ainsi qu'un programme de réassurance construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Le suivi des risques de souscription décrits ci-dessus est réalisé par entité et par branche d'activité.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est surveillé ainsi que différents indicateurs techniques (production d'affaires nouvelles, taux de résiliation, ratio de sinistres à primes, fréquence de sinistres...).

Le portefeuille d'épargne des entités vie du GACM fait aussi l'objet de suivis réguliers (sur le niveau des rachats, arbitrages, sinistres et collecte brute).

b. Risques de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les risques de marché des activités d'assurances se composent de divers risques : baisse des marchés actions, risque de crédit, hausse ou baisse des taux, liquidité, immobilier, inflation, concentration et change.

Ce risque de marché est géré finement à travers des dispositifs de limites et des règles de dispersion des actifs. La politique de gestion des risques intègre également :

- un contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc.) ;
- une analyse globale des risques visant à protéger les entités contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM sont les suivants :

Risque actions

La dépréciation des actions et assimilés peut impacter les comptes, le bilan et la solvabilité de l'entreprise d'assurance.

Le risque action est suivi à travers divers indicateurs, comme les points morts actions.

Risque de taux

Pour les activités d'assurance-vie, le risque de taux se traduit par un risque à la hausse – l'inertie des taux pouvant amener le taux servi par l'assureur à un niveau inférieur au marché, à même d'entraîner des situations de rachats – ou à la baisse – l'assureur pourrait alors ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis du fait de la diminution des rendements de l'actif.

Le niveau élevé de la provision pour participation aux excédents (PPE) réduit l'exposition au risque de hausse des taux.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette. Ce risque reste limité grâce à la bonne diversification du portefeuille obligataire entre émetteurs publics et privés, ainsi qu'à sa bonne qualité crédit.

Le risque de crédit est géré par des dispositifs de limites et un ensemble de règles relatives à la sélection des contreparties (ou des réassureurs).

c. Risques opérationnels et de non-conformité

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique.

Les risques opérationnels intègrent notamment les risques en matière de cybersécurité, de qualité des données, de non-conformité, et le risque juridique.

Une politique de continuité d'activité a été rédigée. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

Le GACM dispose d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA), ainsi que d'un plan de reprise d'activité (PRA) testé par Euro-Information.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Au niveau du risque de cybersécurité, le GACM bénéficie des moyens de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a mis en place une gouvernance et des mesures de réduction de risque certifiées SMSI (système de management de la sécurité de l'information).

Concernant la qualité des données, le GACM a mis en place une politique exigeante, définissant notamment la gouvernance, une cartographie des flux et un dictionnaire, ainsi qu'un dispositif de contrôle et de reporting.

Enfin, afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité, en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec les filières partenaires, et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier.

d. Risques de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la performance ou la réputation du GACM. Il comprend notamment les risques climatiques et de biodiversité.

Le GACM est exposé au risque de durabilité notamment à travers son activité d'assurance de biens et son portefeuille d'actifs.

Le groupe dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements.

Afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM applique des politiques sectorielles, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, le GACM s'est engagé à réduire l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements - en actions et obligations d'entreprises détenues en direct - à horizon 2030.

Enfin, la politique d'engagement actionnarial du GACM précise la manière dont le GACM entend exercer ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit.

1.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers les risques liés à l'impact de l'évolution des conditions de marché sur le risque de liquidité, le risque de taux et enfin le risque de marché

1.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à honorer ses engagements à un prix raisonnable et à tout moment. Ainsi une incapacité d'honorer les flux nets sortants de trésorerie, en raison d'une raréfaction des ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme, expose à un risque de liquidité.

Le risque de liquidité peut se matérialiser sur différents horizons et répond à de multiples facteurs, ce qui nécessite un pilotage approprié et différencié. Les principaux facteurs de risque associés au risque de liquidité sont :

a. Une sortie soudaine et massive de liquidité

Le groupe doit être en mesure de faire face à des fuites importantes et soudaines de liquidité, que ce soit en lien avec la clientèle (fuite de dépôts, tirages du hors-bilan) ou les activités de marché (appels de marge, exigence de collatéral supplémentaire, rachat de dette etc.). Afin de couvrir ce risque, le groupe dispose d'une réserve de liquidité constituée de dépôts auprès des banques centrales, principalement la Banque centrale européenne, de titres de haute qualité et de créances privées, qui sont éligibles au refinancement des banques centrales. Cette réserve s'élève à 143,3 milliards d'euros au 30 juin 2026. Ce risque à court terme est notamment piloté à l'aide du LCR dont le niveau moyen sur les six premiers mois de 2026 s'élève au-delà de 150 %, ce qui représente un excédent de plus de 30 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum.

b. Une évolution déséquilibrée de l'impasse commerciale

En tant que banque universelle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est autant présent sur le marché du crédit que de l'épargne. Avec un ratio crédits sur dépôts supérieur à 100 %, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est structurellement emprunteur et a recours au financement de marché pour équilibrer son bilan. Une hausse du ratio, et donc de l'impasse commerciale (écart entre les crédits et les dépôts clients), peut accroître la dépendance au refinancement externe, augmentant ainsi l'exposition au risque de liquidité.

Le suivi et l'encadrement du ratio crédits sur dépôts (brut et net de centralisation CDC) dans le cadre d'appétence aux risques permettent au groupe de maîtriser l'exposition au risque de liquidité. Des actions sont régulièrement mises en oeuvre pour maintenir le ratio autour de l'objectif du plan stratégique fixé à 110 % avant centralisation à horizon fin 2027. Au 30 juin 2026, il s'élève à 112,4 %. Le groupe doit rester attentif à la gamme de produits proposée aux clients et à sa tarification pour atteindre son objectif.

c. Les effets d'un mouvement des taux sur la structure du bilan

Le contexte des taux d'intérêt et la politique monétaire menée par la banque centrale ont un impact significatif sur l'épargne bancaire, pouvant entraîner une déformation du bilan. En période de hausse rapide des taux, comme celle observée en 2022 et 2023, les banques constatent un afflux de dépôts, mais à un coût accru, notamment sur les produits réglementés. À l'inverse, dans un environnement de taux bas, les clients pourraient chercher des placements plus rémunérateurs, tels que les actions, l'assurance-vie ou les fonds, qui entraîneraient une fuite de l'épargne bancaire. Pour défendre leurs dépôts, les banques ajustent alors leur stratégie, en particulier via une révision à la hausse des tarifs des comptes à terme. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale lance régulièrement des campagnes de dépôts à taux boostés pour attirer de nouveaux déposants.

En tant que source principale du financement du bilan, les dépôts bancaires font l'objet d'un suivi rapproché depuis fin 2022 et l'ajustement de leur tarification en fonction de l'évolution des taux de marché ou de leurs anticipations, s'accompagne d'une surveillance étroite des encours.

d. Un accès plus difficile au refinancement de marché

Dans un contexte géopolitique tendu et marqué par des incertitudes sur le secteur financier, l'accès au refinancement à moyen et long terme peut s'avérer plus difficile.

En 2026, la guerre au Moyen-Orient a généré des nouvelles tensions sur les marchés financiers. L'écartement des spreads de crédit, les pressions inflationnistes, les discours prudents des banques centrales ont abouti à un coût de refinancement plus élevé. Toutefois, le marché est resté liquide, permettant à la BFCM de poursuivre son programme 2026 sans difficulté majeure.

Par ailleurs, les marchés commencent à anticiper les tensions potentielles en France et pour les établissements français, liées d'une part au vote du projet de loi de finances (PLF), et d'autre part aux élections présidentielles prévues au printemps 2027. Le spread OAT-Bund s'est à nouveau élargi, confirmant les craintes des investisseurs quant au climat politique du pays. Ces incertitudes pourraient peser sur le coût de refinancement des banques françaises en 2027. Face à ce risque, la BFCM maintient une vigilance accrue et anticipera son programme 2027 dès que possible, afin de sécuriser son refinancement dans des conditions moins volatiles.

En parallèle, certains grands groupes technologiques (tels que les géants du cloud américains) ont récemment procédé, ou sont susceptibles de procéder, à des levées de dettes obligataires considérables afin de financer leurs besoins d'investissement liés au développement de l'intelligence artificielle. Cette dynamique pourrait accentuer la concurrence sur les marchés de capitaux entre les émetteurs pour capter l'appétit des investisseurs institutionnels.

e. Une transformation en liquidité trop importante

Afin de ne pas être trop sensible aux risques cités plus haut, il est nécessaire de veiller à une bonne adéquation des maturités entre les passifs et les actifs et de maîtriser la transformation du bilan. Le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) permet de sécuriser cet équilibre sur un horizon d'un an. Au 30 juin 2026, le NSFR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, s'élève à 116,4% avec un excédent de ressources stable de 80,5 milliards d'euros.

f. Une dégradation significative de la notation de la BFCM

La BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et à ce titre porte les notations pour le compte du groupe. Les notations long terme (*Senior Preferred*) de la BFCM sont AA- négative pour Fitch Ratings (confirmé le 7 juillet 2026), A1 négative pour Moody's (confirmé le 26 mai 2026) et A+ stable pour Standard & Poor's (confirmé le 8 décembre 2025). Cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs.

L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Représentant une moindre qualité de crédit, la levée de ressources serait plus compliquée et évincerait certains investisseurs selon leurs contraintes d'investissement. Le coût relatif du refinancement s'en trouverait également instantanément augmenté et cette dégradation pourrait également se traduire par une exigence de collatéral accrue dans certaines activités ou certains contrats bilatéraux.

En 2025, la France a subi une dégradation de sa note souveraine par les agences de notation en raison des perspectives de détérioration de la situation budgétaire et de

l'incertitude politique. Cependant, la notation de la BFCM a été maintenue, grâce à une capitalisation solide et une qualité d'actifs satisfaisante. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi réalisé l'intégralité de son programme de refinancement en 2025 et pu anticiper une partie de son programme 2026 par des émissions de pré-financement dès fin 2025. A fin juin 2026, près de 80 % du programme de refinancement a été réalisé.

g. Une évolution défavorable du collatéral

De nombreuses activités de marchés nécessitent la mobilisation de collatéral, soit de façon permanente (dépôts de garantie, marges initiales), soit en fonction de l'évolution des valorisations. Une évolution défavorable des marchés, une dégradation de la note (cf. supra), ou encore un resserrement des contraintes imposées par certains acteurs de marché peuvent générer une hausse de la liquidité mobilisée, soit de façon temporaire, soit de façon permanente.

Le collatéral constitutif de la réserve de liquidité et éligible en banque centrale peut, quant à lui, être affecté par les évolutions de la mise en œuvre de la politique monétaire : hausse des décotes, fin de l'éligibilité de certains actifs. Ainsi, après la fin de l'éligibilité de certaines créances privées entreprises (ACC corporate), la Banque de France a décidé de mettre fin à l'éligibilité des PGE (Prêts garantis par l'État) à partir du 19 décembre 2025. Ces évolutions se sont traduites par une légère baisse de la réserve de liquidité.

1.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt désigne l'impact des variations des taux d'intérêt sur le résultat financier et la valeur patrimoniale d'une banque, affectant la rentabilité des produits et charges d'intérêts, ainsi que la valorisation de ses actifs et passifs. Ce risque est mesuré sur le portefeuille bancaire et exclut le portefeuille de négociation.

Les principaux facteurs de risque associés au risque de taux sont :

a. Une transformation en taux trop importante

Les opérations clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale engendrent une exposition à la hausse des taux par la production de crédits longs à taux fixe qui ne trouvent pas de compensation dans les ressources clientèle. Ce risque est encadré par les mesures effectuées par la gestion de bilan qui permettent de calibrer les opérations de couverture nécessaires au maintien de l'exposition dans le cadre d'appétence validé.

La sensibilité de la valeur économique (ou "EVE") du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à une hausse de l'ensemble de la courbe des taux de 200 bp avec une sensibilité de l'EVE de -7,58 % par rapport aux fonds propres de base (Tier 1) au 30 juin 2026. La sensibilité de la marge nette d'intérêt à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios internes accompagnés des deux scénarios réglementaires (SOT MNI). Le SOT MNI de -200 bp montre une sensibilité de -2,64 % des fonds propres Tier 1 au 30 juin 2026, niveau respectant à la fois le seuil fixé par le groupe et la limite réglementaire.

b. Une remontée brutale des taux d'intérêt

Une augmentation soudaine des taux comme celle qu'a vécue l'Europe en 2022 et 2023 a mis en évidence un risque de diffusion inégale des mouvements de taux dans le bilan de la banque. Concernant les crédits, seule la production répercute la hausse des taux tandis que les remboursements anticipés sur les opérations en stock diminuent. En ce qui concerne les dépôts, les produits comme les livrets bénéficient d'une revalorisation sur l'ensemble du stock et les rémunérations des comptes à terme retrouvent une attractivité certaine ; l'arbitrage des dépôts peu ou non rémunérés vers des supports plus attractifs est massif. Il s'ensuit un pincement

de la marge nette d'intérêt, atténué néanmoins par l'effet des swaps de taux d'intérêt jouant leur rôle de couverture, le temps que l'équilibre global de la structure des taux se répercute dans ce nouveau contexte. Une remontée des taux est probable étant donné la situation actuelle : risques inflationnistes dans un contexte géopolitique instable et imprévisible (guerre au Moyen-Orient depuis début 2026) même si une certaine résilience est observée sur les marchés financiers.

c. Les freins à la diffusion des taux de marché : des taux administrés et taux d'usure

Au risque d'évolution des taux de marché cité précédemment, s'ajoute l'impact de facteurs qui freine la diffusion des taux de marché à la sphère clientèle. En ce qui concerne les crédits, les contraintes liées au taux d'usure et à sa fréquence d'actualisation peuvent créer une distorsion entre le marché et la tarification clientèle. Par exemple, en 2022, la BCE a augmenté ses taux d'intérêt à plusieurs reprises et de manière rapide. En conséquence, les banques commerciales ont immédiatement subi un renchérissement du coût de leur refinancement. En revanche, les taux d'usure sont restés inchangés pendant plusieurs mois avant d'être progressivement réajustés, ce qui a fortement dégradé les marges commerciales des banques. Les taux des dépôts, quant à eux, sont également soumis à plusieurs contraintes. Concernant les dépôts réglementés, leur taux est révisé par les pouvoirs publics à des fréquences variables et leur formule de calcul, qui tend à refléter l'évolution des conditions de marché, n'est pas toujours respectée. En effet, la décision finale de fixation du taux des dépôts réglementés relève du ministère des Finances. Les taux fixés par l'État pour l'épargne réglementée peuvent donc évoluer différemment des taux du marché interbancaire et ainsi créer un décalage entre le coût de la collecte et le gain des placements.

d. Risque de déformation de la courbe des taux

La structure du bilan bancaire est sensible aux mouvements non parallèles de la courbe des taux. Un aplatissement (voire une inversion) de cette dernière, *via* une hausse des taux à court terme par exemple, engendre une forte compression de la marge nette d'intérêts. Celle-ci peut même devenir négative étant donné le modèle bancaire (emprunter court pour prêter long).

1.2.2.3 Risque de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe. L'impact du risque de marché sur les activités d'assurance est décrit dans le facteur de risque 4.2.1.2 lié aux activités d'assurance supra.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé supra. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les activités de marché du groupe sont assujetties à plusieurs types de risques :

a. **Une dégradation des perspectives économiques** impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés. La valorisation des valeurs mobilières baisserait, la volatilité des valorisations augmenterait et la liquidité pourrait être réduite sur certains marchés. Une longue période de fluctuation, en particulier de baisse des prix des actifs, pourrait exposer les activités de CIC CIB activités de marché à un risque de pertes significatives, notamment face à une situation de difficultés

à céder des positions dans un contexte de baisse de la liquidité des marchés.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant de facto moins de commissions.

Si des fonds gérés pour compte de tiers au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistraient des performances en-dessous de celles des concurrents du marché, les retraits de clients pourraient augmenter, ce qui affecterait les revenus de cette activité.

- b. En France, l'instabilité politique et budgétaire a continué de peser sur le début d'année 2026, avec une croissance atone et un premier trimestre marqué par un recul inattendu du PIB (-0,1 %). Cette situation, combinée aux effets du choc énergétique lié aux tensions au Moyen-Orient, a contribué à une volatilité accrue sur les marchés obligataires.

Les taux OAT 10 ans ont fluctué fortement, atteignant un pic autour de 3,90 % en mai. Le spread OAT-Bund s'est maintenu dans une fourchette de 70 à 85 pb. Durant le premier semestre, la BCE a interrompu son cycle d'assouplissement et a relevé ses taux directeurs de 25 points de base le 17 juin, portant le taux de dépôt à 2,25 %, le taux de refinancement à 2,40 % et la facilité de prêt marginal à 2,65 %. Cette décision visait à contrer les pressions inflationnistes liées à la hausse des prix de l'énergie.

Au niveau international, le premier semestre 2026 a été marqué par la poursuite des tensions commerciales sous

l'administration Trump, avec le renforcement progressif des tarifs douaniers, et surtout par le conflit Iranien qui a provoqué un choc pétrolier dont il est encore difficile d'évaluer les impacts à long terme. Ces éléments ont généré une volatilité importante sur les marchés, une révision à la baisse des perspectives de croissance mondiale et une inflation plus élevée en Europe. Les investissements massifs dans l'IA ont toutefois continué de soutenir l'activité, particulièrement aux États-Unis. La croissance mondiale s'est établie autour de 3,0 % en rythme annualisé sur le semestre, avec une zone euro atone (+0,8/+0,9 % attendu sur l'année), les États-Unis résiliants autour de 2,3 %, et la Chine à environ 4,6 %.

La Fed a maintenu ses taux directeurs inchangés dans une fourchette de 3,50-3,75 % durant le premier semestre, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur l'inflation et des effets des politiques commerciales et géopolitiques.

Malgré ces événements, les marchés actions restent sur des plus hauts et les indices de crédit tels que l'ITRAXX Main ou Cross over demeurent très serrés.

Dans ce contexte, CIC CIB activités de marché finit le semestre en affichant un produit net bancaire de +296 millions d'euros et un résultat avant impôts de +171 millions d'euros. Les résultats restent solides et réguliers malgré les événements du deuxième trimestre.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC CIB activités de marché est faible. L'enveloppe de fonds propres globale allouée à CIC CIB activités de marché est de 755 millions d'euros, représentant 1,1 % des fonds propres prudentiels globaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (70,8 milliards d'euros au 31 décembre 2025). Au 30 juin 2026, cette enveloppe était consommée à hauteur de 628,7 millions d'euros. Au cours du premier semestre, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 3,6 millions d'euros pour le groupe. Le niveau faible de la VaR reflète la baisse de la volatilité des résultats dans l'historique d'analyse. Le métier Trésorerie Groupe dispose également d'une enveloppe globale de fonds propres de 140 millions d'euros pour l'exercice 2026 comme lors de l'exercice précédent. Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une enveloppe globale de fonds propres de 245 millions d'euros pour toutes les autres activités pour compte propre comprenant principalement des OPC dans le cadre d'opérations d'accompagnement du développement de certaines filiales du groupe.

1.2.3 Risques liés à la conduite des activités du groupe

1.2.3.1 Risque stratégique et d'activité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale avance dans son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire. Celui-ci comprend des objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, ainsi qu'à la rentabilité. Ces objectifs internes reposent sur des hypothèses, en lien notamment avec le contexte économique et commercial. Ainsi, le contexte d'incertitude et de tensions actuel est susceptible de complexifier l'atteinte de ces objectifs, notamment en cas de survenance d'un ou plusieurs des facteurs de risque définis dans la présente section.

Les risques climatiques et environnementaux, tant physiques que de transition sont susceptibles d'impacter les acteurs économiques et d'affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces risques constituent des facteurs aggravants des risques de crédit, opérationnels et de marché. Leur augmentation pourrait entraîner des pertes significatives pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale tant dans l'activité banque que dans l'activité assurances, via des défaillances de clients, l'augmentation des coûts, une dégradation de la valeur des actifs et de la rentabilité des métiers.

En tant qu'acteur clé du financement de l'économie, l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers des pays dans lesquels il opère.

Le contexte actuel se caractérise par des perspectives économiques incertaines, des tensions géopolitiques multiples, une montée des tendances protectionnistes qui pourraient affecter l'activité, les coûts, le niveau risque, la charge fiscale et in fine la rentabilité du groupe.

Les notations de crédit ont un impact sur le coût de refinancement et la liquidité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervenant sur les marchés. Une dégradation significative des ratings, que les causes soient exogènes ou endogènes, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les marchés, augmenter le coût de financement, limiter l'accès aux marchés de capitaux, affecter la valeur des obligations émises sur le marché.

De même, la dégradation des notations extra-financières pourraient avoir un impact sur l'image et la réputation du groupe notamment auprès des investisseurs qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence

défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par les entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est confronté à une forte concurrence sur tous ses marchés, ses métiers et tous ses produits et services. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de produits et services est corrélée au développement économique global. Ce contexte accroît l'intensité et la complexité concurrentielles auquel le groupe doit faire face. Cette dernière repose sur de nombreux facteurs, notamment la qualité des produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les contraintes réglementaires diverses et croissantes s'appliquant aux produits et services, la réputation de la marque, et la solidité financière du groupe telle que perçue par le marché. Par ailleurs, l'émergence de puissants concurrents non bancaires augmente la pression concurrentielle.

Les nouveaux usages, notamment dans les paiements et les nouvelles technologies, transforment le secteur et les modes de consommation des clients. Même s'il est encore difficile d'apprécier clairement l'impact de l'émergence de ces nouvelles technologies, le développement de leur utilisation modifie les usages, les process et le paysage concurrentiel des métiers exercés par le groupe. C'est pourquoi il s'attache à maintenir sa compétitivité, sa performance technologique, sa capacité d'innovation, sa singularité et à poursuivre son développement en Europe, notamment en Allemagne, afin de conserver son positionnement et développer ses marges et son résultat.

Enfin, l'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue, impacte son activité et ses choix stratégiques. Celui-ci est décrit dans la partie dédiée, paragraphe 2.1.2 Environnement réglementaire du chapitre 2 du premier amendement au document d'enregistrement universel.

1.2.3.2 Risques liés à la mise en place d'un dispositif de résolution

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L.511-31, la défaillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), organe central du groupe, et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, les titulaires de créances subordonnées autres que celles retenues comme instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou comme instruments de fonds propres de catégorie 2 conformément au paragraphe 5 de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier, puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'émetteur, et du groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la

négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

L'émetteur, bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité, s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée, c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de résolution unique du risque de défaillance (principe du *Failing Or Likely To Fail* ou FOLTF), appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou le Conseil de résolution unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit SRMR (*Single Resolution Mechanism Regulation*) ou, ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité national, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'émetteur ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues en tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivraient le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus expose donc les investisseurs à un risque de perte en capital, qui peut être partielle ou totale.

1.2.3.3 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Au point 52 quater de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque informatique est défini comme le risque de perte lié à toute circonstance raisonnablement identifiable en lien avec l'utilisation de réseaux et de systèmes d'information qui, si elle se concrétise, pourrait compromettre la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, de tout outil ou processus dépendant de la technologie, du fonctionnement et des processus, ou de la fourniture de services en produisant des effets préjudiciables dans l'environnement numérique ou physique;

L'ACPR¹ définit le risque informatique comme le risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus de gouvernance du système d'information (SI), de fonctionnement du SI, ou de sécurité du SI, entendu comme l'ensemble des équipements systèmes et réseaux, des logiciels et des données, ainsi que des moyens humains contribuant au traitement de l'information de l'institution.

Cette définition inclut le risque de cyber sécurité mais ne s'y limite pas.

L'arrêté du 3 novembre 2014 définit :

- le risque informatique à l'article 10-as) : « risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance affectant l'organisation, le fonctionnement, le changement ou la sécurité du système d'information. Le risque informatique est un risque opérationnel » ;
- la sécurité du système d'information à l'article 10-at) : « protection de la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des actifs informatiques, notamment pour en garantir l'authenticité, l'imputabilité, la responsabilité et la fiabilité » ;
- l'incident opérationnel ou de sécurité à l'article 10-ak) : « un événement ou une série d'événements imprévus qui dégrade ou peut dégrader le bon fonctionnement ou la sécurité du système d'information ».

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. les risques juridiques auxquels le groupe est exposé. Ils ont représenté, au 30 juin 2026, une perte totale de 70,5 millions d'euros soit 55,1 % de la sinistralité totale ;
- b. les actes malveillants, qui représentent un risque important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement. Ces actes malveillants (fraudes, vols, etc.) représentent, au 30 juin 2026, une perte totale de 33,8 millions d'euros soit 26,4 % de la sinistralité totale ;
- c. les litiges sociaux, qui représentent, au 30 juin 2026, une perte brute de 5,6 millions d'euros représentant 4,4 % de la sinistralité totale.

La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, hors récupérations des assurances le cas échéant, est de

127,9 millions d'euros et a représenté 1,30 % du produit net bancaire au premier semestre 2026.

1.2.3.4 Risque lié à l'interruption d'activité

Dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) qui relèvent des actions de protection et qui permettent de limiter la gravité d'un sinistre. En lien avec la réglementation en vigueur (arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021), un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens juste nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des tiers critiques (au sens externalisation, DORA et Conseil de Résolution Unique).

Les indisponibilités ci-dessus peuvent conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances engendreraient des coûts directs, mais au-delà entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Le premier semestre 2026 n'a pas été marqué par des événements ayant entraîné une interruption d'activité.

1.2.3.5 Risques ESG

Risques climatiques

Les risques associés au changement climatique représentent des conséquences supplémentaires aux risques existants, tels que le risque de crédit, le risque opérationnel ou les risques financiers (de marché et de liquidité). Ceux-ci peuvent, par ailleurs, être associés à des risques de réputation ou de responsabilité. Ainsi, le changement climatique expose Crédit Mutuel Alliance Fédérale à :

- des risques physiques, faisant référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) ;
- des risques de transition faisant référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :

- des conséquences physiques directes (endommagement/destruction de patrimoine, dégradation des conditions de travail) et indirectes (endommagement/destruction des infrastructures, perturbation des chaînes de production...) pour les contreparties, générant des impacts économiques (coûts de réparation, baisse de productivité, de production, de revenus...) et donc une perte de valeur ajoutée et/ou de richesse, un risque d'augmentation de leur probabilité de défaut et de défaillance, accentuant le risque de crédit, y compris pour les particuliers, notamment en lien avec une dépréciation des biens immobiliers en garantie ;
- une hausse des dommages sur les actifs matériels et systèmes et/ou les collaborateurs du groupe, accentuant les risques opérationnels ;
- des revirements des anticipations des marchés (revalorisations soudaines liées à une forte sensibilité des

¹ Source : « Le risque informatique, document de réflexion de l'ACPR, janvier 2019 ».

titres, volatilité accrue, moins-values sur les actifs), accentuant le risque de marché ;

- une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associés (baisse de rentabilité pour l'assureur), une hausse du coût de réassurance ainsi que des impacts indirects sur les portefeuilles d'actifs de la compagnie, accentuant le risque lié aux activités d'assurance.
- b. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :**

- des contraintes d'adaptation des modèles et produits, la modification des sentiments des clients et investisseurs à l'égard des entreprises, la perturbation de la chaîne de production, la modification des conditions de production de l'offre, générant des pertes de parts de marché, une diminution des capacités de financement, une évolution des prix des intrants et outils de production, des baisses de production, une évolution de la demande des produits finis ou services et donc une augmentation des coûts, une baisse de revenus et de la valeur ajoutée pour les entreprises pouvant se traduire par une augmentation de la probabilité de défaut et peser sur le risque de défaillance des entreprises ;
- des impacts sur le secteur immobilier (augmentation de la taxe carbone conduisant à une hausse du coût de l'énergie, mise en place de nouvelles normes concernant les "passoires" énergétiques nécessitant des travaux de rénovation...) pouvant conduire à une augmentation des probabilités de défaut chez les emprunteurs et peser sur le risque de défaillance des particuliers (dépréciation des biens en garantie) ;
- un risque de responsabilité en cas de controverse grave à l'encontre d'un client financé par la banque ou du non-respect d'un engagement, ainsi qu'un risque d'atteinte à la réputation (lié également à une sensibilisation croissante des citoyens aux risques climatiques, de nouvelles réglementations et engagements volontaires pris par la banque) ;
- la perte de clients si ces derniers considèrent que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas suffisamment sur les politiques environnementales/climatiques ;
- des dévaluations d'actifs non compatibles bas carbone, ce qui rendrait alors les actifs obsolètes (stranded assets), des modifications des coûts d'emprunt et une réévaluation brutale des actifs financiers ;
- une augmentation du risque de liquidité liée à :
 - la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédits clientèles (cette dégradation pourrait à terme impacter négativement la rentabilité et la solidité financière et, in fine, altérer la capacité à se refinancer dans de bonnes conditions) ;
 - la pression des investisseurs sur les portefeuilles d'investissement ;
 - la perte de valeur des titres de dettes d'entreprises ou d'Etat détenus (et ne respectant pas certains engagements sur le climat) ;
 - le retrait des dépôts clientèles (en cas d'image défavorable) ;
- une perte de revenus des assureurs due à une dévalorisation des titres financiers détenus ;
- des risques pesant sur la solvabilité (augmentation des risques pondérés) et la rentabilité d'exploitation (diminution de la marge d'intérêt).

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite devenir la banque de référence de la transition écologique et sociétale. Le déploiement de cette ambition auprès des clients et la gestion des risques ESG sont donc certains des facteurs de succès afin d'atteindre les engagements et les objectifs stratégiques fixés. La mise en œuvre d'un dispositif adapté nécessite la poursuite des changements engagés dans les processus, le développement d'outils informatiques propriétaires et l'enrichissement des indicateurs de suivi dédiés s'appuyant sur des données de qualité internes comme externes.

Le suivi des risques ESG s'améliore chaque année, notamment par le renforcement des méthodologies et dispositifs d'analyse, ainsi que par l'élaboration de reportings plus complets, bénéficiant de la disponibilité et de la collecte d'un plus grand nombre de données. Les risques ESG sont pleinement intégrés au cadre de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, décrit dans le chapitre 6.3 du rapport Pilier 3 situé dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Si le groupe ne parvenait pas à atteindre les objectifs définis, sa réputation pourrait être négativement affectée.

Par ailleurs, les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux, de gouvernance et environnementaux intégrant les risques climatiques, sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles corporate, investissement et assurance, donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte plusieurs politiques sectorielles ou thématiques : charbon, minier, hydrocarbures, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité, mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier, agricole, immobilier résidentiel (biens situés en France), déforestation et tabac). Les informations sur la stratégie climat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au sein du chapitre 3 (ESRS E1 - changement climatique).

Risques liés à la nature

Au-delà des risques climatiques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale étudie d'autres risques environnementaux, ceux en lien avec la nature. Crédit Mutuel Alliance Fédérale se concentre sur les risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes, aux ressources aquatiques et marines ou encore à la pollution. L'ensemble de ces risques pouvant affecter la performance financière du groupe sont répartis en deux typologies décrites dans la partie 6.18.1 Définition des risques ESG située dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques liés à la nature.

D'une part, l'affaiblissement des services écosystémiques de régulation pourrait accentuer les risques physiques attribuables au climat. D'autre part, les services d'approvisionnement peuvent avoir un effet direct sur les contreparties de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, la perte de services écosystémiques peut entraîner une hausse des risques bancaires, comme par exemple :

- une augmentation de la probabilité de défaut à travers la baisse de la rentabilité des entreprises (perturbation de la chaîne d'approvisionnement, de production ou de distribution provoquant de l'inflation par exemple), ou des impacts sur les revenus et la santé des ménages (à travers principalement des services de régulations de l'eau ou de l'air) ;
- une hausse des dommages matériels, provenant de la dégradation des services de régulation du climat ou du cycle de l'eau, pouvant impacter les risques opérationnels et la rentabilité de la partie assurantielle ;
- une volatilité sur les marchés financiers, notamment à travers l'indisponibilité des ressources et des matières premières, pouvant accroître le risque de marché.

b. Concernant le risque de transition, le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par :

- un secteur d'activité devenant moins rentable suite à la mise en place de la transition environnementale (réglementation, choix des consommateurs, coûts d'adaptation...) impactant la probabilité de défaut ou la valeur des actifs ;
- la prise en compte croissante des enjeux liés à la nature, accroissant le risque de réputation et de responsabilité à travers les financements accordés, qui pourrait engendrer des procédures juridiques ou des pertes de parts de marché ;

- l'évolution de la préférence et/ou des exigences des investisseurs vers des acteurs et des actifs plus verts, pouvant augmenter le risque de liquidité.

Ces facteurs de risque ont une ampleur variable, dépendant à la fois de l'hétérogénéité géographique et sectorielle mais également des interactions entre les facteurs de risques environnementaux.

Risques sociaux et de gouvernance

Crédit Mutuel Alliance Fédérale analyse également comment les risques sociaux et de gouvernance peuvent affecter sa performance financière. De ce fait, Crédit Mutuel Alliance Fédérale intègre depuis 2024 un inventaire des risques liés aux enjeux sociaux et de gouvernance. Cette cartographie est actualisée chaque année, notamment en lien avec les travaux portant sur la CSRD. De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale évalue la matérialité des risques sociaux et de gouvernance (directs ou indirects) sur son profil de risques.

a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques sociaux, par exemple via :

- la baisse de la performance économique en lien avec ses pratiques sociales : une entreprise ayant de mauvaises pratiques sociales peut connaître des difficultés financières, en raison de la mauvaise gestion de son personnel (turnover important, difficultés de recrutement, fuite de talents, grèves, problèmes de management etc), de coûts de mise en conformité (droit du travail, nouvelles réglementations etc) ou encore de sanctions résultant de poursuites en lien avec des pratiques sociales. Ces pratiques peuvent affecter la performance financière de l'entreprise, sa capacité à générer du revenu, et donc à rembourser ses dettes, ce qui augmente le risque de crédit.

Cela peut être particulièrement le cas dans certains pays aux normes sociales peu strictes ou dans certains secteurs plus exposés à ces risques en raison de leurs activités ;

- le non-respect des réglementations sociales peut affecter la performance financière des entreprises : pénalités, amendes, procédures judiciaires etc. Le non-respect des obligations sociales (comme le non-paiement des cotisations sociales, le non-respect des normes de sécurité au travail, etc.) peut entraîner des amendes et pénalités financières importantes. La banque peut être poursuivie devant les tribunaux, par exemple pour discrimination, harcèlement au travail ou violation des conditions de travail. Les frais juridiques associés à ces procédures peuvent être significatifs, sans compter les coûts liés aux éventuelles indemnités dues aux salariés.

b. Concernant les risques de gouvernance, le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait notamment être impacté par :

- une gouvernance défaillante de la banque, qui peut créer des difficultés à se conformer aux nouvelles réglementations et normes. Le non-respect des cadres réglementaires (par exemple : Sapin 2, LCB-FT, orientations de l'Autorité bancaire Européenne sur la gouvernance interne, déontologie et éthique, transparence fiscale) peut ainsi engendrer des sanctions pécuniaires et des frais d'indemnisation (risques de non conformité et risque juridique) ;
- une entreprise mal notée sur le plan de la gouvernance, pourrait voir sa note de crédit abaissée (agences de notation) mais également perdre des clients se tournant vers des alternatives plus durables, ce qui entraînerait des pertes financières, provoquant une dégradation de la notation de la clientèle (rating interne) et une augmentation de la probabilité de défaut.

1.3 FONDS PROPRES

1.3.1 Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux fonds propres amendé par le règlement UE 2019/876.

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (Common Equity Tier 1 – CET1), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

Actualisation du tableau 7 du Document d'enregistrement universel 2025 page 526

TABLEAU 7 : INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES (EU CC1)

				Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
(en millions d'euros)		30/06/2026	31/12/2025	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	8 056	7 933	3
	dont : Parts sociales	8 056	7 933	-
	dont : Prime d'émission	0	0	
2	Bénéfices non distribués	60 203	56 280	4
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	53	-191	-
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0	-
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	0	0	-
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	335	308	5
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	1 874	3 802	4
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	70 521	68 132	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES				
7	Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	-571	-523	-
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	-3 131	-2 764	1
9	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-54	-38	
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-9	0	-
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	-148	-293	-
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	0	0	-
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	0	-2	-
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-23	-19	-
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	0	0	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
20	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-57	-32	-
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	0	0	-
20c	dont : positions de titrisation (montant négatif)	-57	-32	-
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	0	0	-
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	0	0	-
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	0	0	

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Fonds propres

				Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
(en millions d'euros)		30/06/2026	31/12/2025	
23	dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	0	0	-
24	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
25	dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles	0	0	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	0	0	-
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	0	0	-
26	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
27a	Autres ajustements réglementaires	-1 428	-1 432	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-5 421	-5 104	-
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	65 100	63 028	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	0	0	2
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	0	0	-
32	dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable	0	0	-
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	0	0	2
33a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
33b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	60	54	-
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	0	0	-
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	60	54	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0	0	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
41	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	0	-
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	60	54	-
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	65 160	63 082	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	8 180	8 220	2
47	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	0	0	2

Source basée
sur les numéros/
lettres de référence du
bilan selon le périmètre
de consolidation
réglementaire (EU CC2)

(en millions d'euros)

		30/06/2026	31/12/2025	
47a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus des T2	0	0	-
47b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus des T2	0	0	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	80	73	-
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	0	0	-
50	Ajustements pour risque de crédit	0	0	-
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	8 260	8 293	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	0	0	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
54a	Ensemble vide dans l'UE	0	0	-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-500	-550	-
56	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	0	0	-
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	-500	-550	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	7 760	7 743	-
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	72 920	70 825	-
60	Total actifs pondérés	335 022	320 012	-
RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	19,43 %	19,70 %	-
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	19,45 %	19,71 %	-
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	21,77 %	22,13 %	-
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque ⁽¹⁾	8,94 %	8,86 %	-
65	dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	2,50 %	2,50 %	-
66	dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,90 %	0,89 %	-
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	-	-	-
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	-	-	-
67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,04 %	1,85 %	-
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres ⁽²⁾	11,92 %	12,38 %	-
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	-
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	-
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	-

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Fonds propres

Source basée
sur les numéros/
lettres de référence du
bilan selon le périmètre
de consolidation
réglementaire (EU CC2)

(en millions d'euros)

30/06/2026

31/12/2025

réglementaire (EU CC2)

MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)

72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	341	352	-
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 17,65%, net des positions courtes éligibles)	1 886	2 024	-
74	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 17,65%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	567	498	-

PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2

76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0	0	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	1 092	1 051	-
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	345	-293	-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	831	783	-

INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1er JANVIER 2014 et le 1er JANVIER 2022 UNIQUEMENT)

80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	0	0	-
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	0	0	-
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	0	0	-
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-

(1) Le régulateur recommande d'ajouter à l'ensemble des coussins (3,39 % au 31/12/2025 et 4,44 % au 30/06/2026), l'exigence minimale de CET1 (4,5 %) induisant une exigence de 8,94 % au 30/06/2026.

(2) L'EBA recommande de retenir pour cette ligne le capital minimum disponible après couverture des exigences SREP de fonds propres CET1, T1 ou totaux. Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale le minimum est en couverture des fonds propres totaux.

Actualisation du tableau 8 du Document d'enregistrement universel 2025 page 530

TABLEAU 8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU CC2)

30/06/2026 (en millions d'euros)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	75 041	75 328	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	48 214	48 361	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	828	828	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	57 886	60 015	
Titres au coût amorti	6 360	7 900	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	73 736	73 683	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	570 746	573 927	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-1 582	-1 582	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	152 025	0	
Actifs d'impôt courants	1 761	1 734	
Actifs d'impôt différés	1 242	1 213	
Comptes de régularisation et actifs divers	9 995	9 979	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises MEE	858	10 766	
Immeubles de placement	337	337	
Immobilisations corporelles et LF preneur	4 664	4 539	
Immobilisations incorporelles	1 259	1 143	1
Écart d'acquisition	2 296	2 153	1
TOTAL ACTIF	1 005 666	870 323	

30/06/2026 (en millions d'euros)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
PASSIF			
Banques centrales – Passif	9	9	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	33 548	33 819	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	1 311	1 311	
Dettes envers les établissements de crédit	39 760	37 121	
Dettes envers la clientèle	507 404	513 981	
Dettes représentées par un titre	175 682	179 607	2
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-24	-24	
Passifs d'impôt courants	835	792	
Passifs d'impôt différés	732	601	
Comptes de régularisation et passifs divers	15 762	17 574	
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	0	0	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	141 804	0	
Provisions pour risques et charges	3 942	2 924	
Dettes subordonnées émises par les banques	12 280	11 017	2
Capitaux propres totaux	72 621	71 592	
Capitaux propres – part du groupe	70 381	70 381	
Capital et primes liées	8 128	8 128	3
Réserves consolidées – groupe	59 454	59 454	4
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – groupe	802	802	
Résultat – groupe	1 998	1 998	4
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 240	1 211	5
TOTAL PASSIF	1 005 666	870 323	

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Fonds propres

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CCl)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	74 103	74 253	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 488	37 454	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	670	670	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	46 808	46 812	
Titres au coût amorti	6 153	7 572	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	73 066	73 120	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	539 232	542 330	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-1 607	-1 607	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	144 747	0	
Actifs d'impôt courants	2 013	1 645	
Actifs d'impôt différés	1 135	1 121	
Comptes de régularisation et actifs divers	10 414	10 261	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises MEE	854	10 550	
Immeubles de placement	338	338	
Immobilisations corporelles et LF preneur	4 508	4 380	
Immobilisations incorporelles	667	553	1
Écart d'acquisition	2 294	2 153	1
TOTAL ACTIF	942 886	811 605	

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CCl)
PASSIF			
Banques centrales – Passif	12	12	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21 686	21 696	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	1 090	1 090	
Dettes envers les établissements de crédit	30 406	27 862	
Dettes envers la clientèle	486 795	491 373	
Dettes représentées par un titre	162 695	167 664	2
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-17	-17	
Passifs d'impôt courants	570	565	
Passifs d'impôt différés	648	585	
Comptes de régularisation et passifs divers	17 688	16 709	
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	0	0	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	134 020	0	
Provisions pour risques et charges	4 108	3 146	
Dettes subordonnées émises par les banques	12 857	11 599	2
Capitaux propres totaux	70 328	69 322	
Capitaux propres – part du groupe	68 139	68 139	
Capital et primes liées	8 008	8 008	3
Réserves consolidées – groupe	55 594	55 594	4
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – groupe	494	494	
Résultat – groupe	4 042	4 042	4
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 189	1 183	5
TOTAL PASSIF	942 886	811 605	

1.3.2 Exigences de fonds propres

Actualisation du tableau 9 du Document d'enregistrement universel 2025 page 532

TABLEAU 9 : VUE D'ENSEMBLE DES RWA – EXIGENCES MINIMALES DE FONDS PROPRES (EU OV1)

(en millions d'euros)

		RWA (Actifs Pondérés et Risques – APR)		Exigences minimales de fonds propres
		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie – RCC)	289 773	277 398	23 182
2	dont approche standard	128 998	129 110	10 320
3	dont approche NI simple (F-IRB)	41 170	44 488	3 294
4	dont approche par référencement	13 727	12 498	1 098
5	dont actions selon la méthode de la pondération simple	0	0	0
6	dont approche NI avancée (A-IRB)	81 579	77 828	6 526
7	Risque de crédit de contrepartie (RCC)	2 419	2 286	193
8	dont approche standard	1 741	1 707	139
9	dont méthode du modèle interne (IMM)	0	0	0
10	dont exposition sur une CCP	36	37	3
11	Ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	675	550	54
11.a	dont approche standard (SA)	0	0	0
11.b	dont approche basique (F-BA et R-BA)	675	550	54
11.c	dont approche simplifiée	0	0	0
12	dont autres RCC	642	544	51
13	Risque de règlement	1	0	0
14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	2 825	2 073	226
15	dont approche SEC-IRBA	113	0	9
16	dont approche SEC-ERBA	2 272	1 754	182
17	dont approche standard	439	320	35
17.a	dont 1 250 %/déduction	0	0	0
18	Risque de marché	3 476	3 472	278
19	dont approche alternative (A-SA)	0	0	0
20	dont approche standard simplifiée (S-SA)	3 476	3 472	0
21	dont approches alternatives fondées sur les modèles internes (A-IMA)	0	0	0
22	Grands Risques	0	0	0
23	Exposition reclassées du portefeuille de négociation	0	0	0
24	Risque opérationnel	35 853	34 233	2 868
25	Expositions sur crypto-actifs	0	0	0
26	Montants inférieurs aux seuils de déduction (sous réserve à 250 % de pondération de risque) ⁽¹⁾	6 133	1 246	491
27	Ajustement du plancher	0	0	0
28	Ajustement du plancher (avant application des dispositions transitoires)	0	0	0
29	Ajustement du plancher (après application des dispositions transitoires)	0	0	0
30	TOTAL	335 022	320 012	27 238

(1) Les montants inférieurs aux seuils de déduction (sous réserve à 250 % de pondération de risque) sont intégrés dans la ligne 1. Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC).

1.4 INDICATEURS PRUDENTIELS

1.4.1 Ratio de solvabilité

Actualisation du tableau 11 du Document d'enregistrement universel 2025 page 533

TABLEAU 11 : MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCY-B2)

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
010 Total des emplois pondérés	335 022	320 012
020 Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,8953 %	0,8878 %
030 Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	2 999	2 841

Actualisation du tableau 12 du Document d'enregistrement universel 2025 page 534

TABLEAU 12 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE (EU CCY-B1)

(en millions d'euros)	30/06/2026													
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché		Expositions de titrisation. Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Exigences de fonds propres						Montants d'expositions pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (en %)	Taux de coussin de fonds propres contracyclique (en %)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes		Valeur d'exposition totale	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total				
Allemagne	38 082	16 843	384	0	2 301	57 609	2 832	6	22	2 859	35 739	12,94 %	0,75 %	
Arménie	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0,00 %	1,50 %	
Australie	145	3 063	96	0	445	3 749	171	1	6	178	2 221	0,80 %	1,00 %	
Belgique	14 607	1 720	19	0	120	16 466	750	0	1	751	9 385	3,40 %	1,00 %	
Bulgarie	14	1	0	0	0	15	1	0	0	1	14	0,01 %	2,00 %	
Chili	6	19	13	0	0	38	4	0	0	4	47	0,02 %	0,50 %	
Chypre	98	38	0	0	0	136	6	0	0	6	71	0,03 %	1,50 %	
Corée, République	23	817	39	0	140	1 019	41	2	2	44	553	0,20 %	1,00 %	
Croatie	14	73	0	0	0	87	5	0	0	5	69	0,02 %	1,50 %	
Danemark	254	183	22	0	0	460	25	0	0	25	318	0,12 %	2,50 %	
Espagne	2 892	954	80	0	438	4 364	223	1	6	230	2 873	1,04 %	0,50 %	
Estonie	14	1	0	0	0	15	1	0	0	1	13	0,00 %	1,50 %	
France	46 200	470 520	1 981	0	4 033	522 735	14 193	61	63	14 317	178 960	64,80 %	1,00 %	
Grèce	30	16	0	0	0	46	2	0	0	2	26	0,01 %	0,25 %	
Hong Kong	62	1 394	48	0	0	1 504	60	1	0	61	757	0,27 %	0,50 %	
Hongrie	619	4	4	0	0	627	38	0	0	38	479	0,17 %	1,00 %	
Irlande	314	849	0	0	21	1 185	64	0	0	64	798	0,29 %	1,50 %	
Islande	5	1	0	0	0	6	0	0	0	0	3	0,00 %	2,50 %	
Lettonie	4	2	0	0	0	6	0	0	0	0	4	0,00 %	1,00 %	
Lituanie	28	1	0	0	0	29	2	0	0	2	23	0,01 %	1,00 %	
Luxembourg	4 743	2 583	91	0	50	7 467	447	1	1	448	5 603	2,03 %	0,50 %	
Norvège	48	567	20	0	0	636	23	1	0	24	299	0,11 %	2,50 %	
Pays Bas	3 951	2 289	142	0	758	7 140	251	4	7	261	3 266	1,18 %	2,00 %	
Pologne	671	150	1	0	0	821	53	0	0	53	668	0,24 %	1,00 %	
Roumanie	68	8	15	0	0	91	5	0	0	5	59	0,02 %	1,00 %	
Royaume-uni	2 509	3 801	160	0	1 916	8 386	368	6	40	414	5 178	1,87 %	2,00 %	
Slovaquie	361	3	16	0	0	380	21	0	0	21	258	0,09 %	1,50 %	
Slovénie	20	1	0	0	0	21	1	0	0	1	18	0,01 %	1,00 %	
Suède	215	609	57	0	0	882	37	1	0	39	483	0,17 %	2,00 %	
Tchèque, République	429	24	0	0	0	453	28	0	0	28	347	0,13 %	1,25 %	

31/12/2025

(en millions d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché			Exigences de fonds propres							Pondérations des exigences de fonds propres (en %)	Taux de coussin de fonds propres contractuel (en %)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation. Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'expositions pondérés			
Allemagne	31 794	1 783	223	0	1 097	34 896	2 118	4	10	2 131	26 640	10,22 %	0,75 %	
Arménie	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0,00 %	1,50 %	
Australie	189	2 529	62	0	360	3 139	145	1	5	151	1 883	0,72 %	1,00 %	
Belgique	13 823	1 490	56	0	98	15 466	698	0	1	699	8 735	3,35 %	1,00 %	
Bulgarie	74	1	0	0	0	75	6	0	0	6	73	0,03 %	2,00 %	
Chili	7	18	0	0	0	25	4	0	0	4	44	0,02 %	0,50 %	
Chypre	46	0	0	0	0	46	3	0	0	3	44	0,02 %	1,00 %	
Corée, République	48	624	43	0	65	780	35	3	1	39	487	0,19 %	1,00 %	
Croatie	38	73	0	0	0	111	7	0	0	7	90	0,03 %	1,50 %	
Danemark	884	163	17	0	0	1 064	54	0	0	54	679	0,26 %	2,50 %	
Espagne	2 540	736	37	0	412	3 725	199	2	4	205	2 558	0,98 %	0,50 %	
Estonie	8	0	0	0	0	9	0	0	0	0	6	0,00 %	1,50 %	
France	50 158	462 053	1 349	0	2 884	516 445	14 064	47	47	14 158	176 971	67,91 %	1,00 %	
Grèce	54	16	0	0	1	71	4	0	0	4	48	0,02 %	0,25 %	
Hong Kong	40	1 386	45	0	0	1 471	64	1	0	65	811	0,31 %	0,50 %	
Hongrie	591	4	0	0	0	595	37	0	0	37	464	0,18 %	1,00 %	
Irlande	409	693	1	0	20	1 123	62	0	0	62	776	0,30 %	1,50 %	
Islande	10	0	0	0	0	11	1	0	0	1	8	0,00 %	2,50 %	
Lettonie	7	1	0	0	0	7	0	0	0	0	6	0,00 %	1,00 %	
Lituanie	21	1	0	0	0	22	2	0	0	2	20	0,01 %	1,00 %	
Luxembourg	4 184	1 901	39	0	0	6 124	388	1	0	389	4 859	1,86 %	0,50 %	
Norvège	59	674	12	0	0	745	24	1	0	25	310	0,12 %	2,50 %	
Pays Bas	645	2 009	119	0	618	3 391	128	2	6	136	1 700	0,65 %	2,00 %	
Pologne	605	113	0	0	0	718	47	0	0	47	584	0,22 %	1,00 %	
Roumanie	68	6	0	0	0	74	5	0	0	5	59	0,02 %	1,00 %	
Royaume-uni	2 235	3 365	185	0	857	6 642	337	8	23	367	4 592	1,76 %	2,00 %	
Slovaquie	361	1	0	0	0	362	21	0	0	21	261	0,10 %	1,50 %	
Slovenie	13	1	0	0	0	14	1	0	0	1	12	0,00 %	1,00 %	
Suède	115	763	43	0	0	921	25	1	0	26	328	0,13 %	2,00 %	
Tchèque, République	387	7	0	0	0	394	25	0	0	25	310	0,12 %	1,25 %	

1.4.2 Ratio de levier (EU LRA)

Actualisation du tableau 17 du Document d'enregistrement universel 2025 page 538

TABEAU 17 : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2-LRCOM)

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2026	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>			
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCLUANT DÉRIVÉS ET SFT)			
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires, incluant les sûretés) ⁽¹⁾	844 657	793 709
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-2 787	-3 449
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0	0
5	(Ajustement pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-148	-293
7	Total des expositions au bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires)	841 723	789 967
EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	1 065	1 095
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	0	0
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	3 197	3 038
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	0	0
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	342	175
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – SA CCR)	0	0
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – approche standard simplifiée)	0	0
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – méthode de l'exposition initiale)	0	0
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	6 970	5 108
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-5 271	-3 876
13	Total des expositions sur dérivés	6 304	5 539
EXPOSITIONS SUR SFT			
14	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	25 727	20 753
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	-12 489	-8 763
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT	1 742	1 227
EU-16a	Dérogation pour SFT : exposition au risque de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	0	0
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0	0
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur SFT compensées par les clients)	0	0
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres	14 980	13 217
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	137 127	125 532
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-89 605	-82 233
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	0	0
22	Total des autres expositions hors-bilan	47 522	43 299
EXPOSITIONS EXEMPTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHES 7 ET 14, DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 a, paragraphe 1, point c et ca), du CRR)	-5 545	-6 867
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 a, paragraphe 1, point j), du CRR – au bilan et hors bilan)	-53 483	-48 130

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2026	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>			
EU-22k	Total des expositions exemptées	-59 029	-54 997
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE			
23	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	65 160	63 082
24	Mesure de l'exposition totale	851 499	797 026
RATIO DE LEVIER			
25	Ratio de levier (en %)	7,7 %	7,9 %
EU-25a	Ratio de levier (en %) hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable	7,7 %	7,9 %
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (en %)	3,0 %	3,0 %
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en %)	0,0 %	0,0 %
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,0 %	0,0 %
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (en %)	0,0 %	0,0 %
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (en %)	3,0 %	3,0 %
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	n/a	n/a
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisée en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	25 619	21 404
29	Valeur de trimestre des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	13 237	11 990
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	863 880	806 440
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	863 880	806 440
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	7,5 %	7,9 %
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	7,5 %	7,9 %

(1) Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

Actualisation du tableau 18 du Document d'enregistrement universel 2025 page 540

TABLEAU 18 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1-LRSUM)

(en millions d'euros)		30/06/2026	31/12/2025
1	TOTAL DE L'ACTIF SELON LES ÉTATS FINANCIERS PUBLIÉS ⁽¹⁾	1 005 666	942 886
2	Ajustement sur les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-135 343	-131 280
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences de transfert de risque significatif)	0	0
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales)	0	0
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 a, paragraphe 1, point i), du CRR)	0	0
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	0	0
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	0	0
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	-1 540	-1 249
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	-10 747	-7 536
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	47 522	43 299
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales déduit des fonds propres de catégorie 1)	0	0
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 a, paragraphe 1, point c), du CRR)	-5 545	-6 867
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 a, paragraphe 1, point j), du CRR)	-53 483	-48 130
12	Autres ajustements	4 971	5 904
13	TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	851 499	797 026

(1) Le montant total de l'actif est présenté en normes comptables.

Actualisation du tableau 19 du Document d'enregistrement universel 2025 page 540

TABLEAU 19 : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN – EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES (EU LR3-LRSPL)

(en millions d'euros)		30/06/2026	31/12/2025
		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
EU-1 - TOTAL DES EXPOSITIONS DU BILAN ⁽¹⁾ DONT :		782 912	735 335
EU-2 - Expositions du portefeuille de négociation		33 332	21 209
EU-3 - Expositions du portefeuille bancaire, dont:		749 581	714 125
EU-4 - Obligations sécurisées		7 430	5 583
EU-5 - Expositions traitées comme les souverains		126 545	123 078
EU-6 - Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains		2 147	2 123
EU-7 - Établissements		13 050	13 263
EU-8 - Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers ⁽²⁾		303 365	291 253
EU-9 - Expositions retail ⁽²⁾		122 712	116 236
EU-10 - Expositions corporate		117 750	108 599
EU-11 - Expositions en défaut		10 719	13 125
EU-12 - Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)		45 863	40 865

(1) Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

(2) La BCE autorise en effet le groupe à reclasser ces prêts dans la même catégorie d'expositions que les autres prêts au logement "de type Crédit Logement".

1.5 RISQUE DE CRÉDIT

1.5.1 Qualité de crédit des actifs

Actualisation du tableau 23 du Document d'enregistrement universel 2025 page 548

TABLEAU 23 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS NETTES – BILAN ET HORS BILAN (EU CR1-A)

30/06/2026	Valeurs nettes d'expositions					
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et avances	161 402	105 027	285 443	290 297	24 003	866 172
Titres de créance	1 406	7 835	20 401	18 494	18 162	66 298
TOTAL	162 808	112 862	305 845	308 791	42 165	932 470

31/12/2025	Valeurs nettes d'expositions					
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et avances	163 088	106 712	267 084	266 109	16 627	819 619
Titres de créance	1 739	7 660	19 317	16 448	17 899	63 065
TOTAL	164 827	114 372	286 401	282 557	34 527	882 684

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

Actualisation du tableau 24 du Document d'enregistrement universel 2025 page 549

TABLEAU 24 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

30/06/2026	Encours brut de créances restructurées				Dépréciations cumulées, variations cumulées de JV sur risque de crédit et provisions		Collatéraux et garanties financières reçus sur encours restructurés	Collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes avec des mesures de restructuration
	Encours brut de créances restructurées performantes	Encours non performants restructurés		Sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Total sur encours non performants restructurés			
		Dont en défaut	Dont dépréciés					
(en millions d'euros)								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	3 501	6 421	6 421	6 421	-210	-2 403	4 247	2 550
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	6	15	15	15	0	-1	15	13
Établissements de crédit	3	0	0	0	0	0	3	0
Autres entreprises financières	280	336	336	336	-15	-190	250	127
Entreprises non financières	2 371	3 407	3 407	3 407	-72	-1 019	3 147	1 878
Ménages	840	2 664	2 664	2 664	-122	-1 192	831	532
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêts donnés	405	98	98	98	-7	-2	229	0
TOTAL	3 906	6 519	6 519	6 519	-216	-2 405	4 476	2 550

31/12/2025	Encours brut de créances restructurées				Dépréciations cumulées, variations cumulées de JV sur risque de crédit et provisions		Collatéraux et garanties financières reçus sur encours restructurés	Collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes avec des mesures de restructuration
	Encours brut de créances restructurées performantes	Encours non performants restructurés		Sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Total sur encours non performants restructurés			
		Dont en défaut	Dont dépréciés					
(en millions d'euros)								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	2 761	5 629	5 629	5 629	-185	-2 235	3 702	2 252
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	8	13	13	13	0	-1	6	3
Établissements de crédit	4	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	128	219	219	219	-3	-147	178	60
Entreprises non financières	1 773	2 902	2 902	2 902	-63	-942	2 736	1 731
Ménages	847	2 495	2 495	2 495	-119	-1 144	781	459
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêts donnés	182	42	42	42	-3	0	87	0
TOTAL	2 943	5 671	5 671	5 671	-188	-2 235	3 788	2 252

Actualisation du tableau 25 du Document d'enregistrement universel 2025 page 549

TABLEAU 25 : QUALITÉ DE LA RENÉGOCIATION (FORBEARANCE) (EU CQ2)

Le taux de créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

Actualisation du tableau 26 du Document d'enregistrement universel 2025 page 550

TABLEAU 26 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR DURÉE RESTANT À COURIR (EU CQ3)

30/06/2026

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal											
	Encours performants				Encours non performants							
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours			Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an ≤ 2 ans	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	Dont encours en défaut
DÉPÔTS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	78 562	78 562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRÊTS ET AVANCES	635 879	633 413	2 466	19 718	5 250	1 606	2 232	6 007	3 104	357	1 162	19 718
Banques centrales	26	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	7 188	7 113	74	55	2	1	9	41	1	0	2	55
Établissements de crédit	68 687	68 681	6	2	0	2	0	0	0	0	0	2
Autres entreprises financières	23 298	23 263	35	576	204	27	55	168	48	62	12	576
Entreprises non financières	269 898	268 487	1 411	11 036	2 815	662	866	4 192	1 522	190	790	11 036
Dont PME	203 345	202 326	1 019	9 129	2 040	511	736	3 600	1 402	181	658	9 129
Ménages	266 782	265 844	939	8 047	2 229	915	1 302	1 605	1 533	105	359	8 047
INSTRUMENTS DE DETTES	68 106	68 106	0	20	20	0	0	0	0	0	0	20
Banques centrales	1 815	1 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	29 928	29 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	15 780	15 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	18 061	18 061	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	2 522	2 522	0	20	20	0	0	0	0	0	0	20
ENGAGEMENTS HORS BILAN	185 453	-	-	674	-	-	-	-	-	-	-	674
Banques centrales	0	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Administrations publiques	7 357	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	5
Établissements de crédit	39 759	-	-	31	-	-	-	-	-	-	-	31
Autres entreprises financières	16 562	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3
Entreprises non financières	83 969	-	-	576	-	-	-	-	-	-	-	576
Ménages	37 805	-	-	59	-	-	-	-	-	-	-	59
TOTAL	968 000	780 081	2 466	20 412	5 269	1 606	2 232	6 007	3 104	357	1 162	20 412

31/12/2025

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal											
	Encours performants				Encours non performants							
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours			Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an ≤ 2 ans	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans	Dont encours en défaut
DÉPÔTS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	76 461	76 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRÊTS ET AVANCES	605 448	602 886	2 562	18 259	4 961	1 384	1 959	5 631	2 771	502	1 051	18 259
Banques centrales	24	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	7 010	6 936	74	60	4	1	11	40	0	0	2	60
Établissements de crédit	68 457	68 453	4	1	0	0	1	0	0	0	0	1
Autres entreprises financières	20 540	20 519	21	478	152	32	56	117	46	64	11	478
Entreprises non financières	256 577	255 158	1 419	10 235	2 783	509	723	3 985	1 252	321	661	10 235
Dont PME	197 980	196 980	1 001	8 520	1 967	405	666	3 499	1 142	184	657	8 520
Ménages	252 839	251 796	1 043	7 485	2 021	842	1 167	1 489	1 472	118	377	7 485
INSTRUMENTS DE DETTES	54 635	54 635	0	21	21	0	0	0	0	0	0	21
Banques centrales	1 725	1 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	24 503	24 503	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	12 929	12 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	12 893	12 893	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
Entreprises non financières	2 585	2 585	0	20	20	0	0	0	0	0	0	20
ENGAGEMENTS HORS BILAN	161 572	-	-	577	0	0	0	0	0	0	0	577
Banques centrales	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Administrations publiques	4 235	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Établissements de crédit	39 330	-	-	39	-	-	-	-	-	-	-	39
Autres entreprises financières	11 176	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Entreprises non financières	77 668	-	-	479	-	-	-	-	-	-	-	479
Ménages	29 164	-	-	51	-	-	-	-	-	-	-	51
TOTAL	898 116	733 982	2 562	18 857	4 981	1 384	1 959	5 631	2 771	502	1 051	18 857

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

Actualisation du tableau 27 du Document d'enregistrement universel 2025 page 551

TABEAU 27 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

30/06/2026	Encours totaux/montant nominal brut				Dépréciations sur engagements hors bilan et sur garanties financières données	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes	
	Dont encours non performants		Dont encours soumis à dépréciation	Dépréciations cumulées			
	Dont encours en défaut						
(en millions d'euros)							
EXPOSITION AU BILAN	802 284	19 737	19 737	801 302	-12 162	0	0
France	590 542	13 549	13 549	589 854	-7 704	0	0
Allemagne	70 849	3 302	3 302	70 823	-2 534	0	0
États-unis	21 272	47	47	21 262	-36	0	0
Belgique	18 704	463	463	18 672	-329	0	0
Luxembourg	17 219	462	462	17 143	-156	0	0
Suisse	14 720	467	467	14 699	-156	0	0
Royaume-uni	8 390	92	92	8 321	-26	0	0
Pays-bas	7 341	34	34	7 330	-21	0	0
Italie	7 190	263	263	7 180	-289	0	0
Espagne	5 635	330	330	5 628	-348	0	0
Irlande	5 166	1	1	5 142	-4	0	0
Singapour	4 403	8	8	4 403	-1	0	0
Australie	4 152	0	0	4 152	-4	0	0
Portugal	3 889	385	385	3 889	-313	0	0
Canada	2 668	3	3	2 663	-5	0	0
Japon	2 318	0	0	2 318	-1	0	0
Autriche	2 097	48	48	2 095	-48	0	0
Hong-kong	1 416	0	0	1 416	-1	0	0
Monaco	581	9	9	581	-3	0	0
Finlande	988	0	0	988	0	0	0
Autres Pays	12 745	273	273	12 744	-183	0	0
EXPOSITION AU HORS-BILAN	186 127	674	674	0	0	570	0
France	126 573	579	579	0	0	472	0
États-unis	18 973	0	0	0	0	3	0
Allemagne	17 306	68	68	0	0	47	0
Belgique	3 094	14	14	0	0	4	0
Suisse	2 951	1	1	0	0	8	0
Luxembourg	2 763	4	4	0	0	11	0
Pays-bas	2 111	0	0	0	0	3	0
Royaume-uni	2 036	0	0	0	0	3	0
Singapour	1 404	0	0	0	0	1	0
Espagne	1 342	0	0	0	0	1	0
Hong-kong	1 250	0	0	0	0	0	0
Australie	1 038	0	0	0	0	1	0
Italie	892	1	1	0	0	0	0
Irlande	437	0	0	0	0	1	0
Autriche	173	0	0	0	0	0	0
Portugal	98	0	0	0	0	0	0
Canada	91	0	0	0	0	0	0
Finlande	73	0	0	0	0	0	0
Monaco	30	0	0	0	0	0	0
Japon	5	0	0	0	0	0	0
Autres Pays	3 487	8	8	0	0	14	0
Total	988 411	20 412	20 412	801 302	-12 162	570	0

Les pays dont les expositions bilan ou hors bilan sont inférieurs à 1 milliard d'euros sont repris dans la ligne "Autres pays".

31/12/2025

31/12/2025	Encours totaux/montant nominal brut				Dépréciations cumulées	Dépréciations sur engagements hors bilan et sur garanties financières données	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
(en millions d'euros)	Dont encours non performants			Dont encours soumis à dépréciation			
			Dont encours en défaut				
EXPOSITION AU BILAN	678 363	18 280	18 280	677 382	-11 504	0	0
France	528 454	12 999	12 999	527 685	-7 384	0	0
Allemagne	42 982	2 418	2 418	42 962	-2 174	0	0
Belgique	15 362	512	512	15 328	-373	0	0
États-unis	14 108	90	90	14 199	-40	0	0
Suisse	12 184	518	518	12 161	-151	0	0
Luxembourg	11 473	287	287	11 389	-148	0	0
Royaume-uni	6 546	112	112	6 481	-42	0	0
Italie	5 659	235	235	5 652	-244	0	0
Espagne	4 973	358	358	4 960	-367	0	0
Irlande	3 709	1	1	3 687	-3	0	0
Pays-bas	3 550	3	3	3 531	-10	0	0
Singapour	4 033	8	8	4 033	-1	0	0
Portugal	3 556	399	399	3 556	-332	0	0
Australie	3 085	1	1	3 085	-3	0	0
Canada	2 233	3	3	2 225	-3	0	0
Japon	1 967	0	0	1 967	-1	0	0
Autriche	1 040	47	47	1 036	-47	0	0
Hong-kong	1 217	0	0	1 217	-1	0	0
Suède	887	2	2	886	-1	0	0
Monaco	601	52	52	601	-15	0	0
Autres Pays	10 741	234	234	10 741	-165	0	0
EXPOSITION AU HORS-BILAN	162 149	577	577	0	0	521	0
France	121 911	540	540	0	0	437	0
États-unis	11 656	0	0	0	0	3	0
Allemagne	5 935	10	10	0	0	33	0
Suisse	3 919	1	1	0	0	12	0
Belgique	2 842	7	7	0	0	3	0
Luxembourg	2 386	8	8	0	0	9	0
Royaume-uni	1 868	0	0	0	0	3	0
Pays-bas	1 735	0	0	0	0	2	0
Singapour	1 449	0	0	0	0	1	0
Espagne	1 292	0	0	0	0	1	0
Australie	1 014	0	0	0	0	1	0
Hong-kong	1 240	0	0	0	0	0	0
Italie	795	0	0	0	0	0	0
Irlande	947	0	0	0	0	0	0
Canada	118	0	0	0	0	0	0
Suède	152	0	0	0	0	0	0
Autriche	105	0	0	0	0	0	0
Portugal	72	0	0	0	0	0	0
Monaco	34	1	1	0	0	0	0
Japon	5	0	0	0	0	0	0
Autres Pays	2 672	9	9	0	0	15	0
Total	840 512	18 857	18 857	677 382	-11 504	521	0

Les pays dont les expositions bilan ou hors bilan sont inférieurs à 1 milliard d'euros sont repris dans la ligne "Autres pays".

Actualisation du tableau 28 du Document d'enregistrement universel 2025 page 553

TABLEAU 28 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

Impact de l'entrée en vigueur de la nomenclature sectorielle NACE 2.1 : depuis le 01/01/2026, la production des états financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intègre la nomenclature sectorielle NACE 2.1. Le pilier 3 n'intégrant pas encore cette nouvelle nomenclature, une grille de correspondance de la NACE 2.1 vers la version 2.0 a été appliquée.

30/06/2026	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
(en millions d'euros)	Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
		Dont en défaut				
Agriculture, sylviculture et pêche	10 082	515	515	10 082	-252	0
Industries extractives	494	47	47	494	-10	0
industrie manufacturière	18 517	1 022	1 022	18 517	-516	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5 367	68	68	5 367	-32	0
Production et distribution d'eau	1 295	37	37	1 295	-22	0
Construction	8 952	608	608	8 952	-298	0
Commerce	20 452	1 316	1 316	20 452	-781	0
Transport et stockage	11 093	273	273	11 090	-158	0
Hébergement et restauration	6 079	589	589	6 079	-278	0
Information et communication	4 286	237	237	4 286	-110	0
Activités financières et d'assurance	14 837	686	686	14 835	-358	0
Activités immobilières	96 189	2 981	2 981	96 189	-1 287	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	26 588	1 223	1 223	26 588	-676	0
Activités de services administratifs et de soutien	9 296	409	409	9 296	-235	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	207	0	0	207	0	0
Enseignement	1 971	56	56	1 971	-29	0
Santé humaine et action sociale	11 282	158	158	11 282	-107	0
Arts, spectacles et activités récréatives	3 266	89	89	3 266	-48	0
Autres services	30 681	724	724	30 680	-556	0
TOTAL	280 934	11 036	11 036	280 928	-5 753	0

31/12/2025	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
(en millions d'euros)	Dont non performantes			Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
			Dont en défaut			
Agriculture, sylviculture et pêche	9 745	471	471	9 745	-232	0
Industries extractives	491	48	48	491	-8	0
Industrie manufacturière	16 481	916	916	16 481	-468	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4 148	77	77	4 148	-36	0
Production et distribution d'eau	1 298	33	33	1 298	-21	0
Construction	12 590	919	919	12 590	-463	0
Commerce	20 951	1 344	1 344	20 951	-787	0
Transport et stockage	10 188	280	280	10 183	-153	0
Hébergement et restauration	6 040	605	605	6 040	-286	0
Information et communication	4 102	238	238	4 102	-74	0
Activités financières et d'assurance	14 535	571	571	14 533	-369	0
Activités immobilières	88 866	2 286	2 286	88 866	-1 125	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	24 402	1 131	1 131	24 402	-644	0
Activités de services administratifs et de soutien	8 858	371	371	8 858	-237	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	190	0	0	190	0	0
Enseignement	1 902	62	62	1 902	-29	0
Santé humaine et action sociale	11 163	234	234	11 163	-111	0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 754	86	86	1 754	-43	0
Autres services	29 109	565	565	29 109	-367	0
TOTAL	266 812	10 235	10 235	266 806	-5 453	0

Actualisation du tableau 29 du Document d'enregistrement universel 2025 page 553

TABLEAU 29 : ÉVALUATION DES SÛRETÉS : PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

Le taux de créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

Actualisation du tableau 30 du Document d'enregistrement universel 2025 page 554

TABLEAU 30 : COLLATÉRAUX OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCÉDURES D'EXÉCUTION (CQ7)

	30/06/2026		31/12/2025	
	Collatéral obtenu par prise de possession (accumulée)			
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées
(en millions d'euros)				
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres qu'immobilisations corporelles	14	-1	14	-2
Biens immobiliers résidentiels	14	-1	14	-2
Immeubles commerciaux	0	0	0	0
Bien immobiliers	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres et de dettes	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	14	-1	14	-2

Actualisation du tableau 31 du Document d'enregistrement universel 2025 page 554

TABLEAU 31 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION : VENTILATION PAR DATE D'ÉMISSION (CQ8)

Le taux de créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

Actualisation du tableau 32 du Document d'enregistrement universel 2025 page 554

TABLEAU 32 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)

30/06/2026	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Collatéral et garanties financières reçues		
	Encours performants			Encours non performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants			Reprises partielles cumulées	Surencours performants	Surencours non performants
	Dont statut 1		Dont statut 2	Dont statut 2		Dont statut 3	Dont statut 1		Dont statut 2	Dont statut 2		Dont statut 3			
<i>(en millions d'euros)</i>															
COMPTES À VUE AUPRÈS DE BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	78 562	78 562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	0
PRÊTS ET AVANCES	635 879	585 833	49 915	19 718	0	18 918	-3 263	-1 351	-1 907	-8 864	0	-8 720	0	333 707	6 954
Banques centrales	26	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	7 188	7 129	59	55	0	52	-2	-1	0	-6	0	-6	0	984	25
Établissements de crédit	68 687	68 678	9	2	0	2	-2	-2	0	0	0	0	0	2 377	0
Autres entreprises financières	23 298	22 029	1 236	576	0	535	-73	-39	-34	-326	0	-316	0	9 929	197
Entreprises non financières	269 898	239 840	29 996	11 036	0	10 422	-1 418	-556	-860	-4 335	0	-4 218	0	176 840	5 282
Dont PME	203 345	178 371	24 935	9 129	0	8 755	-1 102	-360	-741	-3 395	0	-3 312	0	149 333	4 507
Ménages	266 782	248 132	18 614	8 047	0	7 907	-1 769	-754	-1 013	-4 197	0	-4 180	0	143 577	1 450
INSTRUMENTS DE DETTES	68 106	67 069	70	20	0	20	-23	-22	-1	-11	0	-11	0	0	0
Banques centrales	1 815	1 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	29 928	29 927	0	0	0	0	-3	-3	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	15 780	15 570	55	0	0	0	-2	-2	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	18 061	17 703	0	0	0	0	-15	-15	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	2 522	2 053	15	20	0	20	-2	-2	-1	-11	0	-11	0	0	0
ENCOURS HORS BILAN	185 453	180 068	5 382	674	0	626	-303	-168	-135	-267	0	-262	0	25 376	192
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Administrations publiques	7 357	7 357	0	5	0	5	0	0	0	0	0	0	-	682	5
Établissements de crédit	39 759	38 548	1 210	31	0	31	-3	-3	-1	-15	0	-15	-	1 148	1
Autres entreprises financières	16 562	16 439	123	3	0	2	-16	-9	-6	-2	0	-1	-	1 097	1
Entreprises non financières	83 969	81 130	2 837	576	0	533	-255	-134	-121	-244	0	-242	-	17 990	162
Ménages	37 805	36 593	1 211	59	0	54	-28	-21	-7	-7	0	-4	-	4 459	23
TOTAL	968 000	911 533	55 367	20 412	0	19 563	-3 589	-1 541	-2 043	-9 143	0	-8 993	0	359 118	7 146

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

Le Groupe Crédit Mutuel applique le droit local et les passages en perte ne sont comptabilisés qu'après l'extinction totale des droits à recouvrement.

31/12/2025	Valeur comptable brute/montant nominal										Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit				Collatéral et garanties financières reçues		
(en millions d'euros)	Encours performants		Encours non performants		Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants				Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants				Reprises partielles cumulées	Sur encours performants	Sur encours non performants		
	Dont statut 1	Dont statut 2	Dont statut 2	Dont statut 3	Dont statut 1	Dont statut 2	Dont statut 2	Dont statut 3									
COMPTES À VUE AUPRÈS DE BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS À VUE	76 461	76 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	0		
PRÊTS ET AVANCES	605 448	557 621	47 736	18 259	0	17 933	-3 160	-1 268	-1 886	-8 310	0	-8 221	0	317 193	6 623		
Banques centrales	24	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Administrations publiques	7 010	6 953	57	60	0	46	-2	-1	0	-7	0	-6	0	976	20		
Établissements de crédit	68 457	68 448	8	1	0	1	-1	-1	0	0	0	0	0	1 816	0		
Autres entreprises financières	20 540	19 621	911	478	0	471	-51	-32	-19	-282	0	-281	0	8 821	176		
Entreprises non financières	256 577	227 153	29 368	10 235	0	9 984	-1 403	-518	-882	-4 050	0	-3 979	0	170 249	5 095		
Dont PME	197 980	173 403	24 533	8 520	0	8 325	-1 095	-344	-749	-3 314	0	-3 256	0	145 351	4 310		
Ménages	252 839	235 421	17 391	7 485	0	7 431	-1 704	-716	-985	-3 971	0	-3 955	0	135 332	1 332		
INSTRUMENTS DE DETTES	54 635	53 653	16	21	0	21	-23	-22	-1	-11	0	-11	0	0	0		
Banques centrales	1 725	1 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Administrations publiques	24 503	24 503	0	0	0	0	-4	-4	0	0	0	0	0	0	0		
Établissements de crédit	12 929	12 788	0	0	0	0	-2	-2	0	0	0	0	0	0	0		
Autres entreprises financières	12 893	12 555	1	1	0	1	-12	-12	0	0	0	0	0	0	0		
Entreprises non financières	2 585	2 082	15	20	0	20	-4	-4	-1	-11	0	-11	0	0	0		
ENCOURS HORS BILAN	161 572	156 346	5 225	577	0	572	-294	-159	-135	-228	0	-228	0	22 888	192		
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0		
Administrations publiques	4 235	4 233	2	6	0	6	0	0	0	0	0	0	-	843	0		
Établissements de crédit	39 330	38 351	979	39	0	39	-2	-1	0	-20	0	-20	-	1 145	3		
Autres entreprises financières	11 176	11 106	70	2	0	2	-13	-10	-3	-1	0	-1	-	1 013	1		
Entreprises non financières	77 668	74 600	3 067	479	0	475	-252	-126	-125	-203	0	-203	-	15 905	166		
Ménages	29 164	28 056	1 108	51	0	50	-27	-20	-7	-3	0	-3	-	3 983	22		
TOTAL	898 116	844 081	52 977	18 857	0	18 526	-3 476	-1 449	-2 022	-8 549	0	-8 460	0	340 099	6 815		

Actualisation du tableau 33 du Document d'enregistrement universel 2025 page 555

TABEAU 33 : VARIATIONS DE STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
	Valeur comptable brute	Valeur comptable brute
STOCK INITIAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	18 259	17 112
Entrées dans les portefeuilles non performants	5 060	7 486
Sorties des portefeuilles non performants	-3 602	-6 339
Sorties liées aux pertes	-716	-1 843
Sorties dues à d'autres raisons	-2 886	-4 496
STOCK FINAL DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS	19 718	18 259

Actualisation du tableau 34 du Document d'enregistrement universel 2025 page 555

TABEAU 34 : VARIATIONS DE STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET RECOUVREMENTS NETS CUMULÉS ASSOCIÉS (EU CR2A)

Le taux de créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

1.5.2 Approche standard (EU CRD)

Actualisation du tableau 35 du Document d'enregistrement universel 2025 page 556

TABEAU 35 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD (EU CR5)

Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Pondérations															
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	70 %	75 %	80 %	90 %	100 %
30/06/2026																
1 – Administrations centrales ou banques centrale	111 042	0	0	0	1 144	0	0	0	0	466	0	0	0	0	0	149
2 – Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	62 655	0	0	0	2 100	0	0	0	0	341	0	0	0	0	0	22
EU 2a – Administrations régionales ou locales	4 995	0	0	0	1 820	0	0	0	0	75	0	0	0	0	0	2
EU 2b – Entités du secteur public	57 661	0	0	0	280	0	0	0	0	266	0	0	0	0	0	20
3 – Banques multilatérales de développement	1 224	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 3a – Organisations internationales	3 549	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 – Établissements	8	0	0	0	1 140	603	0	809	0	52	0	0	183	0	0	4
5 – Obligations garanties	0	0	0	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 – Entreprises	5	77	0	0	1 810	0	0	0	0	2 508	0	0	2 807	0	0	24 143
6.1 – Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
7 – Expositions sur créances subordonnées et sur actions	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 7b – Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8 – Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	603	0	258	0	0	0	54 620	0	0	8
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	0	0	0	0	6 373	936	560	0	2 284	2	818	0	3 315	0	1 454	425
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	0	0	0	0	5 457	0	0	0	0	0	0	0	2 692	0	0	28
9.1.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	5 457	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 692	0	0	28
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	0	0	0	0	898	936	560	0	2 284	0	107	0	357	0	0	182
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	159	0	14	0	0	5
9.3.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.3.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159	0	0	0	0	0
9.3.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	5
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	552	0	39	0	1 454	149
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 – Expositions en défaut	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 405
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	434
EU 10c – Autres éléments	1	0	0	1	32	0	0	0	0	37	0	0	0	0	0	2 812
TOTAL	178 539	0	0	95	12 598	1 539	1 163	809	2 542	3 404	818	0	60 920	0	1 454	30 236

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

Catégories d'expositions (en millions d'euros)	Pondération										Total	Dont non notées
	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	370 %	400 %	1 250 %	Autres	Déduites		
30/06/2026												
1 – Administrations centrales ou banques centrale	0	0	0	0	562	0	0	0	0	0	113 363	0
2 – Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 119	0
EU 2a – Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 892	0
EU 2b – Entités du secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 227	0
3 – Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 224	0
EU 3a – Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 549	0
4 – Établissements	0	0	0	78	0	0	0	0	0	0	2 875	0
5 – Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95	0
6 – Entreprises	0	0	0	135	0	0	0	0	0	0	31 484	0
6.1 – Dont financement spécialisé	0	0	0	61	0	0	0	0	0	0	67	0
7 – Expositions sur créances subordonnées et sur actions	0	0	1 757	12	16 230	0	263	0	57	0	18 372	0
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	0	0	0	12	0	0	0	0	0	0	65	0
EU 7b – Actions	0	0	1 757	0	16 230	0	263	0	57	0	18 308	0
8 – Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 489	0
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	15	745	0	1 453	0	0	0	0	2 439	0	20 821	0
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 177	0
9.1.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 457	0
9.1.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 720	0
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	15	0	0	5	0	0	0	0	0	0	5 345	0
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	195	0
9.3.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.3.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159	0
9.3.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	0
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	0	745	0	53	0	0	0	0	2 439	0	5 433	0
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	0	0	0	1 382	0	0	0	0	0	0	1 382	0
10 – Expositions en défaut	0	0	0	1 866	0	0	0	0	0	0	4 277	0
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	0	0	0	14	204	0	0	16	0	0	668	0
EU 10c – Autres éléments	0	0	0	0	0	0	0	0	144	0	3 027	0
TOTAL	15	745	1 757	3 557	16 996	0	263	16	2 641	0	320 107	0

Catégories d'expositions

(en millions d'euros)

31/12/2025	Pondérations															
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	60 %	70 %	75 %	80 %	90 %	100 %
1 - Administrations centrales ou banques centrale	105 572	0	0	0	830	0	0	0	0	228	0	0	0	0	0	62
2 - Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	60 752	0	0	0	1 923	0	0	0	0	292	0	0	0	0	0	21
EU 2a - Administrations régionales ou locales	4 312	0	0	0	1 846	0	0	0	0	53	0	0	0	0	0	0
EU 2b - Entités du secteur public	56 440	0	0	0	77	0	0	0	0	239	0	0	0	0	0	20
3 - Banques multilatérales de développement	950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 3a - Organisations internationales	2 819	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 - Établissements	62	0	0	0	712	106	0	825	0	44	0	0	628	0	0	4
5 - Obligations garanties	0	0	0	95	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 - Entreprises	8	0	0	0	1 281	0	0	0	0	1 772	0	0	1 326	0	0	25 609
6.1 - Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 - Expositions sur créances subordonnées et sur actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 836
EU 7a - Expositions sur créances subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 7b - Actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 836
8 - Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	588	0	224	0	0	0	52 341	0	0	2
9 - Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	0	0	0	0	5 288	939	565	0	2 461	0	218	0	2 847	0	1 464	107
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels - non IPRE	0	0	0	0	4 948	0	0	0	0	0	0	0	2 495	0	0	17
9.1.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	4 948	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 495	0	0	17
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels - IPRE	0	0	0	0	340	939	565	0	2 461	0	123	0	349	0	0	57
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96	0	3	0	0	33
9.3.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.3.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96	0	0	0	0	0
9.3.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	33
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux - IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 464	0
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 - Expositions en défaut	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 125
EU 10a - Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 10b - Organismes de placement collectif (OPC)	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	437
EU 10c - Autres éléments	1	0	0	2	30	0	0	0	0	46	0	0	0	0	0	2 779
TOTAL	170 192	0	0	97	10 165	1 045	1 153	825	2 685	2 381	218	0	57 143	0	1 464	32 865

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

Catégories d'expositions

(en millions d'euros)

31/12/2025	Pondérations										Total	Dont non notées
	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	370 %	400 %	1 250 %	Autres	Déduites		
1 – Administrations centrales ou banques centrale	0	0	0	0	716	0	0	0	0	0	107 409	0
2 – Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 987	0
EU 2a – Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 211	0
EU 2b – Entités du secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 776	0
3 – Banques multilatérales de développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950	0
EU 3a – Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 819	0
4 – Établissements	0	0	0	94	0	0	0	0	0	0	2 475	0
5 – Obligations garanties	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	195	0
6 – Entreprises	0	0	0	74	0	0	0	0	0	0	30 070	0
6.1 – Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 – Expositions sur créances subordonnées et sur actions	0	0	0	13	15 971	0	197	0	0	0	18 018	0
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	0	0	0	13	0	0	0	0	0	0	13	0
EU 7b – Actions	0	0	0	0	15 971	0	197	0	0	0	18 005	0
8 – Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 156	0
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	15	766	0	1 683	0	0	0	0	2 130	0	18 485	0
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 460	0
9.1.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.1.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 948	0
9.1.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 512	0
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	15	0	0	9	0	0	0	0	0	0	4 859	0
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131	0
9.3.1 aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9.3.2 fractionnement de prêt appliqué (garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96	0
9.3.3 fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	0
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	0	766	0	249	0	0	0	0	2 130	0	4 610	0
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	0	0	0	1 425	0	0	0	0	0	0	1 425	0
10 – Expositions en défaut	0	0	0	1 624	0	0	0	0	0	0	3 763	0
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	0	0	0	6	195	0	0	15	0	0	678	0
EU 10c – Autres éléments	0	0	0	0	0	0	0	0	137	0	2 994	0
TOTAL	15	766	0	3 493	16 883	0	197	15	2 267	0	303 870	0

1.5.3 Systèmes de notations internes (EU CRE)

Actualisation du tableau 36 du Document d'enregistrement universel 2025 page 560

TABEAU 36 : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6) – IRBA

30/06/2026 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
ETABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0

Risque de crédit

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE/BFCM • DEUXIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025 — 39

30/06/2026

(en millions d'euros)

ENTREPRISES

	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
	0 à < 0,15	2	14	46	9
	dont [0 à < 0,10]	1	13	48	8
	dont [0,10 à < 0,15]	1	1	21	1
	0,15 à < 0,25	4 266	1 139	37	4 685
	0,25 à < 0,50	13 531	2 075	42	14 394
	0,50 à < 0,75	5 390	330	45	5 539
	0,75 à < 2,50	23 878	5 112	44	26 141
	dont [0,75 à < 1,75]	18 013	3 767	45	19 694
	dont [1,75 à < 2,50]	5 865	1 345	43	6 448
	2,50 à < 10,00	13 762	3 182	45	15 203
	dont [2,50 à < 5,00]	10 460	2 353	47	11 556
	dont [5,00 à < 10,00]	3 301	829	42	3 647
	10,00 à < 100,00	3 092	533	40	3 307
	dont [10,00 à < 20,00]	1 610	208	47	1 708
	dont [20,00 à < 30,00]	1 324	299	36	1 430
	dont [30,00 à < 100,00]	158	26	43	169
	100,00 (défaut)	3 058	362	76	3 335
	Sous-total	66 979	12 748	44	72 614
Dont : Financements spécialisés					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,02	0	5,73	2,0	6	66	0	0
0,01	0	4,09	2,0	6	75	0	0
0,11	0	15,11	2,0	0	11	0	0
0,35	1 880	27,87	2,0	1 283	27	5	-5
0,59	7 005	23,83	2,0	4 198	29	21	-22
1,22	2 963	19,56	2,0	1 686	30	13	-11
2,21	13 454	25,09	2,0	13 282	51	144	-134
1,88	9 896	25,25	2,0	9 638	49	93	-81
3,21	3 558	24,60	2,0	3 644	57	51	-53
6,08	7 042	25,68	2,0	11 285	74	236	-176
5,01	5 139	26,04	2,0	8 174	71	152	-85
9,50	1 903	24,54	2,0	3 111	85	84	-92
26,04	1 908	24,14	2,0	3 833	116	209	-243
16,20	950	24,03	2,0	1 812	106	66	-118
36,09	843	24,66	2,0	1 829	128	128	-116
40,41	115	20,82	2,0	193	114	14	-9
153,50	2 754	58,73	2,0	1 918	58	2 585	-2 345
10,54	37 006	26,22	2,0	37 491	52	3 212	-2 936
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0

30/06/2026

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	0	13	50	6
dont [0 à < 0,10]	0	13	50	6
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	1 905	473	38	2 087
0,25 à < 0,50	8 622	880	43	8 998
0,50 à < 0,75	4 391	263	46	4 512
0,75 à < 2,50	14 211	1 851	48	15 105
dont [0,75 à < 1,75]	10 728	1 341	49	11 387
dont [1,75 à < 2,50]	3 483	510	46	3 718
2,50 à < 10,00	6 250	1 087	45	6 737
dont [2,50 à < 5,00]	4 931	767	50	5 316
dont [5,00 à < 10,00]	1 319	320	32	1 421
10,00 à < 100,00	1 058	97	49	1 106
dont [10,00 à < 20,00]	526	44	48	546
dont [20,00 à < 30,00]	533	53	51	560
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	1 684	137	73	1 784
Sous-total	38 122	4 801	46	40 336
Dont : Autres				
0 à < 0,15	2	14	46	9
dont [0 à < 0,10]	1	13	48	8
dont [0,10 à < 0,15]	1	1	21	1
0,15 à < 0,25	4 266	1 139	37	4 685
0,25 à < 0,50	13 531	2 075	42	14 394
0,50 à < 0,75	5 390	330	45	5 539
0,75 à < 2,50	23 878	5 112	44	26 141
dont [0,75 à < 1,75]	18 013	3 767	45	19 694
dont [1,75 à < 2,50]	5 865	1 345	43	6 448
2,50 à < 10,00	13 762	3 182	45	15 203
dont [2,50 à < 5,00]	10 460	2 353	47	11 556
dont [5,00 à < 10,00]	3 301	829	42	3 647
10,00 à < 100,00	3 092	533	40	3 307
dont [10,00 à < 20,00]	1 610	208	47	1 708
dont [20,00 à < 30,00]	1 324	299	36	1 430
dont [30,00 à < 100,00]	158	26	43	169
100,00 (défaut)	3 058	362	76	3 335
Sous-total	66 979	12 748	44	72 614

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	2,0	6	90	0	0
0,00	0	0,00	2,0	6	90	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	1 193	28,23	2,0	490	23	1	-2
0,35	5 402	22,74	2,0	2 186	24	8	-7
0,67	2 579	18,95	2,0	1 273	28	6	-5
1,43	8 841	25,54	2,0	7 086	47	54	-49
1,22	6 613	25,70	2,0	5 149	45	35	-29
2,07	2 228	25,03	2,0	1 937	52	19	-20
4,14	3 957	25,65	2,0	4 395	65	72	-77
3,40	2 928	26,03	2,0	3 378	64	49	-46
6,92	1 029	24,24	2,0	1 018	72	24	-31
19,31	937	24,41	2,0	1 105	100	52	-58
12,12	439	24,14	2,0	486	89	16	-21
26,32	498	24,68	2,0	619	110	36	-38
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	1 838	56,25	2,0	1 024	57	854	-715
6,35	24 747	25,66	2,0	17 563	44	1 048	-913
0,02	0	5,73	2,0	6	66	0	0
0,01	0	4,09	2,0	6	75	0	0
0,11	0	15,11	2,0	0	11	0	0
0,24	1 880	27,87	2,0	1 283	27	3	-3
0,37	7 005	23,83	2,0	4 198	29	13	-15
0,67	2 963	19,56	2,0	1 686	30	7	-6
1,38	13 454	25,09	2,0	13 282	51	90	-85
1,17	9 896	25,25	2,0	9 638	49	58	-52
2,02	3 558	24,60	2,0	3 644	57	32	-33
4,25	7 042	25,68	2,0	11 285	74	164	-99
3,45	5 139	26,04	2,0	8 174	71	103	-38
6,80	1 903	24,54	2,0	3 111	85	61	-61
19,58	1 908	24,14	2,0	3 833	116	156	-184
12,32	950	24,03	2,0	1 812	106	50	-97
25,79	843	24,66	2,0	1 829	128	91	-79
40,41	115	20,82	2,0	193	114	14	-9
100,00	2 754	58,73	2,0	1 918	58	1 731	-1 630
7,01	37 006	26,22	2,0	37 491	52	2 164	-2 023

30/06/2026

(en millions d'euros)

CLIENTELE DE DETAIL

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	185 799	21 731	50	196 615
dont [0 à < 0,10]	125 359	8 420	62	130 581
dont [0,10 à < 0,15]	60 440	13 311	42	66 033
0,15 à < 0,25	5 588	2 160	55	6 774
0,25 à < 0,50	50 851	6 004	52	53 968
0,50 à < 0,75	16 756	936	55	17 266
0,75 à < 2,50	36 644	5 618	56	39 795
dont [0,75 à < 1,75]	28 063	3 216	55	29 830
dont [1,75 à < 2,50]	8 581	2 402	58	9 965
2,50 à < 10,00	20 848	2 148	57	22 075
dont [2,50 à < 5,00]	12 634	1 548	55	13 488
dont [5,00 à < 10,00]	8 214	600	62	8 587
10,00 à < 100,00	6 970	315	65	7 176
dont [10,00 à < 20,00]	2 508	164	61	2 608
dont [20,00 à < 30,00]	3 637	84	80	3 704
dont [30,00 à < 100,00]	826	68	57	864
100,00 (défaut)	6 414	175	79	6 553
Sous-total	329 871	39 087	52	350 222
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier				
0 à < 0,15	161 697	3 119	57	163 482
dont [0 à < 0,10]	110 904	2 214	58	112 187
dont [0,10 à < 0,15]	50 793	905	55	51 294
0,15 à < 0,25	1 610	77	42	1 643
0,25 à < 0,50	38 438	725	54	38 831
0,50 à < 0,75	13 858	223	50	13 970
0,75 à < 2,50	25 814	758	54	26 225
dont [0,75 à < 1,75]	19 369	417	53	19 589
dont [1,75 à < 2,50]	6 445	341	56	6 636
2,50 à < 10,00	12 737	225	52	12 854
dont [2,50 à < 5,00]	7 139	157	52	7 221
dont [5,00 à < 10,00]	5 597	68	54	5 634
10,00 à < 100,00	4 711	33	55	4 729
dont [10,00 à < 20,00]	1 512	14	52	1 520
dont [20,00 à < 30,00]	3 002	16	56	3 011
dont [30,00 à < 100,00]	196	3	61	197
100,00 (défaut)	3 185	33	56	3 203
Sous-total	262 049	5 193	56	264 937

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,08	6 040 523	16,83	0,0	6 140	3	27	-37
0,05	3 198 045	15,20	0,0	3 175	2	11	-19
0,13	2 842 478	20,07	0,0	2 965	4	16	-19
0,16	696 134	27,33	0,0	486	7	3	-3
0,33	1 561 061	20,94	0,0	5 681	11	39	-54
0,55	248 573	18,17	0,0	2 471	14	17	-43
1,42	1 353 090	22,92	0,0	10 465	26	128	-209
1,19	804 530	23,15	0,0	7 288	24	82	-137
2,09	548 560	22,22	0,0	3 177	32	46	-72
4,83	736 986	25,41	0,0	10 179	46	264	-413
3,60	398 558	26,72	0,0	5 602	42	127	-181
6,76	338 428	23,33	0,0	4 577	53	137	-232
21,18	255 759	22,72	0,0	5 672	79	350	-419
15,08	89 237	24,33	0,0	1 798	69	99	-118
23,28	145 801	19,54	0,0	3 210	87	167	-215
30,61	20 721	31,50	0,0	664	77	83	-86
100,00	206 179	53,79	0,0	2 994	46	3 124	-2 580
2,90	11 098 305	19,78	0,0	44 088	13	3 953	-3 759
0,08	1 095 990	13,89	0,0	4 533	3	18	-21
0,05	786 872	13,31	0,0	2 340	2	8	-8
0,13	309 118	15,15	0,0	2 193	4	10	-13
0,17	7 948	16,84	0,0	99	6	0	-1
0,32	230 405	16,08	0,0	3 393	9	20	-35
0,56	89 951	15,85	0,0	1 922	14	12	-36
1,43	125 167	17,47	0,0	6 382	24	65	-152
1,19	90 308	17,91	0,0	4 404	22	42	-95
2,15	34 859	16,20	0,0	1 978	30	23	-57
4,90	71 990	18,40	0,0	6 325	49	116	-270
3,57	40 003	19,03	0,0	3 124	43	50	-110
6,60	31 987	17,59	0,0	3 201	57	66	-161
20,77	28 710	17,39	0,0	3 995	84	172	-269
14,23	8 849	17,99	0,0	1 132	74	40	-70
23,41	19 250	16,52	0,0	2 656	88	117	-178
30,81	611	25,92	0,0	207	105	16	-21
100,00	21 606	39,51	0,0	1 323	41	1 164	-716
2,08	1 671 767	15,27	0,0	27 972	11	1 569	-1 501

30/06/2026

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	13 762	317	46	13 909
dont [0 à < 0,10]	65	33	17	70
dont [0,10 à < 0,15]	13 698	284	50	13 839
0,15 à < 0,25	446	36	28	456
0,25 à < 0,50	9 490	219	49	9 598
0,50 à < 0,75	473	25	33	481
0,75 à < 2,50	9 233	281	50	9 374
dont [0,75 à < 1,75]	7 165	208	50	7 270
dont [1,75 à < 2,50]	2 067	73	50	2 104
2,50 à < 10,00	4 309	118	49	4 366
dont [2,50 à < 5,00]	2 602	85	48	2 643
dont [5,00 à < 10,00]	1 706	33	50	1 723
10,00 à < 100,00	1 383	16	52	1 391
dont [10,00 à < 20,00]	637	10	49	642
dont [20,00 à < 30,00]	621	3	53	623
dont [30,00 à < 100,00]	125	3	61	126
100,00 (défaut)	853	8	53	857
Sous-total	39 948	1 020	47	40 433

Dont : Non-PME

0 à < 0,15	147 935	2 802	58	149 573
dont [0 à < 0,10]	110 839	2 181	59	112 118
dont [0,10 à < 0,15]	37 096	621	58	37 455
0,15 à < 0,25	1 164	41	54	1 187
0,25 à < 0,50	28 948	506	56	29 233
0,50 à < 0,75	13 385	198	53	13 489
0,75 à < 2,50	16 581	477	57	16 851
dont [0,75 à < 1,75]	12 204	209	55	12 320
dont [1,75 à < 2,50]	4 377	268	58	4 532
2,50 à < 10,00	8 428	107	57	8 488
dont [2,50 à < 5,00]	4 537	72	56	4 577
dont [5,00 à < 10,00]	3 891	35	58	3 911
10,00 à < 100,00	3 328	17	57	3 337
dont [10,00 à < 20,00]	876	5	58	878
dont [20,00 à < 30,00]	2 381	12	57	2 388
dont [30,00 à < 100,00]	71	0	51	71
100,00 (défaut)	2 332	25	57	2 346
Sous-total	222 101	4 173	58	224 504

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	76 709	16,21	0,0	522	4	3	-3
0,06	0	20,14	0,0	2	3	0	0
0,13	76 709	16,19	0,0	521	4	3	-3
0,16	3 198	16,20	0,0	20	4	0	0
0,41	44 851	18,62	0,0	943	10	7	-12
0,53	2 794	19,11	0,0	56	12	0	-1
1,36	43 630	19,29	0,0	1 940	21	25	-46
1,13	33 890	19,88	0,0	1 432	20	17	-30
2,16	9 740	17,24	0,0	508	24	8	-16
5,46	20 842	22,72	0,0	2 039	47	52	-98
3,94	12 393	24,18	0,0	1 171	44	25	-39
7,78	8 449	20,48	0,0	869	50	27	-58
22,17	7 610	19,70	0,0	937	67	61	-104
14,96	3 441	20,34	0,0	413	64	20	-37
27,89	3 593	16,93	0,0	393	63	29	-50
30,53	576	30,16	0,0	131	104	12	-17
100,00	5 203	40,54	0,0	291	34	325	-199
3,94	204 837	18,87	0,0	6 748	17	474	-463
0,07	1 019 281	13,67	0,0	4 010	3	15	-18
0,05	786 872	13,31	0,0	2 338	2	8	-8
0,13	232 409	14,76	0,0	1 672	4	7	-10
0,18	4 750	17,09	0,0	78	7	0	0
0,29	185 554	15,24	0,0	2 451	8	13	-23
0,56	87 157	15,73	0,0	1 867	14	12	-35
1,47	81 537	16,46	0,0	4 442	26	40	-106
1,23	56 418	16,74	0,0	2 972	24	25	-65
2,14	25 119	15,71	0,0	1 470	32	15	-41
4,61	51 148	16,18	0,0	4 286	50	64	-173
3,36	27 610	16,06	0,0	1 953	43	25	-70
6,08	23 538	16,31	0,0	2 332	60	39	-103
20,18	21 100	16,42	0,0	3 058	92	111	-165
13,69	5 408	16,27	0,0	719	82	20	-33
22,24	15 657	16,41	0,0	2 263	95	87	-127
31,30	35	18,39	0,0	76	107	4	-5
100,00	16 403	39,13	0,0	1 032	44	839	-517
1,75	1 466 930	14,63	0,0	21 224	9	1 095	-1 037

30/06/2026

(en millions d'euros)

Dont : Revolving

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	3 213	10 993	36	7 198
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	3 213	10 993	36	7 198
0,15 à < 0,25	614	1 195	37	1 051
0,25 à < 0,50	1 464	2 002	36	2 188
0,50 à < 0,75	304	339	33	417
0,75 à < 2,50	1 510	1 368	36	2 000
dont [0,75 à < 1,75]	877	818	36	1 175
dont [1,75 à < 2,50]	633	550	35	826
2,50 à < 10,00	836	394	37	981
dont [2,50 à < 5,00]	453	254	37	546
dont [5,00 à < 10,00]	383	140	37	435
10,00 à < 100,00	264	53	37	284
dont [10,00 à < 20,00]	106	25	37	115
dont [20,00 à < 30,00]	157	28	37	167
dont [30,00 à < 100,00]	1	1	35	2
100,00 (défaut)	276	1	32	276
Sous-total	8 481	16 346	36	14 395
Dont : Autre - clientèle de détail				
0 à < 0,15	20 889	7 618	66	25 935
dont [0 à < 0,10]	14 455	6 206	63	18 394
dont [0,10 à < 0,15]	6 433	1 412	78	7 541
0,15 à < 0,25	3 363	887	81	4 081
0,25 à < 0,50	10 949	3 277	61	12 950
0,50 à < 0,75	2 595	374	76	2 879
0,75 à < 2,50	9 320	3 492	64	11 570
dont [0,75 à < 1,75]	7 817	1 981	63	9 066
dont [1,75 à < 2,50]	1 504	1 511	66	2 504
2,50 à < 10,00	7 276	1 530	63	8 239
dont [2,50 à < 5,00]	5 042	1 138	60	5 721
dont [5,00 à < 10,00]	2 233	392	73	2 518
10,00 à < 100,00	1 996	229	73	2 163
dont [10,00 à < 20,00]	889	124	67	972
dont [20,00 à < 30,00]	478	40	119	526
dont [30,00 à < 100,00]	629	64	57	665
100,00 (défaut)	2 953	141	85	3 073
Sous-total	59 341	17 547	66	70 890

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,10	2 077 009	50,00	0,0	234	3	4	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,10	2 077 009	50,00	0,0	234	3	4	-1
0,17	363 127	50,00	0,0	52	5	1	0
0,35	554 896	50,00	0,0	193	9	4	-2
0,55	62 734	50,01	0,0	53	13	1	-1
1,44	496 132	50,00	0,0	521	26	14	-7
1,09	271 899	50,00	0,0	251	21	6	-3
1,93	224 233	50,00	0,0	270	33	8	-4
4,56	202 609	50,00	0,0	579	59	22	-11
3,30	110 854	50,00	0,0	262	48	9	-4
6,15	91 755	50,00	0,0	317	73	13	-7
19,00	57 898	50,01	0,0	379	134	27	-11
15,51	22 790	50,01	0,0	141	123	9	-4
21,29	34 964	50,00	0,0	235	141	18	-7
32,39	144	50,34	0,0	2	150	0	0
100,00	43 453	56,14	0,0	196	71	140	-166
2,94	3 857 858	50,12	0,0	2 207	15	213	-199
0,08	2 867 524	26,19	0,0	1 373	5	5	-15
0,06	2 411 173	26,69	0,0	835	5	3	-11
0,13	456 351	24,98	0,0	537	7	2	-4
0,16	325 059	25,72	0,0	336	8	2	-2
0,37	775 760	30,62	0,0	2 095	16	15	-17
0,53	95 888	24,82	0,0	496	17	4	-6
1,38	731 791	30,59	0,0	3 562	31	49	-50
1,21	442 323	31,02	0,0	2 634	29	34	-40
2,00	289 468	29,04	0,0	928	37	14	-11
4,74	462 387	33,41	0,0	3 275	40	126	-132
3,66	247 701	34,21	0,0	2 216	39	68	-67
7,21	214 686	31,58	0,0	1 059	42	57	-65
22,38	169 151	30,81	0,0	1 298	60	151	-139
16,35	57 598	31,21	0,0	525	54	50	-44
23,20	91 587	27,18	0,0	319	61	33	-30
30,55	19 966	33,12	0,0	454	68	67	-65
100,00	141 120	68,47	0,0	1 474	48	1 820	-1 699
5,92	5 568 680	30,45	0,0	13 909	20	2 170	-2 060

30/06/2026

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD

Expositions
au bilan brutes
initialesExpositions hors-
bilan avant prise
en compte
des CCFCCF moyen
pondéréExposition après
CCF et après ARC

	0 à < 0,15	2 081	635	54	2 427
	dont [0 à < 0,10]	13	35	15	18
	dont [0,10 à < 0,15]	2 068	601	57	2 409
	0,15 à < 0,25	2 115	384	57	2 335
	0,25 à < 0,50	6 745	2 224	42	7 669
	0,50 à < 0,75	1 359	209	55	1 474
	0,75 à < 2,50	6 357	1 482	50	7 094
	dont [0,75 à < 1,75]	5 844	1 327	49	6 493
	dont [1,75 à < 2,50]	514	155	56	601
	2,50 à < 10,00	5 880	1 222	52	6 510
	dont [2,50 à < 5,00]	4 217	921	51	4 685
	dont [5,00 à < 10,00]	1 663	301	54	1 826
	10,00 à < 100,00	1 525	180	60	1 633
	dont [10,00 à < 20,00]	716	101	59	775
	dont [20,00 à < 30,00]	188	16	79	200
	dont [30,00 à < 100,00]	621	64	57	658
	100,00 (défaut)	2 241	106	87	2 333
	Sous-total	28 303	6 441	49	31 475
Dont : Non-PME					
	0 à < 0,15	18 807	6 983	67	23 508
	dont [0 à < 0,10]	14 443	6 171	64	18 376
	dont [0,10 à < 0,15]	4 365	812	95	5 132
	0,15 à < 0,25	1 249	503	99	1 746
	0,25 à < 0,50	4 204	1 053	102	5 281
	0,50 à < 0,75	1 236	165	103	1 405
	0,75 à < 2,50	2 963	2 010	75	4 476
	dont [0,75 à < 1,75]	1 973	654	92	2 573
	dont [1,75 à < 2,50]	990	1 356	67	1 903
	2,50 à < 10,00	1 396	308	108	1 728
	dont [2,50 à < 5,00]	825	216	98	1 036
	dont [5,00 à < 10,00]	571	92	133	692
	10,00 à < 100,00	471	49	123	530
	dont [10,00 à < 20,00]	173	24	102	197
	dont [20,00 à < 30,00]	290	25	143	326
	dont [30,00 à < 100,00]	8	0	58	8
	100,00 (défaut)	712	35	79	740
	Sous-total	31 037	11 106	75	39 414

Dont : Non-PME

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	96 167	26,23	0,0	147	6	1	-10
0,06	0	36,00	0,0	1	5	0	-9
0,13	96 167	26,16	0,0	146	6	1	-1
0,15	18 587	23,14	0,0	144	6	1	-1
0,40	142 069	33,37	0,0	1 269	17	10	-12
0,52	13 907	23,95	0,0	208	14	2	-3
1,31	122 508	31,88	0,0	2 017	28	30	-35
1,24	107 574	32,39	0,0	1 851	29	26	-32
2,12	14 934	26,40	0,0	166	28	3	-4
4,79	116 486	34,80	0,0	2 533	39	103	-111
3,72	77 272	35,57	0,0	1 786	38	58	-59
7,54	39 214	32,82	0,0	747	41	45	-53
23,31	52 357	31,82	0,0	962	59	122	-115
16,73	21 351	31,91	0,0	410	53	42	-38
25,11	11 330	27,30	0,0	105	53	14	-13
30,53	19 676	33,09	0,0	447	68	66	-64
100,00	55 138	70,06	0,0	1 209	52	1 371	-1 284
10,05	617 219	34,22	0,0	8 489	27	1 640	-1 573
0,08	2 771 357	26,19	0,0	1 226	5	4	-5
0,06	2 411 173	26,68	0,0	835	5	3	-1
0,13	360 184	24,42	0,0	391	8	2	-4
0,17	306 472	29,17	0,0	192	11	1	-1
0,33	633 691	26,63	0,0	826	16	5	-4
0,55	81 981	25,74	0,0	288	20	2	-3
1,48	609 283	28,54	0,0	1 545	35	19	-15
1,13	334 749	27,55	0,0	783	30	8	-8
1,96	274 534	29,88	0,0	763	40	11	-7
4,57	345 901	28,16	0,0	742	43	22	-21
3,40	170 429	28,05	0,0	430	42	10	-9
6,33	175 472	28,32	0,0	312	45	12	-12
19,51	116 794	27,72	0,0	336	63	29	-24
14,87	36 247	28,45	0,0	116	59	8	-6
22,02	80 257	27,10	0,0	213	66	19	-17
32,00	290	35,24	0,0	7	92	1	-1
100,00	85 982	63,44	0,0	265	36	449	-414
2,63	4 951 461	27,44	0,0	5 421	14	530	-487

Risque de crédit

[illegible]

52 — CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE/BFCM • DEUXIÈME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
ETABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ENTREPRISES				
0 à < 0,15	0	13	50	6
dont [0 à < 0,10]	0	13	50	6
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	4 297	955	40	4 676
0,25 à < 0,50	12 418	2 002	38	13 184
0,50 à < 0,75	5 384	352	45	5 543
0,75 à < 2,50	23 485	4 619	43	25 490
dont [0,75 à < 1,75]	17 667	3 422	42	19 117
dont [1,75 à < 2,50]	5 818	1 197	46	6 372
2,50 à < 10,00	13 853	2 922	45	15 169
dont [2,50 à < 5,00]	10 375	2 203	46	11 377
dont [5,00 à < 10,00]	3 478	719	44	3 792
10,00 à < 100,00	3 034	455	45	3 237
dont [10,00 à < 20,00]	1 730	265	44	1 847
dont [20,00 à < 30,00]	1 135	161	45	1 208
dont [30,00 à < 100,00]	168	29	42	181
100,00 (défaut)	2 810	325	77	3 059
Sous-total	65 281	11 643	44	70 363
<i>Dont : Financements spécialisés</i>				
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	2	6	90	0	0
0,00	0	0,00	2	6	90	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,34	1 795	27,69	2,0	1 268	27	4	-4
0,59	6 686	23,85	2,0	3 786	29	19	-22
1,22	2 957	19,65	2,0	1 696	31	13	-13
2,22	13 292	25,04	2,0	12 814	50	140	-133
1,87	9 784	25,22	2,0	9 269	48	90	-81
3,28	3 508	24,48	2,0	3 545	56	51	-52
6,16	7 428	25,54	2,0	11 160	74	237	-217
5,05	5 323	26,00	2,0	7 995	70	151	-123
9,49	2 105	24,14	2,0	3 165	83	87	-95
24,80	1 917	23,74	2,0	3 634	112	191	-166
15,49	967	23,77	2,0	1 945	105	68	-68
36,70	837	24,05	2,0	1 479	122	107	-90
40,42	113	21,29	2,0	210	116	16	-8
154,99	2 625	57,72	2,0	1 667	54	2 485	-2 133
10,24	36 700	26,04	2,0	36 031	51	3 091	-2 688
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
0,00	0	0,00	0	0	0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	0	13	50	6
dont [0 à < 0,10]	0	13	50	6
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	1 756	399	40	1 915
0,25 à < 0,50	8 116	875	41	8 473
0,50 à < 0,75	4 382	288	46	4 513
0,75 à < 2,50	13 885	1 605	47	14 636
dont [0,75 à < 1,75]	10 352	1 112	44	10 846
dont [1,75 à < 2,50]	3 533	493	52	3 790
2,50 à < 10,00	6 471	783	50	6 864
dont [2,50 à < 5,00]	5 079	631	49	5 387
dont [5,00 à < 10,00]	1 392	153	56	1 477
10,00 à < 100,00	958	90	42	995
dont [10,00 à < 20,00]	459	50	45	482
dont [20,00 à < 30,00]	498	40	37	513
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	1 583	132	75	1 682
Sous-total	37 151	4 185	46	39 085

Dont : Autres

0 à < 0,15	0	13	50	6
dont [0 à < 0,10]	0	13	50	6
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	4 297	955	40	4 676
0,25 à < 0,50	12 418	2 002	38	13 184
0,50 à < 0,75	5 384	352	45	5 543
0,75 à < 2,50	23 485	4 619	43	25 490
dont [0,75 à < 1,75]	17 667	3 422	42	19 117
dont [1,75 à < 2,50]	5 818	1 197	46	6 372
2,50 à < 10,00	13 853	2 922	45	15 169
dont [2,50 à < 5,00]	10 375	2 203	46	11 377
dont [5,00 à < 10,00]	3 478	719	44	3 792
10,00 à < 100,00	3 034	455	45	3 237
dont [10,00 à < 20,00]	1 730	265	44	1 847
dont [20,00 à < 30,00]	1 135	161	45	1 208
dont [30,00 à < 100,00]	168	29	42	181
100,00 (défaut)	2 810	325	77	3 059
Sous-total	65 281	11 643	44	70 363

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0,00	2,0	6	90	0	0
0,00	0	0,00	2,0	6	90	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	1 118	28,06	2,0	430	22	1	-1
0,35	5 116	22,97	2,0	2 052	24	7	-7
0,67	2 563	18,96	2,0	1 274	28	6	-6
1,45	8 669	25,42	2,0	6 713	46	53	-51
1,22	6 479	25,55	2,0	4 763	44	33	-30
2,09	2 190	25,03	2,0	1 950	51	19	-21
4,16	4 213	26,09	2,0	4 378	64	73	-75
3,40	3 051	26,64	2,0	3 340	62	49	-44
6,92	1 162	24,09	2,0	1 038	70	25	-31
19,43	942	24,32	2,0	957	96	47	-49
12,10	445	24,46	2,0	415	86	14	-19
26,31	497	24,18	2,0	542	106	33	-30
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	1 749	53,62	2,0	924	55	835	-703
6,24	24 370	25,57	2,0	16 733	43	1 023	-891
0,00	0	0,00	2,0	6	90	0	0
0,00	0	0,00	2,0	6	90	0	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,24	1 795	27,69	2,0	1 268	27	3	-3
0,37	6 686	23,85	2,0	3 786	29	12	-15
0,67	2 957	19,65	2,0	1 696	31	7	-7
1,39	13 292	25,04	2,0	12 814	50	88	-82
1,18	9 784	25,22	2,0	9 269	48	56	-51
2,04	3 508	24,48	2,0	3 545	56	31	-31
4,28	7 428	25,54	2,0	11 160	74	164	-143
3,44	5 323	26,00	2,0	7 995	70	102	-79
6,79	2 105	24,14	2,0	3 165	83	62	-64
18,83	1 917	23,74	2,0	3 634	112	144	-118
12,33	967	23,77	2,0	1 945	105	54	-50
25,53	837	24,05	2,0	1 479	122	75	-60
40,42	113	21,29	2,0	210	116	16	-8
100,00	2 625	57,72	2,0	1 667	54	1 650	-1 430
6,78	36 700	26,04	2,0	36 031	51	2 068	-1 797

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
CLIENTELE DE DETAIL					
	0 à < 0,15	181 549	17 895	54	191 178
	dont [0 à < 0,10]	122 322	5 368	86	126 960
	dont [0,10 à < 0,15]	59 228	12 527	40	64 218
	0,15 à < 0,25	4 804	1 998	54	5 881
	0,25 à < 0,50	49 740	5 642	50	52 585
	0,50 à < 0,75	14 226	789	56	14 669
	0,75 à < 2,50	33 081	5 458	55	36 093
	dont [0,75 à < 1,75]	24 790	3 144	53	26 462
	dont [1,75 à < 2,50]	8 291	2 315	58	9 631
	2,50 à < 10,00	21 003	2 191	56	22 221
	dont [2,50 à < 5,00]	12 773	1 548	54	13 602
	dont [5,00 à < 10,00]	8 230	643	60	8 619
	10,00 à < 100,00	6 880	407	53	7 094
	dont [10,00 à < 20,00]	2 464	242	44	2 570
	dont [20,00 à < 30,00]	3 653	92	76	3 723
	dont [30,00 à < 100,00]	762	74	53	801
	100,00 (défaut)	5 991	168	79	6 123
	Sous-total	317 273	34 548	54	335 843
<i>Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>					
	0 à < 0,15	157 145	2 717	57	158 691
	dont [0 à < 0,10]	107 698	1 919	58	108 803
	dont [0,10 à < 0,15]	49 447	798	55	49 889
	0,15 à < 0,25	898	43	53	921
	0,25 à < 0,50	37 522	648	54	37 873
	0,50 à < 0,75	11 483	148	56	11 567
	0,75 à < 2,50	22 709	784	54	23 133
	dont [0,75 à < 1,75]	16 241	419	52	16 458
	dont [1,75 à < 2,50]	6 469	365	56	6 675
	2,50 à < 10,00	12 434	204	51	12 537
	dont [2,50 à < 5,00]	6 977	138	51	7 047
	dont [5,00 à < 10,00]	5 456	66	52	5 490
	10,00 à < 100,00	4 593	35	54	4 612
	dont [10,00 à < 20,00]	1 445	15	52	1 453
	dont [20,00 à < 30,00]	3 015	18	57	3 025
	dont [30,00 à < 100,00]	133	2	39	133
	100,00 (défaut)	2 865	29	56	2 881
	Sous-total	249 649	4 609	56	252 215

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,08	5 928 749	16,86	0,0	6 002	3	26	-47
0,05	3 133 650	15,25	0,0	3 101	2	11	-31
0,13	2 795 099	20,05	0,0	2 901	5	16	-15
0,16	700 628	28,27	0,0	415	7	3	-2
0,33	1 584 982	20,90	0,0	5 501	10	38	-48
0,55	251 928	18,06	0,0	2 041	14	14	-38
1,43	1 382 440	22,88	0,0	9 345	26	117	-198
1,19	821 908	23,48	0,0	6 389	24	74	-128
2,10	560 532	21,23	0,0	2 955	31	42	-70
4,86	753 373	25,34	0,0	10 253	46	272	-411
3,65	404 751	26,35	0,0	5 661	42	131	-177
6,78	348 622	23,76	0,0	4 591	53	141	-234
21,16	262 780	22,99	0,0	5 628	79	350	-403
15,18	92 860	24,60	0,0	1 765	69	100	-116
23,27	148 191	19,74	0,0	3 263	88	170	-212
30,55	21 729	32,96	0,0	600	75	81	-75
100,00	199 272	52,03	0,0	2 611	43	2 990	-2 474
2,87	11 064 152	19,73	0,0	41 797	12	3 810	-3 622
0,07	1 071 855	13,97	0,0	4 441	3	18	-20
0,05	767 562	13,41	0,0	2 289	2	8	-7
0,13	304 293	15,22	0,0	2 152	4	10	-12
0,15	7 873	16,05	0,0	46	5	0	0
0,32	230 548	16,09	0,0	3 301	9	20	-33
0,55	90 237	15,44	0,0	1 536	13	10	-32
1,47	126 421	17,14	0,0	5 559	24	58	-147
1,20	89 644	17,64	0,0	3 595	22	35	-91
2,14	36 777	15,89	0,0	1 965	29	23	-56
4,91	70 833	18,48	0,0	6 188	49	114	-269
3,60	39 054	19,03	0,0	3 046	43	49	-108
6,60	31 779	17,77	0,0	3 142	57	65	-161
20,71	28 403	17,45	0,0	3 916	85	169	-265
14,19	8 599	17,78	0,0	1 074	74	38	-68
23,40	19 191	16,70	0,0	2 700	89	118	-179
30,61	613	30,71	0,0	142	106	13	-18
100,00	20 524	40,61	0,0	1 149	40	1 083	-661
2,02	1 646 694	15,25	0,0	26 136	10	1 470	-1 427

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	12 915	233	52	13 036
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	12 915	233	52	13 036
0,15 à < 0,25	402	14	44	408
0,25 à < 0,50	9 286	201	49	9 385
0,50 à < 0,75	404	11	42	409
0,75 à < 2,50	8 994	275	49	9 129
dont [0,75 à < 1,75]	7 021	216	49	7 126
dont [1,75 à < 2,50]	1 973	58	51	2 003
2,50 à < 10,00	4 293	124	47	4 351
dont [2,50 à < 5,00]	2 620	85	47	2 659
dont [5,00 à < 10,00]	1 673	38	48	1 692
10,00 à < 100,00	1 375	15	49	1 382
dont [10,00 à < 20,00]	616	8	48	620
dont [20,00 à < 30,00]	629	4	55	631
dont [30,00 à < 100,00]	130	2	39	131
100,00 (défaut)	790	7	51	793
Sous-total	38 459	879	49	38 893
Dont : Non-PME				
0 à < 0,15	144 230	2 484	57	145 656
dont [0 à < 0,10]	107 698	1 919	58	108 803
dont [0,10 à < 0,15]	36 531	565	57	36 853
0,15 à < 0,25	496	29	57	512
0,25 à < 0,50	28 236	446	57	28 489
0,50 à < 0,75	11 079	137	58	11 158
0,75 à < 2,50	13 715	510	56	14 003
dont [0,75 à < 1,75]	9 220	203	55	9 332
dont [1,75 à < 2,50]	4 495	307	57	4 672
2,50 à < 10,00	8 141	80	57	8 187
dont [2,50 à < 5,00]	4 358	53	57	4 388
dont [5,00 à < 10,00]	3 783	28	57	3 799
10,00 à < 100,00	3 218	20	57	3 230
dont [10,00 à < 20,00]	829	7	57	833
dont [20,00 à < 30,00]	2 387	13	57	2 395
dont [30,00 à < 100,00]	2	0	58	2
100,00 (défaut)	2 075	23	57	2 088
Sous-total	211 191	3 730	57	213 322

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	72 875	16,26	0,0	493	4	3	-3
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,13	72 875	16,26	0,0	493	4	3	-3
0,15	3 209	15,82	0,0	17	4	0	0
0,41	43 980	18,58	0,0	920	10	7	-13
0,52	2 696	19,36	0,0	47	12	0	-1
1,36	43 316	19,19	0,0	1 875	21	24	-49
1,13	33 693	19,76	0,0	1 396	20	16	-31
2,17	9 623	17,14	0,0	480	24	7	-18
5,43	20 686	22,78	0,0	2 026	47	52	-101
3,94	12 454	23,93	0,0	1 159	44	25	-41
7,77	8 232	20,97	0,0	867	51	27	-60
22,27	7 622	19,48	0,0	924	67	61	-108
14,84	3 398	19,52	0,0	385	62	19	-37
27,85	3 643	17,05	0,0	400	63	30	-53
30,53	581	30,97	0,0	139	106	12	-18
100,00	4 962	41,18	0,0	258	33	307	-188
3,91	199 346	18,89	0,0	6 561	17	454	-463
0,07	998 980	13,77	0,0	3 948	3	15	-16
0,05	767 562	13,41	0,0	2 289	2	8	-7
0,13	231 418	14,85	0,0	1 660	5	7	-9
0,15	4 664	16,23	0,0	29	6	0	0
0,29	186 568	15,27	0,0	2 381	8	13	-20
0,55	87 541	15,30	0,0	1 488	13	9	-31
1,54	83 105	15,80	0,0	3 684	26	34	-98
1,25	55 951	16,02	0,0	2 199	24	19	-60
2,13	27 154	15,36	0,0	1 485	32	15	-38
4,64	50 147	16,19	0,0	4 161	51	62	-167
3,40	26 600	16,06	0,0	1 887	43	24	-67
6,08	23 547	16,34	0,0	2 274	60	38	-100
20,04	20 781	16,58	0,0	2 992	93	108	-157
13,71	5 201	16,49	0,0	690	83	19	-31
22,23	15 548	16,61	0,0	2 300	96	89	-126
35,12	32	16,53	0,0	2	98	0	0
100,00	15 562	40,40	0,0	891	43	775	-474
1,68	1 447 348	14,59	0,0	19 575	9	1 016	-964

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
<i>Dont : Revolving</i>					
	0 à < 0,15	3 353	10 457	34	6 914
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	3 353	10 457	34	6 914
	0,15 à < 0,25	631	1 128	35	1 020
	0,25 à < 0,50	1 529	1 960	34	2 202
	0,50 à < 0,75	312	298	34	413
	0,75 à < 2,50	1 553	1 291	35	2 000
	dont [0,75 à < 1,75]	890	792	35	1 163
	dont [1,75 à < 2,50]	663	499	35	837
	2,50 à < 10,00	860	398	35	998
	dont [2,50 à < 5,00]	461	254	35	548
	dont [5,00 à < 10,00]	400	144	35	450
	10,00 à < 100,00	273	54	35	292
	dont [10,00 à < 20,00]	108	25	35	117
	dont [20,00 à < 30,00]	164	28	34	174
	dont [30,00 à < 100,00]	1	0	0	1
	100,00 (défaut)	256	1	37	256
	Sous-total	8 767	15 586	34	14 095
<i>Dont : Autre - clientèle de détail</i>					
	0 à < 0,15	21 052	4 721	96	25 573
	dont [0 à < 0,10]	14 623	3 449	102	18 158
	dont [0,10 à < 0,15]	6 429	1 272	78	7 415
	0,15 à < 0,25	3 275	826	81	3 941
	0,25 à < 0,50	10 688	3 034	60	12 509
	0,50 à < 0,75	2 430	343	75	2 688
	0,75 à < 2,50	8 819	3 383	63	10 960
	dont [0,75 à < 1,75]	7 660	1 932	61	8 841
	dont [1,75 à < 2,50]	1 159	1 451	66	2 119
	2,50 à < 10,00	7 709	1 589	61	8 685
	dont [2,50 à < 5,00]	5 335	1 156	58	6 007
	dont [5,00 à < 10,00]	2 374	433	70	2 679
	10,00 à < 100,00	2 013	318	56	2 190
	dont [10,00 à < 20,00]	911	201	44	999
	dont [20,00 à < 30,00]	474	46	109	524
	dont [30,00 à < 100,00]	629	71	53	667
	100,00 (défaut)	2 870	138	84	2 986
	Sous-total	58 857	14 353	74	69 533

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,10	2 036 907	50,00	0,0	226	3	4	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
0,10	2 036 907	50,00	0,0	226	3	4	-1
0,17	368 728	50,00	0,0	50	5	1	0
0,35	573 208	50,00	0,0	194	9	4	-2
0,55	64 580	50,00	0,0	52	13	1	-1
1,44	521 891	50,00	0,0	522	26	14	-7
1,08	286 619	50,00	0,0	247	21	6	-3
1,93	235 272	50,00	0,0	275	33	8	-4
4,61	206 188	50,00	0,0	593	59	23	-11
3,33	113 232	50,00	0,0	265	48	9	-4
6,17	92 956	50,00	0,0	328	73	14	-7
19,03	58 773	50,00	0,0	391	134	28	-11
15,60	23 419	50,00	0,0	144	123	9	-4
21,29	35 202	50,00	0,0	246	141	19	-7
35,12	152	50,00	0,0	1	160	0	0
100,00	40 180	56,40	0,0	180	70	131	-156
2,87	3 870 455	50,12	0,0	2 208	16	205	-188
0,08	2 819 987	25,83	0,0	1 336	5	5	-26
0,06	2 366 088	26,30	0,0	813	4	3	-24
0,13	453 899	24,67	0,0	523	7	2	-2
0,16	324 027	25,50	0,0	319	8	2	-2
0,37	781 226	30,35	0,0	2 006	16	14	-13
0,53	97 111	24,38	0,0	454	17	4	-5
1,36	734 128	30,06	0,0	3 264	30	45	-45
1,20	445 645	30,88	0,0	2 548	29	33	-34
2,02	288 483	26,68	0,0	715	34	11	-10
4,81	476 352	32,42	0,0	3 471	40	135	-132
3,73	252 465	32,77	0,0	2 350	39	74	-65
7,24	223 887	31,64	0,0	1 121	42	61	-66
22,41	175 604	31,07	0,0	1 321	60	154	-127
16,56	60 842	31,54	0,0	547	55	53	-44
23,20	93 798	27,20	0,0	317	61	33	-26
30,54	20 964	33,39	0,0	457	69	68	-57
100,00	138 568	62,67	0,0	1 282	43	1 777	-1 657
5,94	5 547 003	29,81	0,0	13 453	19	2 135	-2 007

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

Dont : PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	2 043	526	57	2 344
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	2 043	526	57	2 344
0,15 à < 0,25	2 101	339	62	2 310
0,25 à < 0,50	6 458	1 986	40	7 258
0,50 à < 0,75	1 249	199	56	1 362
0,75 à < 2,50	6 324	1 421	49	7 018
dont [0,75 à < 1,75]	5 824	1 281	48	6 437
dont [1,75 à < 2,50]	500	141	57	581
2,50 à < 10,00	6 295	1 288	51	6 952
dont [2,50 à < 5,00]	4 458	951	50	4 930
dont [5,00 à < 10,00]	1 836	336	55	2 021
10,00 à < 100,00	1 559	272	44	1 680
dont [10,00 à < 20,00]	743	179	37	810
dont [20,00 à < 30,00]	188	21	74	204
dont [30,00 à < 100,00]	628	71	53	666
100,00 (défaut)	2 170	104	87	2 260
Sous-total	28 200	6 136	49	31 183
Dont : Non-PME				
0 à < 0,15	19 008	4 195	101	23 229
dont [0 à < 0,10]	14 623	3 449	102	18 158
dont [0,10 à < 0,15]	4 385	746	92	5 071
0,15 à < 0,25	1 174	487	94	1 631
0,25 à < 0,50	4 230	1 048	97	5 250
0,50 à < 0,75	1 181	144	101	1 326
0,75 à < 2,50	2 495	1 962	74	3 943
dont [0,75 à < 1,75]	1 836	652	87	2 404
dont [1,75 à < 2,50]	659	1 310	67	1 539
2,50 à < 10,00	1 414	301	106	1 734
dont [2,50 à < 5,00]	876	205	98	1 076
dont [5,00 à < 10,00]	538	97	124	658
10,00 à < 100,00	454	46	121	510
dont [10,00 à < 20,00]	168	22	101	190
dont [20,00 à < 30,00]	285	25	140	320
dont [30,00 à < 100,00]	1	0	59	1
100,00 (défaut)	700	34	76	726
Sous-total	30 657	8 217	94	38 350

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,13	92 803	25,85	0,0	140	6	1	-18
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	-18
0,13	92 803	25,85	0,0	140	6	1	-1
0,15	18 951	23,04	0,0	141	6	1	-1
0,40	139 236	33,30	0,0	1 199	17	10	-10
0,52	13 420	23,95	0,0	192	14	2	-2
1,30	124 759	31,79	0,0	1 988	28	29	-31
1,23	109 972	32,30	0,0	1 829	28	26	-28
2,13	14 787	26,19	0,0	159	27	3	-3
4,87	126 110	33,47	0,0	2 726	39	113	-112
3,78	81 288	33,78	0,0	1 900	39	63	-56
7,54	44 822	32,73	0,0	825	41	50	-55
23,33	55 478	32,05	0,0	997	59	126	-108
16,95	23 125	32,16	0,0	434	54	45	-38
25,13	11 575	27,21	0,0	107	53	14	-12
30,53	20 778	33,40	0,0	457	69	68	-57
100,00	54 875	62,39	0,0	1 033	46	1 335	-1 253
10,02	625 632	33,31	0,0	8 417	27	1 616	-1 534
0,08	2 727 184	25,83	0,0	1 195	5	4	-8
0,06	2 366 088	26,30	0,0	813	4	3	-7
0,13	361 096	24,13	0,0	383	8	2	-1
0,17	305 076	28,98	0,0	178	11	1	-1
0,33	641 990	26,27	0,0	807	15	5	-4
0,55	83 691	24,83	0,0	262	20	2	-3
1,46	609 369	26,98	0,0	1 275	32	15	-14
1,13	335 673	27,06	0,0	719	30	7	-7
1,98	273 696	26,86	0,0	556	36	8	-7
4,56	350 242	28,20	0,0	746	43	22	-20
3,49	171 177	28,15	0,0	450	42	11	-9
6,31	179 065	28,27	0,0	296	45	12	-11
19,37	120 126	27,83	0,0	324	64	27	-20
14,90	37 717	28,88	0,0	113	60	8	-6
21,97	82 223	27,20	0,0	210	66	19	-14
35,00	186	27,83	0,0	1	77	0	0
100,00	83 693	63,54	0,0	250	34	442	-404
2,63	4 921 371	26,96	0,0	5 037	13	519	-473

Risque de crédit

31/12/2025		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
(en millions d'euros)	Échelle de PD				
ACTIONS					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
TOTAL		382 553	46 191	51	406 207

[illegible]

Actualisation du tableau 36 bis du Document d'enregistrement universel 2025 page 590

TABLEAU 36 BIS : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6) IRBF

30/06/2026 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ETABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	22 700	1 593	21	23 119
	dont [0 à < 0,10]	16 298	1 330	21	16 659
	dont [0,10 à < 0,15]	6 401	263	20	6 460
	0,15 à < 0,25	539	137	33	580
	0,25 à < 0,50	225	319	36	332
	0,50 à < 0,75	4	0	0	4
	0,75 à < 2,50	317	151	42	380
	dont [0,75 à < 1,75]	317	151	42	380
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	51	46	34	66
	dont [2,50 à < 5,00]	51	46	34	66
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	6	32	59	26
	dont [10,00 à < 20,00]	4	0	0	5
	dont [20,00 à < 30,00]	2	32	59	21
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	1	0	0	1
	Sous-total	23 842	2 278	29	24 509
ENTREPRISES	0 à < 0,15	6 965	12 546	32	10 928
	dont [0 à < 0,10]	2 988	5 466	30	4 571
	dont [0,10 à < 0,15]	3 976	7 081	34	6 357
	0,15 à < 0,25	7 716	10 958	35	11 530
	0,25 à < 0,50	9 673	14 306	35	14 689
	0,50 à < 0,75	7 519	5 999	37	9 726
	0,75 à < 2,50	3 990	2 965	35	5 016
	dont [0,75 à < 1,75]	3 794	2 924	35	4 815
	dont [1,75 à < 2,50]	196	41	14	201
	2,50 à < 10,00	3 408	1 684	34	3 975
	dont [2,50 à < 5,00]	3 373	1 679	34	3 939
	dont [5,00 à < 10,00]	35	5	10	36
	10,00 à < 100,00	1 780	733	45	2 109
	dont [10,00 à < 20,00]	1 775	732	45	2 104
	dont [20,00 à < 30,00]	1	0	0	1
	dont [30,00 à < 100,00]	4	0	39	4
	100,00 (défaut)	752	110	79	839
	Sous-total	41 802	49 301	35	58 813

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,06	204	41,45	2,0	4 610	20	5	-1
0,04	122	39,70	2,0	1 873	11	2	-1
0,10	82	45,98	2,0	2 737	42	3	0
0,22	41	37,47	2,0	310	53	0	0
0,42	39	45,28	2,0	293	88	1	0
0,73	1	44,99	2,0	5	110	0	0
1,06	34	40,13	2,0	416	109	2	0
1,06	34	40,13	2,0	416	109	2	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
2,71	25	45,00	2,0	106	160	1	0
2,71	25	45,00	2,0	106	160	1	0
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
18,76	34	44,81	2,0	71	272	2	-1
10,97	0	44,03	2,0	12	227	0	0
20,67	34	45,00	2,0	59	283	2	-1
0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
100,00	7	45,00	2,0	0	0	0	0
0,12	385	41,40	2,0	5 811	24	11	-4
0,09	200	39,90	2,0	2 676	24	4	-218
0,06	83	43,63	2,0	989	22	1	-215
0,11	117	37,22	2,0	1 687	27	3	-3
0,20	214	39,80	2,0	4 634	40	9	-10
0,33	348	39,83	2,0	7 691	52	19	-25
0,73	292	39,94	2,0	7 054	73	27	-32
1,41	249	39,52	2,0	4 638	92	28	-35
1,38	249	39,62	2,0	4 466	93	26	-34
2,04	0	37,20	2,0	172	86	1	-1
3,91	278	39,92	2,0	5 015	126	62	-72
3,89	278	39,95	2,0	4 976	126	61	-71
6,60	0	36,45	2,0	39	111	1	-1
10,27	104	40,08	2,0	3 782	179	86	-156
10,22	104	40,10	2,0	3 775	179	86	-156
20,78	0	40,00	2,0	2	213	0	0
33,21	0	32,21	2,0	5	105	0	0
100,00	69	39,79	2,0	4	0	409	-423
2,44	1 754	39,84	2,0	35 495	60	644	-972

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors- bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ETABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	23 153	2 582	21	23 421
	dont [0 à < 0,10]	15 172	2 421	19	15 708
	dont [0,10 à < 0,15]	7 980	161	39	7 713
	0,15 à < 0,25	129	199	35	322
	0,25 à < 0,50	241	115	28	273
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	452	99	41	493
	dont [0,75 à < 1,75]	452	99	41	493
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	48	27	45	60
	dont [2,50 à < 5,00]	48	27	45	60
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	1	39	59	24
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	1	39	59	24
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	24 024	3 061	19	24 594
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	4 890	12 629	33	9 075
	dont [0 à < 0,10]	1 816	5 246	32	3 432
	dont [0,10 à < 0,15]	3 074	7 383	34	5 643
	0,15 à < 0,25	6 336	10 194	35	9 933
	0,25 à < 0,50	7 777	13 284	35	12 414
	0,50 à < 0,75	7 467	5 941	37	9 660
	0,75 à < 2,50	3 354	2 451	34	4 198
	dont [0,75 à < 1,75]	3 354	2 451	34	4 198
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	2 957	2 066	36	3 693
	dont [2,50 à < 5,00]	2 957	2 066	36	3 693
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	1 476	746	45	1 814
	dont [10,00 à < 20,00]	1 476	746	45	1 814
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	839	70	75	891
	Sous-total	35 096	47 382	35	51 678

1

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risque de crédit

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,05	199	38,2	2	4 891	21	5	-1
0,03	120	34,5	2	1 627	10	1	-1
0,10	79	45,6	2	3 264	42	4	0
0,22	38	42,3	2	204	63	0	0
0,42	38	50,0	2	267	98	1	0
0,73	1	45,0	2	0	110	0	0
0,98	36	46,4	2	621	126	2	-1
0,98	36	46,4	2	621	126	2	-1
0,00	0	0,0	0	0	0	0	0
2,67	22	45,0	2	95	159	1	0
2,67	22	45,0	2	95	159	1	0
0,00	0	0,0	0	0	0	0	0
20,67	31	45,0	2	68	283	2	-1
0,00	0	0,0	0	0	0	0	0
20,67	31	45,0	2	68	283	2	-1
0,00	0	0,0	0	0	0	0	0
100,00	3	45,0	2	0	0	0	0
0,10	368	38,5	2	6 146	25	11	-3
0,09	188	41,9	2	2 488	27	3	-244
0,06	78	44,8	2	847	25	1	-240
0,11	110	40,1	2	1 642	29	2	-3
0,20	203	40,1	2	4 062	41	8	-11
0,33	341	40,0	2	6 569	53	16	-20
0,73	297	40,0	2	7 053	73	27	-34
1,40	243	40,0	2	4 016	96	23	-27
1,40	243	40,0	2	4 016	96	23	-27
0,00	0	0,0	0	0	0	0	0
3,91	274	40,0	2	4 701	127	57	-82
3,91	274	40,0	2	4 701	127	57	-82
0,00	0	0,0	0	0	0	0	0
10,13	93	40,0	2	3 257	180	73	-113
10,13	93	40,0	2	3 257	180	73	-113
0,00	0	0,0	0	0	0	0	0
0,00	0	0,0	0	0	0	0	0
100,00	61	40,0	2	0	0	439	-410
2,74	1 700	40,4	2	32 147	62	648	-941

Risque de crédit

(en millions d'euros)

TOTAL	59 120	50 443	57	76 272
-------	--------	--------	----	--------

0,71	2 068	13	1,3	38 293	50	659	-944
------	-------	----	-----	--------	----	-----	------

Actualisation du tableau 38 du Document d'enregistrement universel 2025 page 596

TABLEAU 38 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (EU CR8)

(en millions d'euros)

	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
1 – RWA Mars 2026	143 824	11 506
2 – Montant des actifs	-4 687	-375
3 – Qualité des actifs	7 042	563
4 – Mise à jour des modèles	99	8
5 – Méthodologie et politique	0	0
6 – Acquisitions et cessions	0	0
7 – Mouvements de devises	0	0
8 – Autres	0	0
9 – RWA Juin 2026	146 279	11 702

(en millions d'euros)

	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
1 – RWA Décembre 2025	136 568	10 925
2 – Montant des actifs	1 808	145
3 – Qualité des actifs	-230	-18
4 – Mise à jour des modèles	0	0
5 – Méthodologie et politique	0	0
6 – Acquisitions et cessions	5 678	454
7 – Mouvements de devises	0	0
8 – Autres	0	0
9 – RWA Mars 2026	143 824	11 506

Actualisation du tableau 41 du Document d'enregistrement universel 2025 page 598

TABEAU 41 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – PROJETS (EU CR10.1)

30/06/2026

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Valeur exposée au risque	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	562	219	50 %	641	334	0
	2,5 ans ou plus	3 254	1 339	70 %	3 760	2 743	15
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	391	104	70 %	431	314	2
	2,5 ans ou plus	2 054	631	90 %	2 301	2 158	18
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	155	16	115 %	160	192	4
	2,5 ans ou plus	400	284	115 %	513	615	14
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	16	1	250 %	16	42	1
	2,5 ans ou plus	25	0	250 %	25	65	2
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	33	4	0 %	36	0	18
	2,5 ans ou plus	110	15	0 %	117	0	30
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	1 157	343	0 %	1 284	882	26
	2,5 ANS OU PLUS	5 843	2 270	0 %	6 717	5 581	80

31/12/2025

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Valeur exposée au risque	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	393	160	50 %	450	235	0
	2,5 ans ou plus	3 423	1 128	70 %	3 834	2 796	15
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	191	56	70 %	211	154	1
	2,5 ans ou plus	1 770	679	90 %	2 048	1 921	16
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	132	22	115 %	140	167	4
	2,5 ans ou plus	388	326	115 %	505	605	14
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	3	9	250 %	12	30	1
	2,5 ans ou plus	104	5	250 %	106	277	8
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	11	0	0 %	11	0	5
	2,5 ans ou plus	68	4	0 %	72	0	27
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	730	247	0 %	824	587	11
	2,5 ANS OU PLUS	5 753	2 142	0 %	6 565	5 599	81

Actualisation du tableau 42 du Document d'enregistrement universel 2025 page 599

TABLEAU 42 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – BIENS IMMOBILIERS (EU CR10.2)

30/06/2026

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Valeur exposée au risque	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	1 299	250	50 %	1 285	670	0
	2,5 ans ou plus	1 190	119	70 %	1 043	760	4
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	446	9	70 %	405	295	2
	2,5 ans ou plus	723	41	90 %	535	502	4
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	21	1	115 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	47	0	115 %	46	55	1
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	182	0	250 %	182	474	15
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	103	0	0 %	103	11	37
	2,5 ans ou plus	92	0	0 %	92	57	0
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	1 869	260	0 %	1 793	976	38
	2,5 ANS OU PLUS	2 233	160	0 %	1 898	1 848	25

31/12/2025

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Valeur exposée au risque	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	800	281	50 %	885	461	0
	2,5 ans ou plus	1 241	101	70 %	1 170	854	5
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	390	9	70 %	364	265	1
	2,5 ans ou plus	966	48	90 %	941	883	8
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	24	5	115 %	3	3	0
	2,5 ans ou plus	0	0	115 %	0	0	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	59	0	250 %	59	153	5
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	38	0	0 %	38	0	19
	2,5 ans ou plus	0	0	0 %	0	0	0
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	1 252	296	0 %	1 289	729	20
	2,5 ANS OU PLUS	2 266	149	0 %	2 170	1 890	17

Actualisation du tableau 43 du Document d'enregistrement universel 2025 page 600

TABLEAU 43 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – ACTIFS (EU CR10.3)

30/06/2026

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Valeur exposée au risque	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	458	54	50 %	464	242	0
	2,5 ans ou plus	4 892	533	70 %	4 876	3 556	20
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	14	0	70 %	14	10	0
	2,5 ans ou plus	70	7	90 %	72	67	1
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	0	1	115 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	28	0	115 %	25	30	1
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	250 %	0	0	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	18	80	0 %	57	23	0
	2,5 ans ou plus	236	39	0 %	251	121	9
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	490	134	0 %	535	275	0
	2,5 ANS OU PLUS	5 226	580	0 %	5 224	3 775	30

31/12/2025

(en millions d'euros)

Catégories réglementaires	Échéance résiduelle	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Valeur exposée au risque	RWA	Pertes attendues
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	556	174	50 %	601	313	0
	2,5 ans ou plus	4 404	526	70 %	4 373	3 190	17
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	16	0	70 %	16	12	0
	2,5 ans ou plus	109	0	90 %	109	102	1
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	0	0	115 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	2	0	115 %	1	2	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	1	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	29	0	250 %	26	67	2
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	47	0	0 %	47	0	23
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	572	175	0 %	617	325	0
	2,5 ANS OU PLUS	4 591	526	0 %	4 556	3 361	44

Actualisation du tableau 44 du Document d'enregistrement universel 2025 page 600

TABLEAU 44 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉS : MATIÈRES PREMIÈRES (EUR CR10.4)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a aucune exposition de financement spécialisé concernant les matières premières.

Actualisation du tableau 45 du Document d'enregistrement universel 2025 page 600

TABLEAU 45 : FINANCEMENT SPÉCIALISÉ : ACTIONS (EUR CR10.5)

Depuis 2025, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a aucune exposition de financement spécialisé concernant les actions.

1.6 RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)

Actualisation du tableau 46 du Document d'enregistrement universel 2025 page 601

TABEAU 46 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE (EU CCR1)

30/06/2026 (en millions d'euros)	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	72	65	-	1,4	342	191	191	83
UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	0	0	-	1,4	0	0	0	0
SA-CCR (pour les dérivés)	723	1 777	-	1,4	3 518	3 500	3 495	1 741
IMM (pour les dérivés et les SFT)	-	-	0	1,4	0	0	0	0
Dont opérations de financement sur titres	-	-	0	-	0	0	0	0
Dont dérivés et opérations à règlement différé	-	-	0	-	0	0	0	0
Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits	-	-	0	-	0	0	0	0
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	0
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	27 286	27 283	16 724	410
VaR pour les SFT	-	-	-	-	0	0	0	0
TOTAL	-	-	-	-	31 146	30 974	20 410	2 234

31/12/2025 (en millions d'euros)	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	57	68	-	1,4	175	175	175	85
UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	0	0	-	1,4	0	0	0	0
SA-CCR (pour les dérivés)	744	1 619	-	1,4	3 347	3 309	3 305	1 742
IMM (pour les dérivés et les SFT)	-	-	0	1,4	0	0	0	0
Dont opérations de financement sur titres	-	-	0	-	0	0	0	0
Dont dérivés et opérations à règlement différé	-	-	0	-	0	0	0	0
Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits	-	-	0	-	0	0	0	0
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	0
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	21 651	21 651	13 668	265
VaR pour les SFT	-	-	-	-	0	0	0	0
TOTAL	-	-	-	-	25 173	25 134	17 148	2 093

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

Actualisation du tableau 48 du Document d'enregistrement universel 2025 page 603

TABEAU 48 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDERATION DE RISQUE (EU CCR3)

Catégories d'expositions Au 30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	Pondération											Total
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Administrations centrales ou banques centrales	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
Banques multilatérales de développement	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	17	868	0	0	116	45	0	39	0	0	0	1 085
Entreprises	5	76	0	0	1	0	0	5	166	0	0	254
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	26	0	0	0	26
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	6
TOTAL	49	944	0	0	117	48	0	70	168	0	0	1 397

Catégories d'expositions Au 31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	Pondération											Total
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Banques multilatérales de développement	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	4	919	0	0	89	58	0	62	0	0	0	1 132
Entreprises	8	0	0	0	0	0	0	0	119	0	0	127
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0	20
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
TOTAL	26	919	0	0	89	58	0	82	120	0	0	1 294

Actualisation du tableau 49 du Document d'enregistrement universel 2025 page 604

TABLEAU 49 : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4) – MÉTHODE IRBA

30/06/2026 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
ETABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	0	0,1	0	29,8	2,0	0	16
	dont [0 à < 0,10]	0	0,1	0	23,7	2,0	0	9
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,1	0	32,8	2,0	0	19
	0,15 à < 0,25	0	0,2	0	23,9	2,0	0	19
	0,25 à < 0,50	60	0,4	345	45,0	2,0	40	68
	0,50 à < 0,75	0	0,7	0	32,9	2,0	0	46
	0,75 à < 2,50	124	1,4	610	45,0	2,0	109	87
	dont [0,75 à < 1,75]	77	1,2	431	45,0	2,0	54	70
	dont [1,75 à < 2,50]	47	1,9	179	45,0	2,0	55	116
	2,50 à < 10,00	563	4,1	332	45,0	1,0	107	19
	dont [2,50 à < 5,00]	563	4,1	332	45,0	1,0	107	19
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	5	12,0	65	45,0	2,0	11	212
	dont [10,00 à < 20,00]	5	12,0	65	45,0	2,0	11	212
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	3	100,0	34	45,0	2,0	0	0
	Sous-total	755	3,8	1 386	45,0	1,0	267	35
Dont : Financements spécialisés								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

Dont : Autres								
	0 à < 0,15	0	0,1	0	29,8	2,0	0	16
	dont [0 à < 0,10]	0	0,1	0	23,7	2,0	0	9
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,1	0	32,8	2,0	0	19
	0,15 à < 0,25	0	0,2	0	23,9	2,0	0	19
	0,25 à < 0,50	60	0,4	345	45,0	2,0	40	68
	0,50 à < 0,75	0	0,7	0	32,9	2,0	0	46
	0,75 à < 2,50	124	1,4	610	45,0	2,0	109	87
	dont [0,75 à < 1,75]	77	1,2	431	45,0	2,0	54	70
	dont [1,75 à < 2,50]	47	1,9	179	45,0	2,0	55	116
	2,50 à < 10,00	563	4,1	332	45,0	1,0	107	19
	dont [2,50 à < 5,00]	563	4,1	332	45,0	1,0	107	19
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	5	12,0	65	45,0	2,0	11	212
	dont [10,00 à < 20,00]	5	12,0	65	45,0	2,0	11	212
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	3	100,0	34	45,0	2,0	0	0
	Sous-total	755	3,8	1 386	45,0	1,0	267	35
CLIENTELE DE DETAIL								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
Dont : Revolving								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

Dont : Autre – clientèle de détail								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

ACTIONS								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
TOTAL		755	3,8	1 460	45,0	1,0	267	35

31/12/2025 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
ETABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	38	0,2	274	45,0	2,0	19	50
	0,25 à < 0,50	73	0,4	360	45,0	2,0	34	46
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	130	1,3	651	45,0	2,0	135	104
	dont [0,75 à < 1,75]	99	1,2	462	45,0	2,0	99	100
	dont [1,75 à < 2,50]	31	1,9	189	45,0	2,0	36	116
	2,50 à < 10,00	110	4,1	557	45,0	2,0	158	144
	dont [2,50 à < 5,00]	81	3,2	378	45,0	2,0	109	134
	dont [5,00 à < 10,00]	29	6,8	179	45,0	2,0	49	171
	10,00 à < 100,00	22	18,1	112	45,0	2,0	52	230
	dont [10,00 à < 20,00]	13	12,0	69	45,0	2,0	28	212
	dont [20,00 à < 30,00]	9	26,6	43	45,0	2,0	24	255
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	4	100,0	44	45,0	2,0	0	0
	Sous-total	377	4,0	1 998	45,0	2,0	397	105
<i>Dont : Financements spécialisés</i>								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
<i>Dont : PME</i>								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

<i>Dont : Autres</i>								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	38	0,2	274	45,0	2,0	19	50
	0,25 à < 0,50	73	0,4	360	45,0	2,0	34	46
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	130	1,3	651	45,0	2,0	135	104
	dont [0,75 à < 1,75]	99	1,2	462	45,0	2,0	99	100
	dont [1,75 à < 2,50]	31	1,9	189	45,0	2,0	36	116
	2,50 à < 10,00	110	4,1	557	45,0	2,0	158	144
	dont [2,50 à < 5,00]	81	3,2	378	45,0	2,0	109	134
	dont [5,00 à < 10,00]	29	6,8	179	45,0	2,0	49	171
	10,00 à < 100,00	22	18,1	112	45,0	2,0	52	230
	dont [10,00 à < 20,00]	13	12,0	69	45,0	2,0	28	212
	dont [20,00 à < 30,00]	9	26,6	43	45,0	2,0	24	255
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	4	100,0	44	45,0	2,0	0	0
	Sous-total	377	4,0	1 998	45,0	2,0	397	105
CLIENTELE DE DETAIL								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
<i>Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
Dont : Revolving								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

<i>Dont : Autre – clientèle de détail</i>								
0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
<i>Dont : PME</i>								
0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
<i>Dont : Non-PME</i>								
0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0
Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

ACTIONS								
0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0	
TOTAL	377	4,0	2 059	45,0	2,0	397	104	

Actualisation du tableau 49 bis du Document d'enregistrement universel 2025 page 616

TABLEAU 49 BIS : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4) – MÉTHODE IRBF

30/06/2026 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA
ETABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	9 513	0,1	143	44,8	1,0	587	6
	dont [0 à < 0,10]	8 360	0,1	118	44,8	1,0	420	5
	dont [0,10 à < 0,15]	1 153	0,1	25	45,0	1,0	167	15
	0,15 à < 0,25	1 511	0,2	16	45,0	1,0	164	11
	0,25 à < 0,50	648	0,4	13	45,0	1,0	43	7
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	443	1,0	2	45,0	0,0	17	4
	dont [0,75 à < 1,75]	443	1,0	2	45,0	0,0	17	4
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	12 115	0,1	174	44,9	1,0	811	7
ENTREPRISES	0 à < 0,15	5 852	0,1	79	44,6	1,0	257	4
	dont [0 à < 0,10]	5 700	0,1	42	44,7	1,0	212	4
	dont [0,10 à < 0,15]	152	0,1	37	40,0	2,0	44	29
	0,15 à < 0,25	349	0,2	72	40,0	2,0	142	41
	0,25 à < 0,50	326	0,3	108	40,0	2,0	172	53
	0,50 à < 0,75	310	0,7	73	43,3	1,0	80	26
	0,75 à < 2,50	33	1,4	49	40,0	2,0	31	96
	dont [0,75 à < 1,75]	33	1,4	49	40,0	2,0	31	96
	dont [1,75 à < 2,50]	0	2,1	0	34,0	2,0	0	85
	2,50 à < 10,00	25	3,9	47	40,0	2,0	33	128
	dont [2,50 à < 5,00]	25	3,9	47	40,0	2,0	33	128
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	4	10,1	18	40,0	2,0	8	180
	dont [10,00 à < 20,00]	4	10,1	18	40,0	2,0	8	180
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	1	100,0	3	45,0	2,0	0	0
	Sous-total	6 901	0,2	449	44,0	1,0	722	10
TOTAL		19 015	0,1	623	44,5	2,0	1 534	8

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risque de contrepartie (EU CCRA)

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA
ETABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	8 178	0,1	136	44,9	1,0	454	6
	dont [0 à < 0,10]	7 318	0,1	109	44,9	1,0	321	4
	dont [0,10 à < 0,15]	859	0,1	27	45,0	1,0	133	15
	0,15 à < 0,25	1 011	0,2	17	45,0	1,0	124	12
	0,25 à < 0,50	189	0,4	11	45,0	1,0	38	20
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	448	1,0	2	45,0	0,0	9	2
	dont [0,75 à < 1,75]	448	1,0	2	45,0	0,0	9	2
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	9 826	0,1	166	44,9	1,0	626	6
ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	5 305	0,1	99	44,5	1,0	224	4
	dont [0 à < 0,10]	5 033	0,1	53	44,7	1,0	145	3
	dont [0,10 à < 0,15]	271	0,1	46	40,0	2,0	79	29
	0,15 à < 0,25	286	0,2	66	41,1	2,0	94	33
	0,25 à < 0,50	413	0,3	121	40,0	2,0	218	53
	0,50 à < 0,75	352	0,7	73	43,0	1,0	113	32
	0,75 à < 2,50	33	1,4	52	40,0	2,0	32	96
	dont [0,75 à < 1,75]	33	1,4	52	40,0	2,0	32	96
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	31	3,9	47	40,0	2,0	39	128
	dont [2,50 à < 5,00]	31	3,9	47	40,0	2,0	39	128
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	9	10,1	19	40,0	2,0	16	180
	dont [10,00 à < 20,00]	9	10,1	19	40,0	2,0	16	180
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	11	100,0	5	45,0	2,0	0	0
	Sous-total	6 440	0,3	482	43,9	1,0	736	11
TOTAL		16 266	0,2	648	44,5	2,0	1 362	8

Actualisation du tableau 50 du Document d'enregistrement universel 2025 page 618

TABLEAU 50 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (EU CCR6)

(en millions d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protections achetées	Protections vendues		Protections achetées	Protections vendues	
Montants notionnels						
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	6 846	4 142	0	5 911	3 101	0
Contrats dérivés sur défaut indicels	3 732	2 821	0	2 931	2 007	0
Contrats d'échange sur rendement total	0	0	0	0	0	0
Options de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS	10 578	6 964	0	8 842	5 108	0
Justes valeurs						
Juste valeur positive (actif)	8	169	0	4	147	0
Juste valeur négative (passif)	-223	-9	0	-205	-2	0

Actualisation du tableau 51 du Document d'enregistrement universel 2025 page 618

TABLEAU 51 : ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RCC DANS LE CADRE DE LA MÉTHODE DU MODÈLE INTERNE (EU CCR7)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'utilise pas les modèles internes (méthode IMM) pour le traitement des dérivés et pensions.

Actualisation du tableau 52 du Document d'enregistrement universel 2025 page 618

TABLEAU 52 : EXPOSITIONS SUR DES CONTREPARTIES CENTRALES (EU CCR8)

(en millions d'euros)	30/06/2026		31/12/2025	
	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)	0	36	0	37
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) ; dont	973	27	948	27
A. Dérivés de gré à gré	851	25	823	25
B. Dérivés négociés en bourse	20	0	18	0
C. Opérations de financement sur titres	102	2	107	2
D. Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0	0	0	0
Marge initiale ségrégée	4 240	0	3 629	0
Marge initiale non ségrégée	6	1	16	3
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	6	7	3	6
Contributions non financées au fonds de défaillance	0	0	0	0
Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)	0	0	0	0
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont	0	0	0	0
A. Dérivés de gré à gré	0	0	0	0
B. Dérivés négociés en bourse	0	0	0	0
C. Opérations de financement sur titres	0	0	0	0
D. Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0	0	0	0
Marge initiale ségrégée	0	0	0	0
Marge initiale non ségrégée	0	0	0	0
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	0	0	0	0
Contributions non financées au fonds de défaillance	0	0	0	0

1.7 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)

Actualisation du tableau 53 du Document d'enregistrement universel 2025 page 620

TABEAU 53 : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) – VUE D'ENSEMBLE (EU CR3)

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur	dont expositions garanties par des sûretés ⁽¹⁾	dont expositions garanties par des garanties financières	dont expositions garanties par des dérivés de crédit
1 - Prêts et avances	381 370	340 661	314 315	26 346	0
2 - Titres de créance	68 092	0	0	0	0
3 - TOTAL	449 461	340 661	314 315	26 346	0
4 - Dont expositions non performantes	3 908	6 954	5 365	1 590	0
5 - Dont en défaut	3 908	6 954	0	0	0

(1) Colonne contenant les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens des déclaratifs FINREP. Le montant d'exposition garantie inclut les contrats relevant de la clientèle de masse qui sont traités en méthode IRB Avancée et pour lesquels les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif. Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des risques de crédit et incluses dans le

tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière, hors PGE, ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur	dont expositions garanties par des sûretés ⁽¹⁾	dont expositions garanties par des garanties financières	dont expositions garanties par des dérivés de crédit
1 - Prêts et avances	364 883	323 816	290 111	33 705	0
2 - Titres de créance	54 622	0	0	0	0
3 - TOTAL	419 505	323 816	290 111	33 705	0
4 - Dont expositions non performantes	3 336	6 623	4 789	1 834	0
5 - Dont en défaut	3 336	6 623	0	0	0

(1) Colonne contenant les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens des déclaratifs FINREP. Le montant d'exposition garantie inclut les contrats relevant de la clientèle de masse qui sont traités en méthode IRB Avancée et pour lesquels les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut.

Actualisation du tableau 54 du Document d'enregistrement universel 2025 page 621

TABEAU 54 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC (EU CR4)

Catégories d'expositions	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
Au 30/06/2026						
<i>(en millions d'euros)</i>						
1 – Administrations centrales ou banques centrale	107 234	1 156	112 899	464	2 016	2 %
2 – Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	63 519	892	64 511	608	612	1 %
EU 2a – Administrations régionales ou locales	6 493	410	6 713	179	403	6 %
EU 2b – Entités du secteur public	57 026	481	57 798	429	209	0 %
3 – Banques multilatérales de développement	1 224	0	1 224	0	0	0 %
EU 3a – Organisations internationales	3 549	0	3 549	0	0	0 %
4 – Établissements	2 706	590	2 660	215	1 099	38 %
5 – Obligations garanties	95	0	95	0	9	10 %
6 – Entreprises	29 729	6 992	28 683	2 545	26 596	85 %
6.1 – Dont financement spécialisé	67	0	67	0	96	144 %
7 – Expositions sur créances subordonnées et sur actions	18 372	0	18 372	0	44 016	240 %
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	65	0	65	0	14	21 %
EU 7b – Actions	18 308	0	18 308	0	44 003	240 %
8 – Clientèle de détail	54 328	10 389	54 070	1 419	40 142	72 %
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	20 329	502	20 269	264	11 443	56 %
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	8 046	167	8 046	131	3 094	38 %
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	5 320	49	5 320	26	2 147	40 %
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	193	20	192	3	98	50 %
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	5 420	59	5 411	22	4 030	74 %
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	1 351	206	1 300	82	2 073	150 %
10 – Expositions en défaut	4 297	289	4 139	139	5 202	122 %
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0 %
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	668	0	668	0	1 163	174 %
EU 10c – Autres éléments	3 027	297	3 027	0	2 876	95 %
TOTAL	311 064	21 159	314 436	5 670	135 411	42 %

Le groupe Crédit Mutuel n'utilise par ailleurs pas de dérivé de crédit comme technique d'atténuation du risque de crédit (incidence nulle sur les RWA).

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)

Catégories d'expositions Au 31/12/2025

	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
<i>(en millions d'euros)</i>						
1 – Administrations centrales ou banques centrale	102 482	1 015	107 231	177	2 133	2 %
2 – Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	61 536	967	62 306	681	551	1 %
EU 2a – Administrations régionales ou locales	5 881	507	6 017	194	396	6 %
EU 2b – Entités du secteur public	55 654	460	56 289	487	155	0 %
3 – Banques multilatérales de développement	950	0	950	0	0	0 %
EU 3a – Organisations internationales	2 819	0	2 819	0	0	0 %
4 – Établissements	2 245	590	2 233	241	1 243	50 %
5 – Obligations garanties	195	0	195	0	29	15 %
6 – Entreprises	29 083	5 320	27 994	1 950	26 364	88 %
6.1 – Dont financement spécialisé	0	0	0	0	0	0 %
7 – Expositions sur créances subordonnées et sur actions	18 018	0	18 018	0	42 567	236 %
EU 7a – Expositions sur créances subordonnées	13	0	13	0	15	114 %
EU 7b – Actions	18 005	0	18 005	0	42 553	236 %
8 – Clientèle de détail	52 090	14 852	51 947	1 208	38 429	72 %
9 – Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	18 235	474	18 228	257	10 740	58 %
9.1 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	7 337	151	7 337	123	2 842	38 %
9.2 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	4 841	26	4 841	17	2 015	41 %
9.3 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	128	14	128	3	79	60 %
9.4 Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	4 566	110	4 566	44	3 667	80 %
9.5 Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	1 361	173	1 354	70	2 137	150 %
10 – Expositions en défaut	3 707	381	3 573	190	4 565	121 %
EU 10a – Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0 %
EU 10b – Organismes de placement collectif (OPC)	678	0	678	0	1 125	166 %
EU 10c – Autres éléments	2 982	280	2 994	0	2 844	95 %
TOTAL	295 018	23 879	299 165	4 705	130 591	43 %

Le groupe Crédit Mutuel n'utilise par ailleurs pas de dérivé de crédit comme technique d'atténuation du risque de crédit (incidence nulle sur les RWA).

Actualisation du tableau 55 du Document d'enregistrement universel 2025 page 622

TABLEAU 55 : APPROCHE NI – EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC SUR LES RWA (EU CR7)

L'effet des dérivés de crédit comme technique ARC (EU CR7) n'est pas significatif pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Actualisation du tableau 56 du Document d'enregistrement universel 2025 page 623

TABLEAU 56 : EXPOSITIONS GARANTIES EN APPROCHE IRBA (EU CR7-A)

Expositions IRBA	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée ⁽¹⁾											Protection de crédit non financée		
	Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)						Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)					RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniques de substitution)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
	Total des expositions	Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)				
(en millions d'euros)														
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0
2- Administrations régionales et locales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0
3 - Entités du secteur public	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0
4 - Entreprises	73 405	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0	41 124	37 800
4.1 - Entreprises – Générales	73 405	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0	41 124	37 800
4.2 - Entreprises – Financement spécialisé	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0
4.3 - Entreprises – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0
5 - Clientèle de détail	350 232	0,0	2,2	2,2	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,7	0	48 383	44 090
5.1 - Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	14 395	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	2 208	2 207
5.2 - Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	241 782	0,0	2,0	2,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0	26 371	24 970
5.3 - Clientèle de détail – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0
5.4 - Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	94 054	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0	19 804	16 913
6 - TOTAL	423 637	0,1	1,2	1,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0	89 507	81 890

(1) Colonnes ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)

Techniques d'atténuation du risque de crédit														Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
Protection de crédit financée ⁽¹⁾														Protection de crédit non financée	
Expositions IRBA															
Au 31/12/2025															
(en millions d'euros)	Total des expositions	Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)				Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)				Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction unique-ment)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
			Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)							
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
2 - Administrations régionales et locales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
3 - Entités du secteur public	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0
4 - Entreprises	70 741	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	39 696	36 428	
4.1 - Entreprises – Générales	70 741	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	39 696	36 428	
4.2 - Entreprises – Financement spécialisé	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	
4.3 - Entreprises – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	
5 - Clientèle de détail	335 849	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	46 074	41 797	
5.1 - Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	14 095	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 208	2 208	
5.2 - Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	229 612	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24 579	23 206	
5.3 - Clientèle de détail – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	
5.4 - Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	92 142	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	19 288	16 384	
6 - TOTAL	406 590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	85 771	78 225	

(1) Colonnes ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

Expositions IRBF	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Protection de crédit financée											Protection de crédit non financée		
	Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)						Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)							
	Total des expositions	Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction unique-ment)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)		
(en millions d'euros)														
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0		
2 - Administrations régionales et locales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0		
3 - Entités du secteur public	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0		
4 - Institutions	36 623	25,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,1	0,0	6 623	6 623		
5 - Entreprises	83 937	13,3	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	50 152	49 945		
5.1 - Entreprises – Générales	65 716	8,2	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	36 305	36 218		
5.2 - Entreprises – Financement spécialisé	18 222	5,1	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13 847	13 727		
5.3 Entreprises – Créances achetées	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0		
6 - TOTAL	120 561	12,9	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	0,0	56 775	56 568		

Techniques d'atténuation du risque de crédit														Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA																	
Protection de crédit financée												Protection de crédit non financée																			
Expositions IRBF																															
Au 31/12/2025																															
Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)														Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)																	
Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)														Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)		Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)		Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)		Partie des expositions couverte par des polices d'assurances vie (%)		Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)		Partie des expositions couverte par des garanties (en %)		Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (en %)		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction unique-ment)		RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
(en millions d'euros)																															
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0																
2 - Administrations régionales et locales	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0																
3 - Entités du secteur public	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0																
4 - Institutions	34 522	22,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,6	0,0	6 814	6 814																
5 - Entreprises	74 142	12,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	0,0	45 385	45 382																
5.1 - Entreprises – Générales	58 118	8,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	0,0	32 887	32 883																
6 - TOTAL	108 663	12,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	52 199	52 196																

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Techniques d'atténuation du risque de crédit (EU CRC)

Actualisation du tableau 57 du Document d'enregistrement universel 2025 page 626

TABEAU 57 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC (EU CCR5)

30/06/2026

(en millions d'euros)

Type de sûreté	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeurs des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
Espèces – monnaie nationale	197	1 808	3 954	3 038	0	996	0	171
Espèces – autres monnaies	0	138	70	50	0	4	5	11
Dette souveraine nationale	0	0	0	0	0	6 172	0	4 522
Autre dette souveraine	0	0	0	0	0	5 845	0	4 626
Dettes des administrations publiques	0	0	0	0	0	1 121	0	1 505
Obligations d'entreprise	0	0	0	0	0	2 093	22	3 529
Actions	0	0	0	0	0	1 363	0	10
Autres sûretés	0	0	0	0	0	4 432	187	6 480
TOTAL	197	1 946	4 024	3 089	0	22 026	214	20 855

Ségréguée : s'entend d'une sûreté protégée contre la faillite.

31/12/2025

(en millions d'euros)

Type de sûreté	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeurs des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
Espèces – monnaie nationale	23	1 738	3 446	3 542	0	776	0	206
Espèces – autres monnaies	9	62	29	78	0	0	0	17
Dette souveraine nationale	0	0	0	0	0	5 934	0	5 406
Autre dette souveraine	0	0	0	0	0	3 424	0	2 041
Dettes des administrations publiques	0	0	0	0	0	247	0	432
Obligations d'entreprise	0	0	0	0	0	2 103	0	2 342
Actions	0	0	0	0	0	1 056	0	15
Autres sûretés	0	0	0	0	0	3 963	187	5 358
TOTAL	32	1 800	3 475	3 620	0	17 503	187	15 818

1.8 TITRISATION (EU SECA)

Actualisation du tableau 59 du Document d'enregistrement universel 2025 page 629

TABEAU 59 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION (EU SEC1)

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'initiateur						
	Classiques				Synthé- tiques	Dont TRS	Sous- total
	STS	Dont TRS	Non STS	Dont TRS			
Total des expositions	0	0	190	0	1 153	1 153	1 343
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	0	190	0	1 153	1 153	1 343
Prêts aux entreprises	0	0	190	0	1 153	1 153	1 343
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthé- tiques	Sous- total	Classiques		Synthé- tiques	Sous- total
	STS	Non STS			STS	Non STS		
Total des expositions	0	0	0	0	5 092	9 585	0	14 677
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	4 140	1 771	0	5 911
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	1 097	509	0	1 607
Cartes de crédit	0	0	0	0	7	18	0	24
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	3 036	1 244	0	4 280
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	0	0	0	953	7 813	0	8 766
Prêts aux entreprises	0	0	0	0	0	6 435	0	6 435
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	17	433	0	450
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	936	945	0	1 881
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Titrisation (EU SECA)

31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'initiateur						
	Classiques				Synthé- tiques	Dont TRS	Sous-total
	STS	Dont TRS	Non STS	Dont TRS			
Total des expositions	0	0	120	0	0	0	120
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	0	120	0	0	0	120
Prêts aux entreprises	0	0	120	0	0	0	120
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0

31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques				Classiques			
	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total
Total des expositions	0	0	0	0	4 902	6 378	0	11 279
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	3 949	1 018	0	4 967
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	798	259	0	1 057
Cartes de crédit	0	0	0	0	9	0	0	9
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	1 058	50	0	1 108
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	0	0	0	953	5 359	0	6 312
Prêts aux entreprises	0	0	0	0	0	4 244	0	4 244
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0	27	320	0	348
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	926	795	0	1 721
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0

Actualisation du tableau 60 du Document d'enregistrement universel 2025 page 631

TABLEAU 60 : EXPOSITION DE TITRISATIONS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU SEC2)

30/06/2026 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS		
Total des expositions	46	3	746	795
1 - Clientèle de détail (total)	46	3	0	49
2 - Prêts hypothécaires résidentiels	42	3	0	45
3 - Cartes de crédit	0	0	0	0
4 - Autres expositions sur la clientèle de détail	4	0	0	4
5 - Retitrisation	0	0	0	0
6 - Clientèle de gros (total)	0	0	0	0
7 - Prêts aux entreprises	0	0	0	0
8 - Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
9 - Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0
10 - Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
11 - Retitrisation	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor.

31/12/2025 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS		
Total des expositions	49	3	612	664
1 - Clientèle de détail (total)	49	3	0	52
2 - Prêts hypothécaires résidentiels	44	3	0	47
3 - Cartes de crédit	0	0	0	0
4 - Autres expositions sur la clientèle de détail	5	0	0	5
5 - Retitrisation	0	0	0	0
6 - Clientèle de gros (total)	0	0	0	0
7 - Prêts aux entreprises	0	0	0	0
8 - Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
9 - Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0
10 - Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
11 - Retitrisation	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor.

Actualisation du tableau 61 du Document d'enregistrement universel 2024 page 632

TABLEAU 61 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INITIATEUR ET SPONSOR (EU SEC3)

30/06/2026	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond				
	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100 %	Pondération > 100 % et ≤ 1 250 %	Pondération 1250 %/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/déductions
(en millions d'euros)																	
Total des expositions	1 256	0	0	27	59	1 153	190	0	59	113	58	0	0	9	5	0	0
Opérations classique	1 256	0	0	27	59	1 153	190	0	59	113	58	0	0	9	5	0	0
Titrisation	1 256	0	0	27	59	1 153	190	0	59	113	58	0	0	9	5	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	1 256	0	0	27	59	1 153	190	0	59	113	58	0	0	9	5	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	1 153	0	0	18	113	58	0	0	9	5	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations synthétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31/12/2025	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond				
	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100 %	Pondération > 100 % et < 1250 %	Pondération 1250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/ déductions
(en millions d'euros)																	
Total des expositions	61	0	0	27	31	0	89	0	31	0	46	0	0	0	4	0	0
Opérations classique	61	0	0	27	31	0	89	0	31	0	46	0	0	0	4	0	0
Titrisation	61	0	0	27	31	0	89	0	31	0	46	0	0	0	4	0	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	61	0	0	27	31	0	89	0	31	0	46	0	0	0	4	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations synthétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Actualisation du tableau 62 du Document d'enregistrement universel 2025 page 633

TABLEAU 62 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INVESTISSEURS (EU SEC4)

30/06/2026	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeurs exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après application du plafond			
	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100 %	Pondération > 100 % et < 1250 %	Pondération 1250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 %/ déductions
(en millions d'euros)																	
Total des expositions	14 018	309	61	288	0	0	11 340	3 337	0	0	2 214	439	0	0	177	35	0
Titrisation classique	14 018	309	61	288	0	0	11 340	3 337	0	0	2 214	439	0	0	177	35	0
Titrisation	14 018	309	61	288	0	0	11 340	3 337	0	0	2 214	439	0	0	177	35	0
Sous- jacent de détail	5 716	194	1	1	0	0	5 236	675	0	0	699	71	0	0	56	6	0
Dont STS	4 125	14	1	1	0	0	3 540	600	0	0	382	60	0	0	31	5	0
Clientèle de gros	8 303	115	60	287	0	0	6 104	2 662	0	0	1 515	368	0	0	121	29	0
Dont STS	953	0	0	0	0	0	17	936	0	0	2	94	0	0	0	8	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation synthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31/12/2025	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond					
	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100 %	Pondération > 100 % et < 1250 %	Pondération 1250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1250 % / déductions
(en millions d'euros)																	
Total des expositions	10 716	228	50	284	0	0	8 680	2 599	0	0	1 708	320	0	0	137	26	0
Titrisation classique	10 716	228	50	284	0	0	8 680	2 599	0	0	1 708	320	0	0	137	26	0
Titrisation	10 716	228	50	284	0	0	8 680	2 599	0	0	1 708	320	0	0	137	26	0
Sous-jacent de détail	4 799	166	1	1	0	0	4 367	600	0	0	548	60	0	0	44	5	0
Dont STS	3 910	38	1	1	0	0	3 349	600	0	0	358	60	0	0	29	5	0
Clientèle de gros	5 917	62	49	283	0	0	4 313	1 999	0	0	1 160	260	0	0	93	21	0
Dont STS	953	0	0	0	0	0	27	926	0	0	3	93	0	0	0	7	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation synthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Actualisation du tableau 63 du Document d'enregistrement universel 2025 page 634

TABLEAU 63 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT – EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT SPÉCIFIQUE (EU SEC5)

30/06/2026	Expositions titrisées par l'établissement - l'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor			
	Montant nominal total de l'encours	Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période		
		Dont expositions en défaut	Dont expositions en défaut	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Total des expositions	4 975	0	0	0
Clientèle de détail (total)	982	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	982	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	3 993	0	0	0
Prêts aux entreprises	3 993	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

31/12/2025	Expositions titrisées par l'établissement - l'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor			
	Montant nominal total de l'encours	Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période		
		Dont expositions en défaut	Dont expositions en défaut	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Total des expositions	660	0	0	0
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	660	0	0	0
Prêts aux entreprises	660	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

1.9 RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA)

Actualisation du tableau 64 du Document d'enregistrement universel 2025 page 636

TABEAU 64 : RISQUE DE MARCHÉ SELON L'APPROCHE STANDARD (EU MR1)

	30/06/2026		31/12/2025	
	Risques pondérés	Exigences de Fonds Propres	Risques pondérés	Exigences de Fonds Propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Produits fermes				
1 – Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	1 058	85	806	64
2 – Risque sur actions (général et spécifique)	1 400	112	1 736	139
3 – Risque de change	865	69	830	66
4 – Risque sur produits de base	0	0	0	0
Options				
5 – Approche simplifiée	53	4	0	0
6 – Méthode delta-plus	7	1	9	1
7 – Approche par scénario	0	0	0	0
8 – Titrisation (risque spécifique)	95	8	91	7
9 – TOTAL	3 476	278	3 472	278

1.10 RISQUE DE GESTION DE BILAN

1.10.1 La gestion du risque de taux (EU IRRBBA)

Actualisation du tableau 67 du Document d'enregistrement universel 2025 page 641

TABLEAU 67 : RISQUE DE TAUX DANS LE BANKING BOOK (EU IRRBB1)

	EVE		NII	
	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>				
Déplacement parallèle vers le bas (-200 bp)	1 118	993	-1 469	-1 412
Déplacement parallèle vers le haut (+ 200 bp)	-4 726	-3 944	1 363	1 335
Baisse des taux courts	1 530	1 458	-	-
Hausse des taux courts	-2 922	-2 862	-	-
Pentification de la courbe	433	695	-	-
Aplatissement de la courbe	-1 793	-2 061	-	-
Inflation de 100 bp	-2 132	-2 249	-	-
Déplacement parallèle vers le bas (-225 bp)	860	946	-	-
Déplacement parallèle vers le haut (+ 225 bp)	-5 367	-4 589	-	-
			30/06/2026	31/12/2025
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)			65 160	63 082

1.10.2 La gestion du risque de liquidité (EU LIQA)

Actualisation du tableau 68 du Document d'enregistrement universel 2025 page 644

TABEAU 68 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME – LCR (EU LIQ1)

(en millions d'euros)		Valeur totale non pondérée				Valeur totale pondérée			
		30/09/2025	31/12/2025	31/03/2026	30/06/2026	30/09/2025	31/12/2025	31/03/2026	30/06/2026
ACTIFS DE HAUTE QUALITÉ									
1	TOTAL DES ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)	-	-	-	-	107 997	103 966	102 269	103 078
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	302 385	303 147	307 849	312 033	19 046	19 103	19 326	19 450
3	Dépôts stables	194 645	195 753	198 160	200 081	9 732	9 788	9 908	10 004
4	Dépôts moins stables	73 164	73 494	74 539	74 963	8 861	8 882	9 003	9 047
5	Financement de gros non garanti	99 814	98 999	98 248	99 549	53 492	52 493	51 100	51 765
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	21 087	21 173	21 254	21 152	5 013	5 035	5 055	5 024
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	70 769	69 367	69 058	69 818	40 521	38 999	38 109	38 162
8	Créances non garanties	7 959	8 459	7 936	8 579	7 959	8 459	7 936	8 579
9	Financement de gros garanti	-	-	-	-	3 405	3 049	2 717	2 435
10	Exigences supplémentaires	86 357	86 542	87 192	87 759	10 255	10 696	11 703	12 571
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	1 324	1 604	2 343	2 753	1 324	1 604	2 343	2 753
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de trésorerie	85 033	84 938	84 848	85 006	8 931	9 092	9 359	9 818
14	Autres obligations de financement contractuel	323	314	325	350	226	214	215	229
15	Autres obligations de financement éventuel	6 519	8 078	11 207	14 504	426	740	1 298	1 937
16	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	86 850	86 284	86 319	88 317
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	10 417	10 047	9 226	7 957	5 303	5 289	4 757	3 932
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	26 438	26 057	26 083	26 289	15 743	15 468	15 466	15 658
19	Autres entrées de trésorerie	2 714	3 101	3 502	3 844	2 149	2 518	2 884	3 210
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)	-	-	-	-	0	0	0	0
20	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	39 569	39 204	38 811	38 090	23 194	23 276	23 107	22 800
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	39 569	39 204	38 811	38 090	23 194	23 276	23 107	22 800
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ	-	-	-	-	107 997	103 966	102 269	103 078
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	63 655	63 009	63 212	65 517
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (en %) ⁽¹⁾	-	-	-	-	170 %	166 %	163 %	158 %

(1) Pour chaque date de référence, le ratio moyen est égal au rapport entre la moyenne des coussins de liquidité et la moyenne des sorties nettes de trésorerie sur les 12 mois précédant la date considérée.

Le LCR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 158 % en moyenne sur l'année glissante, ce qui représente un excédent de liquidité de 37,6 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire. Le ratio est piloté au-delà de 115 %.

Les actifs liquides moyens sont composés de dépôts en banques centrales à proportion de 66,1 % et de titres hautement liquides de niveau 1 à proportion de 27 %.

Les sorties de trésorerie moyennes à 30 jours stressées sont composées de dépôts corporate et retail à hauteur de 45,8 %. Les

financements auprès des banques et de la clientèle financière représentent 36,5 %.

Les entrées de trésorerie moyennes à 30 jours stressées sont composées des remboursements de prêts corporate et retail à hauteur de 49,8 %. Les remboursements des avances et prêts octroyés aux banques et à la clientèle financière représentent 24 %. Les remboursements de repos représentent 17 %.

Actualisation du tableau 71 du Document d'enregistrement universel 2025 page 648

TABEAU 71 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET – NSFR (EU LIQ2)

31/03/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
(en millions d'euros)		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
ELEMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	66 989	0	0	8 369	75 358
2	Fonds propres	66 989	0	0	8 369	75 358
3	Autres instruments de fonds propres	-	0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	309 914	5 528	4 023	298 679
5	Dépôts stables	-	211 535	3 613	2 711	207 101
6	Dépôts moins stables	-	98 379	1 915	1 312	91 577
7	Financement de gros	-	229 223	35 520	112 163	189 309
8	Dépôts opérationnels	-	21 286	0	0	10 643
9	Autres financements de gros	-	207 936	35 520	112 163	178 665
10	Engagements interdépendants	-	53 262	163	1 700	0
11	Autres engagements :	2 938	19 691	1 267	3 979	4 613
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	2 938	-	-	-	0
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	-	19 691	1 267	3 979	4 613
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL	-	-	-	-	567 958
ELEMENTS DU FINANCEMENT STABLE REQUIS						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	6 358
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	1 485	1 528	38 467	35 258
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	0	0	0	0
17	Prêts et titres performants :	-	95 129	37 904	452 537	412 618
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %	-	10 764	1 791	599	2 533
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	18 946	2 426	14 370	18 055
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public dont :	-	41 497	22 475	182 137	351 676
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	2 496	2 929	12 406	99 262
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	9 646	9 291	214 754	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	5 508	5 326	127 417	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	14 276	1 921	40 676	40 354
25	Actifs interdépendants	-	53 258	158	1 665	0
26	Autres actifs :	10 944	14 667	301	23 714	33 274
27	Matières premières échangées physiquement	-	-	-	-	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-			3 792	3 223
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-			2 835	2 835
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-			4 317	216
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	14 667	301	23 714	27 000
32	Éléments de hors-bilan	-	95 116	334	2 415	6 339
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL	-	-	-	-	493 846
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EN %)	-	-	-	-	115,01 %

30/06/2026

(en millions d'euros)

30/06/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
(en millions d'euros)		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
ELEMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	69 630	0	0	8 260	77 890
2	Fonds propres	69 630	0	0	8 260	77 890
3	Autres instruments de fonds propres	-	0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	311 883	5 451	4 254	300 635
5	Dépôts stables	-	212 052	3 562	2 860	207 693
6	Dépôts moins stables	-	99 831	1 889	1 393	92 941
7	Financement de gros	-	232 538	37 194	112 716	189 708
8	Dépôts opérationnels	-	20 622	0	0	10 311
9	Autres financements de gros	-	211 915	37 194	112 716	179 397
10	Engagements interdépendants	-	53 604	58	1 693	0
11	Autres engagements :	2 373	16 237	1 908	3 729	4 682
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	2 373	-	-	-	0
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	-	16 237	1 908	3 729	4 682
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL	-	-	-	-	572 915
ELEMENTS DU FINANCEMENT STABLE REQUIS						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	3 567
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	1 558	1 567	39 343	36 098
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	0	0	0	0
17	Prêts et titres performants :	-	101 532	35 333	455 346	411 698
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %	-	12 343	1 579	351	2 105
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	20 070	2 113	14 397	18 001
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public dont :	-	44 258	21 818	184 919	352 248
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	2 394	2 878	13 737	109 954
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	9 655	9 326	215 031	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	6 012	5 844	141 694	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	15 207	498	40 647	39 344
25	Actifs interdépendants	-	53 598	55	1 663	0
26	Autres actifs :	9 705	14 435	287	22 506	34 324
27	Matières premières échangées physiquement	-	-	-	0	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-			4 018	3 416
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-			2 210	2 210
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-			3 477	174
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	14 435	287	22 506	28 524
32	Éléments de hors-bilan	-	98 473	232	2 526	6 713
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL	-	-	-	-	492 401
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EN %)	-	-	-	-	116,35 %

1.11 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Les éléments de contexte et de méthodologie relatifs aux états de reporting Pilier 3 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont été décrits au sein du Document d'Enregistrement Universel 2025. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/35367735-1f2b-4e13-85fb-42674e8fa18d>. Le lecteur est renvoyé à ce document sous réserve des précisions ci-dessous.

« No action letter » de l'EBA du 5 août 2025 – Dans le contexte du projet de mise à jour des états de reporting Pilier 3 et de la refonte des reportings relatifs à la taxonomie induite par le projet de réforme Omnibus, l'EBA a produit une « no action letter »¹ autorisant la non-publication, à compter du 30/06/2025, des informations relatives à la taxonomie européenne et au Green Asset Ratio. Plus spécifiquement, en vertu de ce texte, les modèles 6 à 10 ainsi que les informations des modèles 1 (colonne c) et 4 (colonne c) ne sont pas publiées.

Impact de l'entrée en vigueur de la nomenclature sectorielle NACE 2.1 : depuis le 01/01/2026, la production des états financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intègre la nomenclature sectorielle NACE 2.1. Le pilier 3 ESG n'intégrant cette nouvelle nomenclature qu'à compter du 31/12/2026, une grille de correspondance de la NACE 2.1 vers la version 2.0 a été appliquée.

¹<https://www.eba.europa.eu/publications-and-media/press-releases/eba-issues-no-action-letter-application-esg-disclosure-requirements-and-updates-eba-esg-risks>

1.11.1 Modèle 1 : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

Actualisation du tableau 79 du Document d'enregistrement universel 2025 page 678

TABEAU 79 – MODÈLE 1 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR, ÉMISSIONS ET ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

	a	b	c	d	e
Secteur/Sous-secteur au 30/06/2026	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
<i>(en millions d'euros)</i>					
1 - Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique ⁽¹⁾	180 204	416		19 587	7 455
2 - A - Agriculture, sylviculture et pêche	10 083	0		1 622	515
3 - B - Industries extractives	494	123		26	47
4 - B.05 - Extraction de houille et de lignite	0	0		0	0
5 - B.06 - Extraction d'hydrocarbures	47	39		0	0
6 - B.07 - Extraction de minerais métalliques	5	0		0	0
7 - B.08 - Autres industries extractives	258	0		26	20
8 - B.09 - Services de soutien aux industries extractives	184	83		0	26
9 - C - Industrie manufacturière	19 098	40		1 644	1 022
10 - C.10 - Industries alimentaires	2 855	0		242	210
11 - C.11 - Fabrication de boissons	1 131	0		239	67
12 - C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	2	0		1	0
13 - C.13 - Fabrication de textiles	223	0		31	21
14 - C.14 - Industrie de l'habillement	174	0		27	27
15 - C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	120	0		10	16
16 - C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	598	0		103	37
17 - C.17 - Industrie du papier et du carton	384	0		27	22
18 - C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	320	0		44	30
19 - C.19 - Cokéfaction et raffinage	42	20		13	0
20 - C.20 - Industrie chimique	1 275	4		122	29
21 - C.21 - Industrie pharmaceutique	599	0		41	11
22 - C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	1 068	4		101	54
23 - C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	709	0		81	47
24 - C.24 - Métallurgie	547	0		39	40
25 - C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1 846	0		161	104
26 - C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1 022	0		21	22
27 - C.27 - Fabrication d'équipements électriques	746	13		19	20
28 - C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1 468	0		107	56
29 - C.29 - Industrie automobile	1 331	0		40	32
30 - C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	723	0		41	27
31 - C.31 - Fabrication de meubles	218	0		23	63

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)	Dont émissions financées de catégorie 3	Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-3 640	-606	-2 687	35 839 119	22 582 096	5%	67 563	37 628	61 283	13 729	8,2
-252	-53	-182	5 101 821	1 367 987	0%	3 868	3 070	2 747	398	7,3
-10	0	-9	266 253	174 964	36%	366	81	32	14	4,7
0	0	0	8	3	0%	0	0	0	0	0,1
0	0	0	13 379	4 715	0%	40	3	3	0	3,8
0	0	0	171	26	0%	5	0	0	0	0,6
-10	0	-9	137 531	56 369	1%	170	48	27	14	5,0
0	0	0	115 164	113 851	95%	151	31	2	1	4,7
-519	-41	-436	11 328 544	9 539 089	18%	14 216	2 842	956	1 084	3,3
-115	-8	-101	2 609 412	2 339 051	7%	1 838	627	226	164	4,1
-30	-3	-24	208 644	175 066	3%	863	97	55	116	2,2
0	0	0	31	23	0%	2	0	0	0	0,5
-8	0	-8	63 152	50 965	0%	124	46	34	20	5,5
-14	-1	-13	20 050	15 749	0%	98	16	35	25	7,3
-5	0	-4	34 806	29 779	13%	69	17	21	14	6,2
-21	-2	-17	135 872	100 158	4%	336	165	47	50	4,5
-18	-1	-16	349 155	263 603	29%	278	86	7	14	3,5
-12	-1	-10	43 742	31 812	0%	213	48	32	26	5,6
-1	-1	0	17 824	10 225	1%	40	3	0	0	1,7
-16	-1	-13	742 223	574 327	42%	1 164	74	9	28	1,9
-10	-3	-5	212 417	143 584	32%	482	78	30	9	2,8
-24	-1	-21	817 176	593 800	26%	676	316	52	24	4,0
-18	-2	-14	502 739	221 873	20%	515	141	28	25	3,6
-17	-1	-16	296 610	170 205	4%	422	94	15	16	2,4
-48	-5	-39	1 469 070	1 399 785	8%	1 383	290	81	92	3,3
-13	-1	-11	621 743	539 550	42%	805	122	10	85	3,6
-7	-1	-5	463 935	391 407	21%	565	121	12	49	2,4
-32	-3	-26	947 155	863 042	21%	1 153	148	30	137	2,2
-16	-1	-13	662 123	634 244	12%	1 268	47	8	8	1,0
-12	0	-11	466 740	453 967	27%	629	28	41	26	2,3
-40	-1	-36	47 729	34 073	2%	130	38	32	17	5,9

Secteur/Sous-secteur au 30/06/2026

(en millions d'euros)

	a	b	c	d	e
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818				
			Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
32 – C.32 – Autres industries manufacturières	797	0		49	45
33 – C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	897	0		61	43
34 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5 655	107		197	68
35 – D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	4 835	69		175	66
36 – D35.11 – Production d'électricité	3 947	64		153	58
37 – D35.2 – Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	724	38		21	1
38 – D35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	95	0		1	0
39 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 295	0		86	37
40 – F – Services de bâtiments et travaux publics	8 959	0		961	608
41 – F.41 – Construction de bâtiments	694	0		52	95
42 – F.42 – Génie civil	1 318	0		28	28
43 – F.43 – Travaux de construction spécialisés	6 947	0		881	485
44 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	20 702	16		2 632	1 316
45 – H – Transports et entreposage	11 198	130		624	273
46 – H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	5 391	0		464	199
47 – H.50 – Transports par eau	2 161	120		20	25
48 – H.51 – Transports aériens	1 579	0		25	3
49 – H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	1 967	9		108	41
50 – H.53 – Activités de poste et de courrier	100	0		6	5
51 – I – Hébergement et restauration	6 121	0		778	589
52 – L – Activités immobilières	96 599	0		11 018	2 981
53 – Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique ⁽¹⁾	108 138	16		10 480	3 601
54 – K – Activités financières et d'assurance	16 169	0		1 264	686
55 – Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	91 969	16		9 216	2 915
56 – TOTAL	288 342	432		30 067	11 056

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)				Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					Échéance moyenne pondérée
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	
-23	-2	-18	308 767	254 984	28 %	516	134	80	67	5,0
-18	-2	-14	287 429	247 817	25 %	651	105	70	71	4,9
-34	-5	-16	2 206 431	1 152 256	13 %	2 342	1 256	1 634	423	8,2
-29	-5	-15	1 649 148	776 676	10 %	1 897	1 052	1 468	418	8,7
-27	-4	-15	1 334 319	636 652	5 %	1 326	771	1 441	409	9,8
-5	-1	-1	491 283	360 055	39 %	384	170	165	5	5,4
0	0	0	66 000	15 525	0 %	62	33	0	0	3,8
-22	-3	-15	451 247	266 681	9 %	785	321	156	32	5,2
-299	-37	-238	1 666 859	1 207 406	2 %	4 971	1 131	1 824	1 033	6,9
-28	-2	-24	212 122	178 476	12 %	398	91	128	78	5,3
-19	-1	-15	286 611	227 366	5 %	794	243	192	88	5,4
-251	-33	-199	1 168 126	801 564	0 %	3 779	797	1 504	868	7,4
-781	-71	-646	7 116 235	5 480 392	5 %	12 998	3 689	1 975	2 040	4,3
-159	-26	-102	4 854 898	2 219 669	18 %	6 660	2 888	1 251	399	5,5
-109	-19	-73	1 389 549	608 070	6 %	3 790	1 009	303	290	4,5
-11	-1	-6	1 665 995	807 476	34 %	991	820	341	9	6,3
-4	-1	-2	1 303 920	463 786	44 %	750	580	246	2	7,1
-32	-6	-19	486 496	336 962	9 %	1 059	469	351	88	6,1
-3	0	-2	8 938	3 375	5 %	70	9	11	10	5,8
-278	-32	-226	538 967	407 836	2 %	2 512	1 774	1 462	372	7,2
-1 287	-336	-817	2 307 864	765 816	1 %	18 845	20 576	49 245	7 933	10,6
-2 127	-257	-1 659	-	-	0 %	47 014	18 135	24 822	18 167	10,4
-360	-38	-265	-	-	0 %	8 881	3 615	1 290	2 384	5,6
-1 766	-219	-1 394	-	-	0 %	38 133	14 520	23 532	15 783	11,2
-5 767	-863	-4 346	35 839 119	22 582 096	5 %	114 577	55 764	86 105	31 896	9,0

(1) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

Émissions de gaz à effet de serre financées : Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la même méthodologie qu'au 31 décembre 2025, et continue à fiabiliser les différents éléments de son calcul d'émissions de gaz à effet de serre financées. Les évolutions mises en production au premier semestre 2026, tout en fiabilisant certains éléments du calcul, ont un impact non significatif sur les résultats.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

(en millions d'euros)

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)	Dont émissions financées de catégorie 3	Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-3 584	-628	-2 622	31 389 871	18 841 655	4 %	62 970	35 814	60 056	13 880	8,1
-232	-47	-169	5 363 984	1 390 936	1 %	3 747	2 948	2 690	753	7,9
-8	-1	-7	266 701	188 817	40 %	308	125	47	11	4,1
0	0	0	7	3	0 %	0	0	0	0	0,1
0	0	0	17 171	5 595	0 %	44	0	6	0	4,3
0	0	0	118	28	0 %	14	0	0	0	0,2
-8	-1	-7	109 435	44 881	1 %	138	54	14	11	3,9
0	0	0	139 970	138 310	92 %	112	71	27	0	4,5
-471	-40	-384	9 378 133	7 976 924	17 %	12 688	2 463	931	1 021	3,4
-124	-8	-110	2 441 592	2 145 309	10 %	1 812	559	218	291	3,8
-27	-3	-21	208 627	169 500	4 %	911	102	56	28	2,4
0	0	0	45	28	0 %	1	0	0	0	1,3
-8	0	-8	53 823	43 499	0 %	115	41	32	15	5,6
-15	0	-14	30 017	23 997	1 %	122	14	35	24	6,4
-3	0	-2	35 615	30 509	1 %	67	15	20	7	5,9
-22	-3	-18	131 768	94 905	0 %	325	148	65	46	4,7
-9	0	-8	154 052	118 047	26 %	235	63	6	16	3,3
-13	-1	-11	44 926	31 935	0 %	214	47	32	26	5,7
-1	-1	0	16 960	9 567	1 %	25	19	0	0	1,3
-12	-2	-7	501 721	361 530	36 %	1 026	93	13	36	2,5
-15	-5	-8	184 571	127 720	42 %	433	31	18	10	2,2
-24	-1	-22	525 730	364 161	25 %	649	153	37	24	3,0
-17	-2	-13	327 633	166 672	15 %	433	153	25	27	3,7
-19	-1	-17	197 875	122 978	2 %	328	101	14	15	2,7
-42	-4	-35	1 257 682	1 198 830	9 %	1 218	236	78	47	3,4
-9	-1	-6	468 768	408 706	27 %	624	124	8	93	4,1
-8	0	-6	361 890	302 233	21 %	444	99	14	10	2,4
-22	-2	-18	826 345	786 350	28 %	972	104	25	123	2,2
-13	-1	-11	636 740	617 939	23 %	1 053	46	7	7	1,1
-11	0	-10	399 415	389 017	15 %	546	20	44	22	2,3
-14	-1	-13	33 890	22 637	2 %	107	36	34	19	6,4

	a	b	c	d	e
Secteur/Sous-secteur au 31/12/2025	Valeur comptable brute (en millions d'euros)				
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
(en millions d'euros)					
32 – C.32 – Autres industries manufacturières	680	-		43	30
33 – C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	894	-		66	40
34 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4 336	96		252	77
35 – D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	3 807	29		228	75
36 – D35.11 – Production d'électricité	2 735	23		96	70
37 – D35.2 – Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	476	66		23	1
38 – D35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	52	-		1	0
39 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 298	-		108	33
40 – F – Services de bâtiments et travaux publics	12 612	-		1 556	919
41 – F.41 – Construction de bâtiments	4 180	-		683	392
42 – F.42 – Génie civil	1 335	-		52	28
43 – F.43 – Travaux de construction spécialisés	7 097	-		821	499
44 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	21 120	14		2 478	1 344
45 – H – Transports et entreposage	10 336	130		597	280
46 – H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	5 028	1		446	178
47 – H.50 – Transports par eau	1 726	121		20	28
48 – H.51 – Transports aériens	1 502	-		21	27
49 – H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	1 984	8		104	44
50 – H.53 – Activités de poste et de courrier	95	-		5	3
51 – I – Hébergement et restauration	6 062	-		791	605
52 – L – Activités immobilières	89 223	-		11 204	2 286
53 – Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique ⁽¹⁾	101 338	15		9 509	3 277
54 – K – Activités financières et d'assurance	16 186	-		1 384	597
55 – Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	85 152	15		8 125	2 680
56 – TOTAL	274 058	377		29 432	10 255

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise					
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont émissions financées de catégorie 3		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-25	-2	-12	263 412	206 938	22 %	435	95	80	71	5,1
-17	-2	-13	275 036	233 917	20 %	592	165	73	64	5,1
-37	-8	-20	1 390 269	427 348	7 %	1 265	833	1 658	579	8,6
-34	-7	-20	1 109 845	284 953	7 %	1 051	689	1 489	578	8,9
-31	-6	-20	1 070 372	255 449	3 %	676	501	1 101	457	11,4
-2	-1	-1	270 934	140 129	6 %	175	131	169	1	6,8
0	0	0	9 490	2 266	0 %	39	13	0	0	2,5
-21	-4	-14	502 085	299 969	11 %	786	324	150	38	5,2
-463	-46	-387	1 720 074	1 190 788	2 %	6 759	1 362	2 315	2 177	6,6
-198	-13	-176	361 420	270 907	5 %	1 883	385	675	1 237	6,1
-20	-2	-15	257 698	201 115	6 %	842	207	185	102	5,3
-245	-31	-196	1 100 956	718 766	0 %	4 033	770	1 455	838	7,1
-787	-68	-657	6 540 392	4 926 386	5 %	13 352	3 821	2 044	1 903	4,3
-153	-20	-112	3 846 809	1 600 673	12 %	6 080	2 690	1 191	374	5,4
-103	-15	-75	988 761	350 051	7 %	3 693	853	280	202	4,3
-11	0	-8	1 262 073	595 643	14 %	739	559	414	14	6,3
-4	0	-4	1 064 941	272 337	33 %	502	796	203	2	6,9
-34	-4	-23	524 039	380 035	9 %	1 086	468	283	147	6,1
-2	0	-1	6 995	2 607	0 %	61	13	12	9	6,0
-287	-31	-237	521 446	391 875	2 %	2 553	1 760	1 379	369	7,0
-1 125	-364	-634	1 859 978	447 939	0 %	15 431	19 488	47 649	6 654	10,7
-1 884	-257	-1 439	-	-	0 %	44 254	17 131	23 460	16 493	9,7
-371	-45	-280	-	-	0 %	8 964	3 917	1 333	1 973	6,1
-1 512	-212	-1 160	-	-	0 %	35 290	13 214	22 127	14 521	10,4
-5 468	-885	-4 061	31 389 871	18 841 655	4 %	107 224	52 944	83 516	30 373	8,7

(1) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

1.11.2 Modèle 2 : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétiques des sûretés

Actualisation du tableau 80 du Document d'enregistrement universel 2025 page 686

TABLEAU 80 – MODÈLE 2 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES SÛRETÉS

Secteur de la contrepartie au 30/06/2026 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						
	0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500	
1 – Total UE	246 129	33 249	73 069	71 048	32 252	11 765	11 480
2 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	46 664	7 576	9 845	12 188	7 060	3 284	3 772
3 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	199 451	25 673	63 224	58 859	25 192	8 481	7 708
4 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	14	0	0	0	0	0	0
5 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	116 080	17 743	30 764	35 302	17 930	6 805	7 535
6 – Total non-UE	6 668	3 191	2 576	518	34	15	2
7 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 903	1 918	1 390	290	12	15	1
8 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 765	1 272	1 186	228	22	0	1
9 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	6 098	3 164	2 509	400	24	0	1

Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)								
Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés	
A	B	C	D	E	F	G	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	
5 631	8 443	34 417	47 564	30 213	12 619	9 176	98 067	86 %
603	1 182	2 468	3 083	1 858	784	1 144	35 541	92 %
5 027	7 261	31 949	44 481	28 355	11 834	8 032	62 511	84 %
0	0	0	0	0	0	0	14	0 %
-	-	-	-	-	-	-	84 801	100 %
1	0	0	0	1	0	0	6 665	95 %
0	0	0	0	0	0	0	3 903	93 %
1	0	0	0	1	0	0	2 762	98 %
0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
-	-	-	-	-	-	-	0	100 %

Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie la valeur comptable brute des prêts garantis en fonction de l'information disponible concernant les diagnostics de performance énergétique des sûretés. La collecte des diagnostics de performance énergétique se base notamment sur deux méthodologies distinctes, à savoir, la collecte à l'octroi du crédit ou la collecte auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Des travaux menés au 1^{er} semestre 2026 ont permis de fiabiliser et d'automatiser le processus de récupération des DPE pour les crédits en cours.

La baisse du stock de DPE F et G intègre les dernières évolutions réglementaires entrées en vigueur au 01/01/2026.

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Secteur de la contrepartie au 31/12/2025	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						
		0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500
(en millions d'euros)							
1 – Total UE	232 830	28 886	66 184	74 754	31 089	11 900	16 309
2 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	44 559	6 289	8 698	11 500	7 530	3 792	5 023
3 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	188 258	22 597	57 486	63 253	23 559	8 107	11 286
4 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	14	0	0	0	0	0	0
5 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	154 946	18 730	46 946	54 428	19 357	6 299	9 187
6 – Total non-UE	6 509	0	54	71	26	5	2
7 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3 732	0	54	70	26	5	1
8 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 777	0	0	0	0	0	0
9 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	0	0	0	0	0	0	0

Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)

Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés

Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)

								Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé
A	B	C	D	E	F	G		
5 885	6 982	29 058	49 829	30 034	13 640	14 894	82 508	96 %
566	591	1 871	2 698	2 710	1 941	3 925	30 257	94 %
5 320	6 391	27 187	47 130	27 324	11 698	10 969	52 238	96 %
0	0	0	0	0	0	0	14	0 %
-	-	-	-	-	-	-	78 800	100 %
0	0	0	0	0	0	0	6 508	2 %
0	0	0	0	0	0	0	3 732	4 %
0	0	0	0	0	0	0	2 777	0 %
0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
-	-	-	-	-	-	-	0	0 %

1.11.3 Modèle 3 : Paramètres d'alignement

Actualisation du tableau 81 du Document d'enregistrement universel 2025 page 688

TABLEAU 81 – MODÈLE 3 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PARAMÈTRES D'ALIGNEMENT

	a	b	c	d	e	f	g
	Secteur	Secteurs NACE (a minima)	Valeur comptable brute du portefeuille (en Mio EUR) - au 30/06/2026	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au scénario ZEN 2050 de l'AIE, en %	Cible (année de référence + 3 ans)
1	Électricité	NACE 3511	3 421	0,066 kgCO ₂ /kWh produit	2024	-65 %	0,08
2	Combustion de combustibles fossiles	0610 : Extraction de pétrole brut, 0620 : Extraction de gaz naturel, 0910 : Activité de soutien à l'extraction d'hydrocarbures, 3521 : Production de combustibles gazeux, 1910 : Cokéfaction, 1920 : Raffinage du pétrole 5210 : Entreposage et stockage 8292 : Activités de conditionnement, en lien avec le secteur. Les activités de distribution et commerce ne sont pas couvertes par l'engagement. Les producteurs de bio méthane, qui portent généralement le code NACE 3521 (Production de combustibles gazeux) sont exclus du périmètre.	355	Objectif en valeur absolue			
3	Industrie automobile	NACE 2910 : Constructeurs automobiles de véhicules légers. Exclusion des équipementiers, constructeurs de véhicules lourds et véhicules spéciaux, constructeurs de motos, garages et activités de commerce et location de véhicules	435	88,7 gCO ₂ /p.km	2024	45 %	67
4	Transport aérien	Transport aérien de fret et passager pour l'aviation commerciale : NACE 5110 / 5121 / 6491 / 7735	2 222	72,9 gCO ₂ e/pkm en TTW	2024	-14 %	71
5	Transport maritime	Transport maritime de fret : NACE 5010 / 5020 / 6491 / 7734	1 737	5,05 gCO ₂ e/tkm en TTW	2024	5 %	3,00
6	Production de ciment	NACE 2351	49	629 kgCO ₂ /T de ciment produit	2024	35 %	566
7	Production d'acier	NACE 2410 : uniquement les producteurs, pas les acteurs de la première transformation	3	394 kgCO ₂ /T d'acier	2024	-69 %	1 456
8	Production d'aluminium	NACE 2442 : uniquement les producteurs, pas les acteurs de la première transformation	51	1719 kgCO ₂ /T d'aluminium	2024	-53 %	4 970

Les éléments retranscrits dans ce tableau sont basés sur les engagements stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pris notamment dans le contexte de son appartenance à la Net Zero Banking Alliance (NZBA). A noter que les encours de plusieurs filiales étrangères (TARGOBANK et sa filiale OLB, Banque de Luxembourg, CIC Suisse) n'entrent pas dans le périmètre de ces engagements stratégiques, et ne sont donc pas inclus dans ce tableau.

Les émissions de gaz à effet de serre de nos contreparties étant publiées par ces dernières sur base annuelle, la fréquence de mise à jour des trajectoires d'alignement de nos portefeuilles NZBA est également annuelle. Par conséquent, les données publiées dans les colonnes d à g sont strictement identiques à celles de la publication à fin 2025. Seule la valeur brute comptable des portefeuilles (colonne c) a été mise à jour au 30 juin 2026. Le lecteur est renvoyé au document d'enregistrement universel 2025 pour une vision comparée sur la valeur brute comptable des encours au 31 décembre 2025.

1.11.4 Modèle 4 : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

Actualisation du tableau 82 du Document d'enregistrement universel 2025 page 690

TABLEAU 82 – MODÈLE 4 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEUR DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE

Au 30/06/2026

a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) ⁽¹⁾	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
0	0,00 %		0,0	0

(1) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Au 31/12/2025

a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) ⁽¹⁾	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
2	0,00%		0,0	1

(1) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

1.11.5 Modèle 5 : Expositions soumises à un risque physique

Actualisation du tableau 83 du Document d'enregistrement universel 2025 page 690

TABLEAU 83 – MODÈLE 5 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE PHYSIQUE POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SOUMISES À UN RISQUE PHYSIQUE

a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
	Ventilation par tranche d'échéance					Échéance moyenne pondérée
	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans		
France au 30/06/2026						
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	9 795	393	326	314	27	7,5
2 – B – Industries extractives	187	13	6	4	9	4,1
3 – C – Industrie manufacturière	11 454	603	201	95	106	4,3
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 839	41	72	108	0	9,2
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	969	41	34	15	2	6,3
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	7 714	436	136	200	119	7,9
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	16 190	735	336	230	186	5,4
8 – H – Transports et entreposage	5 260	272	92	52	21	5,2
9 – L – Activités immobilières	86 332	1 215	2 090	5 332	557	11,0
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	181 285	1 199	3 389	11 909	6 291	15,5
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	43 294	625	1 373	2 618	73	10,1
12 – Sûretés saisies	0	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2		dont expositions non performantes
147	831	83	166	30	-19	-5	-12
11	21	0	7	8	-3	0	-3
303	628	75	110	91	-47	-3	-43
27	174	21	20	2	-2	-1	-1
21	68	3	8	2	-1	0	0
382	477	32	117	66	-35	-4	-29
542	903	42	169	149	-94	-5	-86
190	231	16	61	23	-12	-2	-8
3 718	5 218	257	1 086	175	-104	-33	-59
8 208	13 690	890	1 542	165	-86	-34	-47
1 898	2 640	150	566	128	-60	-19	-33
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
	Ventilation par tranche d'échéance					Échéance moyenne pondérée
	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans		
Autres pays de l'Union Européenne au 30/06/2026						
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	236	48	34	33	11	8,9
2 – B – Industries extractives	53	1	0	0	0	3,5
3 – C – Industrie manufacturière	4 894	601	89	8	0	2,9
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 288	107	183	99	0	7,9
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	185	30	1	1	0	2,3
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	881	128	9	4	1	2,5
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	3 544	353	40	28	7	4,4
8 – H – Transports et entreposage	2 234	128	125	25	0	6,6
9 – L – Activités immobilières	4 295	832	253	774	76	6,5
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	20 877	1 106	1 040	1 904	2 099	13,8
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	6 852	963	445	453	525	7,8
12 – Sûretés saisies	14	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
						dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes
41	69	16	4	1	-1	-	-1
-	1	1	-	-	-	-	-
383	211	104	26	59	-25	-1	-22
213	25	151	5	3	-1	-	-
28	2	2	1	-	-	-	-
109	21	11	2	33	-2	-	-2
217	79	132	22	30	-8	-1	-3
171	46	60	4	1	-1	-	-
1 620	91	223	55	112	-9	-	-8
4 200	774	1 175	138	71	-10	-2	-4
1 512	655	219	35	67	-15	-1	-13
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
	Ventilation par tranche d'échéance					Échéance moyenne pondérée
	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans		
Reste du monde au 30/06/2026						
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	53	0	0	0	0	0,0
2 – B – Industries extractives	254	0	0	0	0	0,0
3 – C – Industrie manufacturière	2 749	48	9	0	37	3,9
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 527	0	0	0	0	0,0
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	140	1	0	0	0	4,6
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	364	0	0	0	9	9,0
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	968	11	0	0	31	7,4
8 – H – Transports et entreposage	3 705	0	0	0	0	0,0
9 – L – Activités immobilières	5 972	127	27	0	481	8,1
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	53	0	0	0	2	28,7
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	420	0	0	0	0	0,0
12 – Sûretés saisies	0	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
						dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	78	15	-	11	-4	-	-3
-	-	-	-	-	-	-	-
-	1	-	-	-	-	-	-
7	2	-	-	4	-1	-	-1
1	42	-	-	1	-1	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
50	565	19	46	10	-2	-	-1
-	2	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

a	b	c	d	e	f	g
Valeur comptable brute (en millions d'euros)						
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
Ventilation par tranche d'échéance						
France au 31/12/2025		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	10 009	383	316	319	30	7,6
2 – B – Industries extractives	177	13	5	7	5	4,9
3 – C – Industrie manufacturière	11 651	588	197	94	84	4,5
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 677	39	72	93	28	7,9
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	988	43	37	16	3	6,6
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	10 933	521	132	265	215	7,7
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	17 493	829	350	235	247	5,2
8 – H – Transports et entreposage	5 169	281	89	57	14	5,4
9 – L – Activités immobilières	82 041	1 053	2 007	5 137	417	11,2
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	180 236	1 208	3 334	11 772	6 293	15,5
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	42 237	564	1 359	2 539	66	10,1
12 – Sûretés saisies	0	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
150	814	84	162	31	-19	-5	-12
10	21	0	10	2	-1	0	-1
294	606	63	119	87	-46	-2	-42
25	188	19	50	2	-2	-1	-1
21	75	3	11	1	-1	0	0
524	575	34	188	70	-40	-5	-33
591	1 020	50	173	155	-98	-5	-89
182	242	18	48	22	-10	-2	-7
3 476	4 890	248	1 121	160	-104	-36	-56
8 096	13 622	888	1 427	161	-83	-32	-47
1 812	2 573	143	622	113	-62	-22	-33
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

a	b	c	d	e	f	g
Valeur comptable brute (en millions d'euros)						
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
Ventilation par tranche d'échéance						
Autres pays de l'Union Européenne au 31/12/2025		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	79	14	4	0	0	6,0
2 – B – Industries extractives	129	1	0	0	0	2,8
3 – C – Industrie manufacturière	3 327	189	8	3	0	3,2
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	412	1	0	0	0	4,3
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	161	2	1	1	0	7,0
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	1 054	374	19	32	1	2,6
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 736	60	16	14	2	6,5
8 – H – Transports et entreposage	1 927	46	8	7	20	10,0
9 – L – Activités immobilières	1 813	257	116	323	23	7,4
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	10 779	293	150	390	372	10,7
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	6 003	282	161	246	369	9,1
12 – Sûretés saisies	14	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
0	18	0	2	1	-1	0	-1
0	1	0	0	0	0	0	0
29	156	16	5	15	-9	0	-8
1	0	0	0	0	0	0	0
0	2	1	1	0	0	0	0
411	13	1	1	0	-1	0	0
31	57	4	4	10	-8	0	-6
44	30	7	2	0	-1	0	0
680	9	30	2	0	0	0	0
616	522	67	15	23	-1	0	0
578	434	45	50	66	-10	0	-9
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDs PROPRES - PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

a	b	c	d	e	f	g
Valeur comptable brute (en millions d'euros)						
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
Ventilation par tranche d'échéance						
Reste du monde au 31/12/2025		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	50	0	0	0	0	0,0
2 – B – Industries extractives	185	0	0	0	0	0,0
3 – C – Industrie manufacturière	2 126	41	1	0	1	0,8
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 247	0	0	0	0	0,0
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	148	0	0	0	1	10,0
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	626	4	2	0	26	8,1
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	890	19	0	0	34	5,1
8 – H – Transports et entreposage	3 240	0	0	0	0	0,0
9 – L – Activités immobilières	5 369	70	41	0	375	8,6
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	19	0	0	0	0	0,0
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	51	0	0	0	0	0,0
12 – Sûretés saisies	0	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
					dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	43	0	0	1	-2	0	-1
0	0	0	0	0	0	0	0
0	1	0	0	0	0	0	0
14	18	0	0	5	-1	0	-1
9	44	0	0	2	-2	0	-2
0	0	0	0	0	0	0	0
96	389	0	14	15	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0



Capital et informations juridiques

2.1 CAPITAL SOCIAL

133

2.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 juillet 2026, le capital social de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'élève à 1 796 751 100,00 euros. Il est divisé en 35 935 022 actions de 50 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie.

Lors de sa séance du 30 juillet 2026, le conseil d'administration a acté une augmentation de capital de 81 636 000 euros. Celle-ci s'est réalisée *via* l'émission de 1 632 720 actions, dont la valeur nominale est de 50 euros, assorties d'une prime d'émission de 1 228 euros, soit un coût total de 1 278 euros par action nouvelle. Cette décision s'appuie sur la délégation de pouvoir accordée par l'assemblée générale du 30 avril 2026, qui autorisait le conseil d'administration, sur une période de 12 mois et dans la limite de 2 100 000 000 euros, à augmenter le capital social en numéraire tout en préservant le droit préférentiel de souscription des actionnaires. L'objectif de cette opération est de refinancer l'acquisition d'Oldenburgische Landesbank (AG), conclue le 2 janvier 2026. Le conseil d'administration a utilisé cette délégation le 7 mai 2026, avant de finaliser la procédure lors de sa réunion du 30 juillet 2026.

L'assemblée générale du 30 avril 2026 a également décidé d'une augmentation de capital par l'émission de 12 595 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros en rémunération de l'apport par le CIC de sa branche complète d'activité de dépositaire d'Organismes de Placement Collectifs.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la BFCM ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la détention du capital de la BFCM :

	Situation au 31/07/2026			Situation au 31/12/2025		
	Nombre d'actions	%	Montant nominal détenu (en euros)	Nombre d'actions	%	Montant nominal détenu (en euros)
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	32 980 213	91,78 %	1 649 010 650	31 399 922	91,54 %	1 569 996 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest	752 608	2,09 %	37 630 400	752 608	2,19 %	37 630 400
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	490 628	1,37 %	24 531 400	468 327	1,37 %	23 416 350
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe	476 682	1,33 %	23 834 100	455 015	1,33 %	22 750 750
Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	315 440	0,88 %	15 772 000	315 440	0,92 %	15 772 000
Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	180 574	0,50 %	9 028 700	180 574	0,53 %	9 028 700
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	185 929	0,52 %	9 296 450	177 478	0,52 %	8 873 900
Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France	164 292	0,46 %	8 214 600	164 292	0,48 %	8 214 600
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	127 614	0,36 %	6 380 700	127 614	0,37 %	6 380 700
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	78 925	0,22 %	3 946 250	78 925	0,23 %	3 946 250
Caisse du Crédit Mutuel du Sud Est	65 989	0,18 %	3 299 450	65 989	0,19 %	3 299 450
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Centre Est Europe	59 066	0,16 %	2 953 300	59 066	0,17 %	2 953 300
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	27 965	0,08 %	1 398 250	27 965	0,08 %	1 398 250
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Sud Est	5 704	0,02 %	285 200	5 704	0,02 %	285 200
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	3 218	0,01 %	160 900	3 218	0,01 %	160 900
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois	6 599	0,02 %	329 950	6 599	0,02 %	329 950
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Île-de-France	1 890	0,01 %	94 500	1 890	0,01 %	94 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Loire-Atlantique et du Centre Ouest	1 480	0,00 %	74 000	1 480	0,00 %	74 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Méditerranéen	1 450	0,00 %	72 500	1 450	0,00 %	72 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Midi-Atlantique	1 172	0,00 %	58 600	1 172	0,00 %	58 600
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Centre	1 040	0,00 %	52 000	1 040	0,00 %	52 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Normandie	910	0,00 %	45 500	910	0,00 %	45 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Nord Europe	1 330	0,00 %	66 500	1 330	0,00 %	66 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Dauphiné-Vivarois	551	0,00 %	27 550	551	0,00 %	27 550
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Savoie-Mont Blanc	500	0,00 %	25 000	500	0,00 %	25 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Anjou	400	0,00 %	20 000	400	0,00 %	20 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Massif Central	300	0,00 %	15 000	300	0,00 %	15 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Antilles-Guyane	270	0,00 %	13 500	260	0,00 %	13 000
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	81	0,00 %	4 050	81	0,00 %	4 050
Personne Physique	42	0,00 %	2 100	42	0,00 %	2 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central	10	0,00 %	500	10	0,00 %	500
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	2 150	0,01 %	107 500	2 150	0,01 %	107 500
TOTAL	35 935 022	100,00 %	1 796 751 100	34 302 302	100,00 %	1 715 115 100

Les actionnaires de la BFCM ne détiennent pas de droits de vote différenciés.



Informations complémentaires

3.1	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	136	3.4	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	137
3.2	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	136	3.5	TABLES DE CONCORDANCE	138
3.3	RESPONSABLE DU DOCUMENT	137			

3.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
- Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Secrétariat Général Groupe

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

3.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Alexandre Saada

Directeur général adjoint de la BFCM

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

3.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Attestation et gouvernance

Je soussigné Alexandre Saada, Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, atteste qu'à ma connaissance, après avoir pris toute mesure raisonnable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie les informations contenues dans le présent amendement au titre du Pilier 3 en vertu de la partie 8 du

Règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) conformément au système comptable en place et au contrôle interne qui lui est associé.

Fait à Paris, le 29 septembre 2026

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

M. Claude Koestner,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Strasbourg, le 29 septembre 2026

3.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Arnaud Bourdelle et Maxime Van Den Broek – Tour Egho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Nomination : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Jean-Baptiste Deschryver – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 26 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Renouvellement : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a renouvelé PricewaterhouseCoopers France en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

3.5 TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		N° de page du deuxième amendement au document d'enregistrement universel déposé le 29 septembre 2026	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 août 2026	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 8 avril 2026
1.	Personnes responsables	136-137	231-232	997-998
2.	Contrôleurs légaux des comptes	137	232	998
3.	Facteurs de risque	5-13	46-54	502-512
4.	Informations concernant l'émetteur	142	237	994-995
5.	Aperçu des activités			
5.1	Principales activités	N/A	14-35	6-7 ; 14-15 ; 22-39
5.2	Principaux marchés	N/A	14-35 ; 88-91	6-7 ; 22 ; 52 ; 761-767 ; 773
5.3	Événements importants dans le développement des activités	N/A	7 ; 32	50-51 ; 69
5.4	Stratégie et objectifs	N/A	N/A	12-13
5.5	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	N/A	995
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	N/A	22
5.7	Investissements	N/A	16 ; 33	41; 53; 72
6.	Structure organisationnelle			
6.1	Description du groupe	N/A	6	17-21
6.2	Principales filiales	N/A	6	17-21
7.	Examen de la situation financière et du résultat			
7.1	Situation financière	N/A	14-35	44-83
7.2	Résultats d'exploitation	N/A	14-35	44-83
8.	Trésorerie et capitaux			
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	N/A	60 ; 146	734 ; 843
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	N/A	62 ; 148	735 ; 844
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	N/A	25	64-66
8.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	N/A	N/A	N/A
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A	N/A	N/A
9.	Environnement réglementaire	N/A	10	45
10.	Informations sur les tendances	N/A	32 ; 35	69 ; 78
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale			
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	N/A	37-39 ; 42-43	439-455 ; 469-486
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	N/A	N/A	457 ; 487
13.	Rémunération et avantages	N/A	40 ; 139	465-468 ; 489 ; 697-706 ; 828
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction			

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		N° de page du deuxième amendement au document d'enregistrement universel déposé le 29 septembre 2026	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 août 2026	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 8 avril 2026
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	N/A	37 ; 42	441 ; 471
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	N/A	N/A	457 ; 487
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	N/A	N/A	460-463
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	N/A	N/A	440 ; 470
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A	456 ; 486
15.	Salariés			
15.1	Nombre de salariés	N/A	131 ; 217	820 ; 936 ; 982
15.2	Participations et stock-options	N/A	N/A	697-706
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A	697-706
16.	Principaux actionnaires			
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	N/A	N/A	992-993
16.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	N/A	N/A	993
16.3	Contrôle de l'émetteur	N/A	N/A	993
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A	993
17.	Transactions avec des parties liées	N/A	87 ; 137 ; 174 ; 222	759 ; 826 ; 871 ; 942
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	N/A	57-139 ; 142-224	730-829 ; 839-946 ; 955-985
18.1	Informations financières historiques	N/A	56-139 ; 142-224	730-829 ; 839-946 ; 955-985
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	56-139 ; 142-224	N/A
18.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	N/A	140 ; 225	831 ; 947 ; 986
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	N/A	N/A	945 ; 994
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A	54	657
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A	995
19.	Informations supplémentaires			
19.1	Capital social	132	229	992
19.2	Acte constitutif et statuts	N/A	N/A	994
20.	Contrats importants	N/A	N/A	995
21.	Documents disponibles	142	231	997

**Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 :
« document d'enregistrement universel »**

		N° de page du deuxième amendement au document d'enregistrement universel déposé le 29 septembre 2026	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 6 août 2026	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 8 avril 2026
1.	Informations à fournir concernant l'émetteur			
1.1	Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus
1.2	Déclaration de l'émetteur	1	1	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 729 à 830, 44 à 69, 84 à 278, 491 à 728 et 831 à 837 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2025 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/35367735-1f2b-4e13-85fb-42674e8fa18d>), déposé à l'AMF le 8 avril 2026 sous le numéro D.26-0233 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2025, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 838 à 946, 70 à 83, 279 à 436, 491 à 728 et 947 à 953 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2025 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/35367735-1f2b-4e13-85fb-42674e8fa18d>), déposé à l'AMF le 8 avril 2026 sous le numéro D.26-0233 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 873 à 969, 45 à 70, 84 à 348, 627 à 872 et 970 à 976 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2024 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d7e73d9e-8c28-456a-8702-89bc0c7aa0cc>), déposé à l'AMF le 10 avril 2025 sous le numéro D.25-0241 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 977 à 1084, 71 à 83, 349 à 571, 627 à 872 et 1085 à 1091 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2024 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d7e73d9e-8c28-456a-8702-89bc0c7aa0cc>), déposé à l'AMF le 10 avril 2025 sous le numéro D.25-0241 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 631 à 738, 48 à 75, 91 à 308, 369 à 628 et 739 à 746 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2023 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/f0537ca9-edab-426b-b587-c9041e9c4566>), déposé à l'AMF le 11 avril 2024 sous le numéro D.24-0276 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 749 à 857, 76 à 89, 369 à 628 et 858 à 865 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2023 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/f0537ca9-edab-426b-b587-c9041e9c4566>), déposé à l'AMF le 11 avril 2024 sous le numéro D.24-0276.

Sites Internet :

www.bfcm.creditmutuel.fr

www.creditmutuelalliancefederale.fr

Responsable de l'information financière

M. Alexandre Saada

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Directeur général adjoint de la BFCM

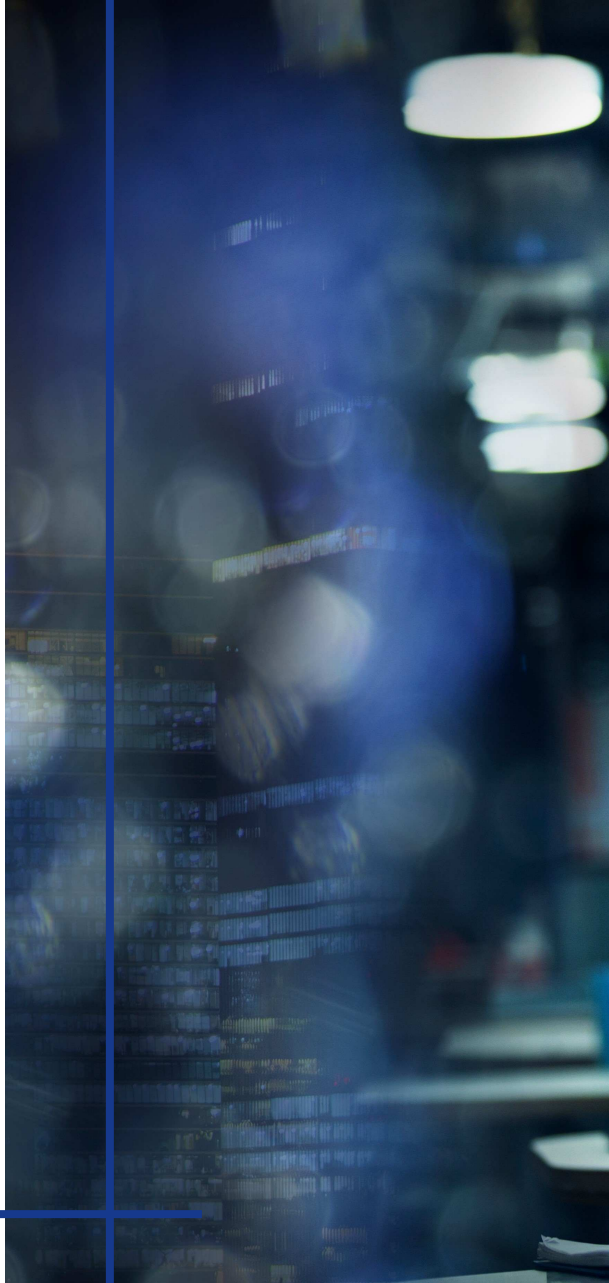
Édition

BFCM

Crédits photos

Photos de couverture : Adobe Stock

Le présent amendement au document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.



Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Société anonyme au capital de 1 796 751 100 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 328

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92

www.creditmutuelalliancefederale.fr